Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12581 — 4,50 F · Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : André Fontaine — VENDREDI 12 JUILLET 1985

M. Mitterrand fixe les limites de la cohabitation avec la droite

De passage dans les Alpes, où il était venu commémorer les combats du Vercors et voir le Tour de France, le mercredi 10 juillet, M. Mitterrand a évoqué, au cours d'une conversation avec quelques journalistes, la perspective d'un changement de majorité en 1986. Le président de la République a tracé les limites de la cohabitation avec la droite parlementaire, en soulignant qu'il entendait, dans cette hypothèse, conserver la direction de la politique étrangère.

Le « Florentin » n'est pas mort. Si M. Mitterrand a reçu naguère ce sobriquet, parfois moqueur mais souvent admiratif, c'est parce qu'il a depuis longtemps prouvé — à ses amis, autant qu'à ses adversaires — combien il est difficile de rivaliser avec lui dans l'art de la manœuvre politique.

Pour avoir trop empiété sur ce domaine du maître, M. Lionel Jospin vient de se faire taper sur les doigts. Il aurait *« mieux fait de s'informer de ma pensée »* avant de me présenter comme *« le meilleur présidentiable »* pour 1988, a déclaré mercredi 10 juillet, le président de la République à propos des déclarations faites lundi par le premier secrétaire du Parti socialiste. *« En 1988, j'aurai soixante et onze ans,* a-t-il ajouté, *et il faudra tenir compte de l'usure du temps et de l'usure de la politique... »*

Cette mise au point, faite par le chef de l'Etat à Viriville (Isère), à l'occasion d'un déjeuner avec les membres du bureau de l'association de la presse présidentielle, ne répond pas vraiment, en fait, à la question de savoir si M. Mitterrand envisage ou non de solliciter le renouvellement de son mandat.

L'allusion à son âge pourrait même, à la limite, accréditer l'idée que M. Mitterrand se représenterait volontiers si la durée du mandat présidentiel était réduite. Mais, à ses yeux, l'erreur de M. Jospin a été surtout de paraître vendre la mèche en donnant à penser que le président de la République nourrissait cette arrière-pensée. Or, au milieu des difficultés actuelles, rien ne gênerait davantage M. Mitterrand qu'une situation qui apparaîtrait figée. Le flou servira mieux les manœuvres présidentielles. En disant *« ce problème ne m'occupe pas »*, M. Mitterrand entretient donc le doute à dessein.

Mais, sur la cohabitation, le chef de l'Etat a tenu, ce mercredi, avant de rendre visite au Tour de France, d'autres propos qui confirment ce que le premier secrétaire du PS exprimait, quarante-huit heures auparavant. M. Mitterrand a fait savoir, en effet, qu'en cas de renversement de majorité en 1986, sa conception de la « cohabitation » exclut à l'avance toute compromission avec la droite.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 10.)

Le maître de la bombe

« S'il y avait confiscation de la politique extérieure par quiconque à l'issue d'un changement de majorité, ce serait un coup d'Etat », vient de dire M. Mitterrand, ajoutant au demeurant que le « consentement » des Français en la matière rendait l'hypothèse peu vraisemblable.

Même si depuis son livre « le Coup d'Etat permanent » il est des mots que le président de la République ferait peut-être mieux d'éviter, il est difficile de lui donner entièrement tort sur le fond. Dès lors qu'il ne veut pas, et il l'a dit, « *mettre la clé sous le paillasson* » de l'Elysée, il doit s'en abstenir aussi devant la porte du Quai d'Orsay. Les deux palais ne sont-ils pas, en effet, la maison mère et une filiale, prestigieuse certes mais dépouillée par le gaullisme de toute prétention à l'autonomie ?

La Constitution n'aide guère à trancher ce point capital. Le président et l'opposition actuelle, dont la gourmandise s'aiguise à l'approche des élections, y trouvent également à boire et à manger. En théorie, le gouvernement — et donc le futur premier ministre de droite — « *détermine et conduit* » la politique de la nation, ce qui ne se conçoit guère sans sa diplomatie. Mais par une pratique constante et déjà vénérable, c'est le successeur du général qui — après lui, — détenant seul le « code nucléaire » et son fabuleux pouvoir, dicte en fait la politique extérieure, corollaire de la puissance et fille de la bombe.

Que faire pour sortir de la contradiction ? Le chef de l'Etat peut-il représenter la France à l'étranger, y parler en son nom, figurer au centre des photos de famille de l'Europe, mais, face à son premier ministre, baisser le ton *et filer doux* ? Va-t-il faire se retourner de Gaulle dans sa tombe, en se contentant d'« inaugurer les chrysanthèmes » ? Personne ne peut sérieusement croire que M. Mitterrand se sente une tardive passion pour cette sorte d'horticulture.

Qui d'ailleurs pourrait songer à isoler la « diplomatie » de l'ensemble des affaires publiques ? Economie, stratégie, « guerre des étoiles » américains, projet Eurêka européen, affaires de la Communauté, voient la gestion intérieure et l'action extérieure s'enchevêtrer d'inextricable façon. Celui qui voudrait « confisquer » la politique étrangère, et s'exposer aux foudres de M. Mitterrand, aurait fort à faire pour démêler l'écheveau.

Bref, la situation serait probablement dramatique après l'éventuelle victoire de la droite *si* n'existait le « consentement » sur les grandes options extérieures dont a fait état le président de la République. Seuls les communistes en sont absents, mais M. Mitterrand, qui sut réduire leur audience, est autorisé sur ce point à les traiter en quantité négligeable. M. Dumas, pour sa part, a insisté mercredi en recevant le personnel du Quai sur ce « consensus ». A croire que, la politique étrangère ne devant pas changer en 1986, il s'interrogeait en son cœur sur la nécessité de changer de ministre si l'opposition l'emporte...

« Ils apprennent ce que fera la France en même temps que le Philippin et le Guatémaltèque », écrivait, *sarcastique*, M. Mitterrand, à propos des ministres écoutant les conférences de presse du général. Que feront ses futurs ministres et actuels détracteurs si la droite gagne les élections ? Peut-être, pour qu'elle fonctionne, faudra-t-il à la France un président moins « gaullien » et un gouvernement sans esprit de vengeance.

Pétrole : le Mexique donne le signal de la baisse

Dix jours avant la conférence ordinaire de l'Organisation à Genève le 22 juillet, la situation de l'OPEP paraît de plus en plus critique. Tirant les conséquences de l'échec de la précédente réunion des treize pays membres, il y a quelques jours à Vienne, les principaux pays exportateurs de brut non membres de l'Organisation décident les uns après les autres d'adapter leurs prix aux cours du marché.

Le Mexique, quatrième producteur mondial et premier exportateur non membre de l'OPEP, après deux ans de soutien sans faille à l'Organisation, vient ainsi d'annoncer une baisse significative de tous ses tarifs. L'Egypte s'apprête à faire de même très prochainement. L'URSS a fait savoir à ses clients européens qu'elle adapterait désormais ses barèmes de prix aux évolutions du marché beaucoup plus rapidement que par le passé et entendait pousser ses ventes au maximum d'ici la fin de l'année.

On voit mal, dans ces conditions, comment l'OPEP pourra éviter de baisser rapidement ses prix officiels de plus en plus décrochés du marché. D'autant que l'Arabie saoudite, qui doit rencontrer en Suisse la semaine prochaine ses principaux clients, a fait savoir qu'elle reprendrait sa liberté et pousserait sa production de 2 millions à 4 millions, et même jusqu'à 9 millions de barils/jour, *si aucun accord restaurant* la discipline interne de l'OPEP n'était trouvé avant l'automne.

La décision de Mexico était prévisible (*le Monde* du 9 juillet). Après avoir, depuis mars 1983, participé à toutes les réunions de l'OPEP, à titre d'observateur, plafonné ses exportations (1,5 million de barils/jour) et aligné ses prix sur ceux de l'Organisation, se révélant ainsi son plus solide allié, le Mexique montrait depuis plusieurs semaines des signes très nets d'impatience.

De plus en plus gêné par la concurrence *sauvage* de nombreux producteurs membres de l'OPEP, qui, multipliant les rabais occultes, grignotaient largement sa part du marché, le producteur latino-américain ne parvenait plus à vendre aux prix officiels. Mexico avait ainsi vu ses exportations chuter de près de moitié ces dernières semaines, jusqu'à 800 000 barils/jour (contre 1,5 million de barils/jour depuis trois ans).

L'échec de la dernière conférence de l'OPEP à Vienne, à laquelle assistait le ministre mexicain du pétrole, M. De Labastida, a achevé de le convaincre. Le président mexicain avait prévenu par lettre les membres de l'OPEP que, en l'absence d'une action « *effective et solidaire* », son pays prendrait les décisions « *nécessaires* » à la « *défense de ses intérêts nationaux* ».

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 26.)

350 kilomètres de côtes sauvés en dix ans

Les rivages marins sont éminemment vulnérables. Soumis à l'érosion constante de la mer et du vent, périodiquement souillés par les marées noires, les décharges « sauvages » et les cours d'eau pollués, envahis chaque été par les pique-niqueurs piétineurs de dunes, les campeurs-squatters et les possesseurs de *constructions improvisées*, ils ne peuvent subsister pour le plaisir de tous que si on les protège. Et, d'abord, de l'urbanisation galopante — maintenue malgré la crise — qui continue ses ravages tout au long des 5 500 kilomètres de côtes françaises.

Ministres et anciens ministres, élus et membres d'associations ont fêté, le mercredi 10 juillet à Roquefort, le dixième anniversaire du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public chargé d'acquérir des terrains dans la *zone littorale*.

En dix ans, 27 000 hectares, soit 350 kilomètres de côtes environ, ont été ainsi acquis ou reçus en donation. On est loin du patrimoine constitué en Grande-Bretagne par le National Trust (qui est centenaire et ne se limite pas au littoral), mais si le bilan est modeste, c'est un bon *début*.

Sa cause est si incontestable que le changement politique de 1981 n'a rien modifié, sinon réduit quelque peu un budget soumis comme les autres à la rigueur.

(Lire page 12 l'article de ROGER CANS.)

LE « NUREMBERG » DES GÉNÉRAUX ARGENTINS

Le procès des années de sang

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

Buenos-Aires. — Le « Nuremberg argentin » en est à son troisième mois. Au fil des semaines, il a pris les dimensions raisonnables, presque rassurantes, d'un procès qui a lieu *tous les jours ouvrables, devant un* auditoire restreint, loin des caméras et des flashes.

A midi, la police commence à faire le vide devant le palais de justice de Buenos-Aires. Trois heures après, le président de séance appelle le premier témoin. Pour inviter à raconter l'horreur, il emploie le langage — élégant — des magistrats : *« Avez-vous été affecté par l'action des forces que commandaient les accusés ? Avez-vous été privé de votre liberté ? »*

Le témoin répond que, oui, il a été *« affecté »* : oui, il a perdu sa liberté. Jusqu'en septembre prochain, sept *cent neuf cas seront évoqués, où des* hommes, des femmes, voire des enfants, auront souvent perdu la vie, avec la liberté.

Rien de solennel dans cette salle de la cour d'appel fédérale. Les six juges n'ont ni toge ni perruque. Derrière eux, un christ rappelle que c'est en pays très catholique qu'a *prospéré, pendant six ans, la barbarie* de style nazi. Le procureur, M. Julio Cesar Strassera, que l'on voit de profil, a le regard fiévreux et sympathique des hommes qui se retrouvent le soir pour discuter politique dans la « calle Florida ».

Les avocats de la défense, en civil eux aussi, sont assis au premier rang du public. C'est à eux qu'il revient d'incarner le mal absolu, en l'absence des neuf commandants en chef qui ont dirigé, de 1976 à 1982, ce qu'ils appelaient dans leur langage fleuri *« le processus de réorganisation nationale »*.

Une dizaine de journalistes suivent les audiences. Leur nombre a beaucoup diminué depuis le début. *Le juicio* (le procès) *« ne se vend plus »*, expliquent crûment des correspondants étrangers. La presse de Buenos-Aires publie chaque jour ses comptes rendus, mais elle n'éditorialise guère. Un sondage récent montre que 5 % seulement des Argentins attachent une importance primordiale au problème des droits de l'homme.

Sans doute, les premières révélations sur les années de terreur ont-elles provoqué un choc. Mais *« les gens, maintenant, sont saturés »*, explique une jeune femme de Cordoba, Mme Ana-Maria Mohaded, qui a témoigné au procès. Torturée pendant des semaines, emprisonnée pendant six ans, Mme Mohaded évoque cette époque avec un sourire qui lui sert de contrepoison. Et c'est avec le même sourire qu'elle suggère une *« responsabilité collective »* de ses compatriotes lorsqu'elle dit : *« Les gens voulaient dormir tranquilles. Ils ne voulaient pas savoir ce qui se passait. »*

Neuf généraux, donc, sur le banc d'infamie. *« C'est beaucoup »*, dit le journaliste Jacobo Timerman, qui a compté, pendant des mois, au nombre des « disparus ». *« En pays latino-américain, c'est-à-dire dans une région où le militarisme est une tradition, condamner neuf généraux, et même douze ou quatorze car d'autres vont s'ajouter aux membres des trois juntes, c'est une nouveauté. »*

Pour les mères de la place de Mai, neuf ou quatorze, ce n'est pas assez. *« Il y a eu environ 1 500 tortionnaires,* dit la doctoresse Diana Korton, de l'association des mères. *C'est ce qui ressort de tous les témoignages. »* Soit 10 % des forces armées, selon M. Juan Carlos Pugliese, président de la Chambre des députés. La question qui agite les milieux officiels et les associations spécialisées, c'est de savoir si l'Argentine peut envoyer en prison 100 % de ses gradés.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Tournure

La tournure prise par la campagne pour la sécurité routière déplaît à l'Académie française. L'illustre compagnie proteste auprès de M. Mitterrand contre les expressions qu'on peut lire au long des routes : « Poussez-pas, on n'est pas des bœufs », « Je roule vacances », « T'es pas aux pièces », « Vas-y mou », etc. Les académiciens déplorent que « l'Etat lui-même contribue à la dégradation » de la langue.

Bravo, quarante fois bravo ! Il serait si simple d'être correct : « Mesdames et messieurs les chauffeurs de véhicules motorisés seraient avisés de mener leur automobile avec retenue, vigilance et circonspection », « Ayez incessamment à l'esprit que vous êtes en période annuelle d'arrêt de travail », « Tempérez vos impétuosités, afin d'éviter toute contrariété et les fâcheux effets d'une collision qui pourrait survenir ».

Et puis, si vous passez quai Conti, en un mot comme en cent : prudence !

BRUNO FRAPPAT.

débats

MENTALITÉS

Où sont nos enfants, où sont nos poètes ? Les premiers, note Nicole Rinaldi, nous offrent sur les écrans de télévision des images de folie. Les seconds, constate Armand Rapoport, illustrent des billets (Banque de France, Loterie nationale) mais sont étouffés sur les réseaux des médias par les hommes politiques, les vedettes de l'écran, les sportifs.

Robert le Diable et la Loterie nationale

Notre époque « n'aime pas ses poètes » ? Allons donc, ils figurent sur les billets de banque. Voici venir le temps de la lourdeur

par ARMAND RAPOPORT (*)

ROBERT DESNOS sur un billet de loterie nationale ! Il y a tout lieu de s'étonner. Sur un carré à dominance jaune (ce vieux soleil des typographes !), le visage couleur poudre de riz, cheveux et veston noirs, chemise lilas, cravate noire, tigrée de points jaunes, réapparaît donc Robert le Diable trempé dans l'encre schématique des bandes dessinées.

Il y a tout lieu de rêver ou de sourire. La dérision s'industrialise, se « sponsorise ». Une étrange façon de repasser des chemises. Le profil des poètes passe par la Loterie nationale ou les billets de banque froissés dans nos poches. Voltaire, Hugo, Chateaubriand, Diderot, et maintenant Desnos en loterie. Qui s'en plaindrait ? A qui le tour ? Cette évocation évasive, ce remords sublime des pouvoirs publics inciterait à une indulgence débonnaire. Aujourd'hui tout s'instrumentalise (bonté et docilité des instruments !) et le doute devient un luxe équivoque. Il s'agit de mourir vite et d'oublier tous les morts qui ne servent plus.

Après avoir épuisé les scrupules et réglé son compte au vieux couple « scrupule-irrespect », il est de bon ton d'occulter comme on peut les survivances de la poésie. On dresse des diagnostics, quelques constats. Quelques pantins peuvent même emprunter les vêtements ou se glisser sous les oripeaux de Voltaire, Diderot, Hugo, Rimbaud, Mallarmé, Debussy... Se jouent ainsi des scènes dérisoires devant des salles demi-vides, des oratorios funèbres où narcissisme « dur » ou « mou » paradent comme funambules grotesques de ce siècle qui se vide. Avec tout le cortège des momies communicatives.

Les « esclaves masqués »

Récemment Milan Kundera dans un quotidien romain laissait entendre que la poésie était « morte » en Occident et que chacun d'entre nous avait dû participer à ce sacrifice, à ce « génocide » silencieux. Mais les nostalgies d'une ère baroque entraînent des tics, tout un pathos tragique, et parfois le sourcil d'un clown funèbre s'arque trop ostensiblement. La raideur des faiseurs d'autopsie se devine derrière leur élégance. Le rire de Robert le Diable nous rejoint, nous trouble encore.

Avec un autre humour, Mallarmé estimait qu'il est difficile de chasser le brouillard avec un éventail, et qu'il viendrait, peut-être au-delà de ce siècle, une décennie moins mesquine ou cynique où les poètes ne seraient pas méprisés ou volontairement oubliés. D'ici là, dans nos temps d'idolâtrie de la petite image, les visages abusifs d'hommes politiques, de vedettes, de sportifs, d'illustres personnages suppléent des figures plus humbles, tout cela en renforçant notre inquiétude la plus sereine. Temps de la lourdeur où une cohorte de lourdauds légifère, parade dans un complot tranquille de la non-valeur, jouant les âmes ou les cœurs sublimes.

Giorgio Strehler, qui vient d'être libéré par les autorités bienveillantes qui ont enfin fermé les yeux (ô paupières lourdes de la mansuétude !) sur les paradis artificiels de ses grands artistes, stigmatisait avant son arrestation dans le journal *la Stampa* un état de fait symptomatique du corps électoral italien qui, au moment des élections régionales, avait cru bon de ne reporter aucune voix sur les écrivains, artistes, intellectuels qui avaient proposé leur candidature, et cela dans tous les partis mêlés.

Temps d'« *esclaves masqués* », pour reprendre une expression de Robert Desnos, qui ne continuent pas seulement de s'entretuer sur les stades ou dans les médisances funèbres et qui ne se voient pas. Mais, à travers la multiplication des jeux qui nous entoure, continuons de rêver. On va bientôt savoir utiliser l'inutile. Les boîtes d'allumettes de la SEITA se verront bientôt plus soignées comme les figurines et les couleurs des billets de la Loterie nationale. Les repères anciens vont se multiplier et les commémorations se feront de plus en plus dans la fraîcheur inventive. Une sorte d'hygiène suisse, quasi utopique, régie par des ordinateurs plus sophistiqués va bientôt faire mentir la célèbre phrase de Robert Musil : « *L'époque que nous vivons est la première époque de l'histoire qui n'aime pas les poètes.* »

(*) Poète.

COURRIER DES LECTEURS

Lacan, propriété, transfert

Après la publication dans le Monde *daté 7-8 juillet d'un article intitulé « La propriété des œuvres de Jacques Lacan », M. Jacques-Alain Miller nous adresse la mise au point suivante :*

1. — L'œuvre de Jacques Lacan n'est pas tombée dans le domaine public, ce qui, moins de quatre ans après sa mort, serait contraire à la loi. Celle-ci détermine parfaitement qui détient « *la propriété des œuvres de Jacques Lacan* » : sa succession (en l'occurrence ses enfants). J'ai, pour ma part, la charge de défendre le droit moral, qui me fait un devoir de veiller à ce que la divulgation de son enseignement se fasse dans des conditions conformes à sa volonté.

2. — Les éditions du Seuil et moi-même avons déjà fait plusieurs actions en justice pour reproduction illicite, obtenant à chaque fois complète satisfaction. Tout dernièrement, les responsables d'une de ces éditions ont prétendu avoir fait œuvre originale, distincte de celle de Lacan. Dès lors, le juge des référés s'est déclaré incompétent (28 juin).

3. — Je prépare l'édition complète des séminaires de Lacan, établie selon les principes posés avec lui, et suivant lesquels cinq volumes sont parus de son vivant. Les premiers volumes terminés après sa mort paraîtront dès l'an prochain, au Seuil.

4. — Que certains, qui, jadis, abandonnèrent Lacan, en soient arrivés à se liguer pour se présenter devant un tribunal comme les auteurs d'une œuvre originale — quand ils démarquent un de ses séminaires — démontre que le transfert n'est pas seulement amour.

JACQUES-ALAIN MILLER.

Humanités et traditions

Puis-je m'amuser à relever deux petites inexactitudes dans le compte-rendu de la remise des prix du concours général ? Contrairement à ce qu'écrit *le Monde* du 3 juillet, ce n'est pas la première fois que le grand amphithéâtre de la Sorbonne sert de cadre à la remise des prix, ni que des livres sont offerts en récompense.

Je me souviens qu'en 1933 le président de la République Albert Lebrun vint en personne dans ce lieu pour y couronner les lauréats, qui reçurent, après un grand discours du ministre Anatole de Monzie, de splendides volumes classiques somptueusement reliés en cuir rouge et or.

Décidément, reste-t-il un domaine où le ministre de 1985 ne pratique pas le retour à la tradition ?

CHARLES MAYER
(Langeais).

∴

Comme *le Monde* devient ringard dès qu'il s'agit d'enseignement ! Il suffit de la distribution des prix au concours général pour qu'il brocarde, pêle-mêle, le grand amphithéâtre de la Sorbonne, l'élitisme républicain et ces maudites humanités. On peut pourtant lire, à la même page, la chronique sportive et voir que celle-ci ne croit pas commettre un péché d'élitisme en s'intéressant aux secondes gagnées (ou perdues) par Hinault ou au classement international de Leconte : les performances des professionnels n'empêchent pas, bien au contraire, la bicyclette et le tennis d'être des sports démocratiques, et elles sont d'ailleurs mieux rémunérées que celles des « bêtes à concours ». Quant aux humanités, *le Monde* ignore-t-il encore que, de l'avis même de nombreux chefs d'entreprise, elles seront autant, voire plus indispensables que la technologie dans une France qui veut gagner ?

F. VIAN
(professeur à l'université Paris-X).

Vive Jane Fonda !

Nous sommes responsables de ne pas avoir su transmettre à nos enfants le goût de la vie.

par NICOLE RINALDI (*)

« *JE lutte contre la guerre, dans la mesure de mes moyens..., parce que j'ai mis au monde des enfants et les enfants ont si peur de la guerre ! Je leur dois au moins de tenter tout ce que je peux pour les rassurer et les protéger* », a déclaré Jane Fonda (1).

Enfin une femme qui assume sa responsabilité de procréatrice avec un minimum de rigueur et un maximum de courage !

Si les autorités religieuses faisaient passer le « *Tu ne tueras point* » avant le « *Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement* », elles pourraient, peut-être, reconquérir le crédit qu'elles ont perdu avec leurs ridicules épouvantails à moineaux.

Je pense, comme Philippe Sollers et beaucoup d'autres sans doute, que c'est une bien grande facilité d'avoir mis le péché là. Son effet producteur d'art, s'il ravit l'esthète qu'est Sollers, ne compense pas, pour moi, ses ravages dévastateurs de vies humaines.

Les derniers avatars de cette fatale erreur de morale n'en sont pas les moins effrayants. On tue maintenant au nom de l'idéologie avec la bonne conscience des soldats d'un Dieu qui, pour être désincarné, n'en est que plus impitoyable.

L'interview d'un jeune militant péruvien du Sentier lumineux *(le Nouvel Observateur* du 24 mai) en est une nouvelle et terrifiante illustration, s'il en était encore besoin.

Cet adolescent, triste émule des Khmers rouges à son insu, s'en remet entièrement, pour la pratique comme pour l'éthique de son aveugle combat, au « chef » que personne ne connaît. Ce Dieu terrible, un ancien professeur de philosophie, caché dans la montagne, ne se montre pas à ses fidèles mais édicte ses lois par lieutenants interposés.

Ici, à l'encontre du Dieu de Moïse, (de lui-même, Abraham, c'est le nom du porte-parole, fait le rapprochement avec les préceptes du christianisme.) Le premier commandement dit : « *Tu tueras de telle et telle façon.* » Aussi légitime que soit la lutte contre l'intolérable injustice de l'oppression et de la misère imméritée, on peut redouter le règne à venir de ces révolutionnaires-là.

Une Cérès à contresens

La sinistre « Ankar » du Kampuchéa démocratique, mère abstraite avide de sacrifices, dévoreuse de vies, est une Cérès à contresens, jusqu'à l'absurde de la mort dispensée pour un oui ou pour un non, selon l'humeur du monstre.

Pour exécuteurs de ses hautes œuvres, elle mobilise sans aucune retenue, sans discrimination d'âge ni de sexe, ses fils et ses filles. Celles-ci le disputent en cruauté à ceux-là.

Idéologie, que de crimes on commet en ton nom ! Pour réduire cette hydre à têtes multiples, il ne faut pas ménager les moyens ni négliger aucun concours. La frénésie de destruction emprunte de nouvelles stratégies tout aussi redoutables et bien plus pernicieuses que les anciennes.

Ce sont maintenant des enfants qu'elle utilise électivement pour propager et réaliser ses doctrines d'anéantissement. De tout temps, ce sont les jeunes que les caciques envoient au feu.

De nos jours, il ne s'agit plus pour eux de se battre mais d'éliminer. Plus besoin de se mesurer à l'adversaire pour le courage ou l'intelligence, de l'affronter jusqu'à la victoire du meilleur dans l'estime réciproque.

Tout est décidé d'avance suivant un jugement de valeur délivré d'un haut lieu, éclairé par la lumière de la vérité, dominant les ténèbres de l'ignorance. Le bien est défini suivant des critères sans appel, le mal désigné avec précision. Dès lors, la seule tâche qui incombe au soldat, c'est de séparer le bon grain de l'ivraie.

La société doit être purifiée de ses scories, radicalement. L'automutilation, prescription majeure, est la pierre de touche de ce traitement de choc. On vise l'asepsie totale, la sidération de toute vie en serait-elle le prix à payer. En échange d'un sacrifice aussi exorbitant, l'espoir d'un monde immobile, d'une communauté humaine tranquille.

On comprend aisément la fascination exercée sur des adolescents par une telle utopie, si l'on se souvient combien il est insupportable, à quinze ans, d'accepter la réalité de toute différence, physique, spirituelle, économique, *in fine* : différence des générations et différence des sexes. Que l'on puisse rivaliser sans tuer, voilà ce que l'on ignore à cet âge.

On préfère, alors, soit ne pas s'asseoir à la table de jeu, quitte à se nier soi-même, parfois jusqu'au suicide, soit renverser l'échiquier, quitte à nier les joueurs, parfois jusqu'à l'extermination, plutôt que de s'engager dans des échanges concurrentiels vécus inéluctablement comme une lutte sans merci.

Le héros d'*Orange mécanique*, lui, choisissant une troisième voie, tourne en dérision les règles, les subvertit, prend les joueurs pour des pions, et Liverpool-Turin fait trente-huit morts et plusieurs centaines de blessés.

Ces images obscènes, transmises ces temps-ci à profusion par des médias débordés, obsèdent notre conscience. Nous ne pouvons les écarter. Ces moments de folie inimaginables ne sont pas le fait de quelques égarés oublieux de nos sacro-saintes valeurs occidentales.

Ce sont nos enfants, et ils partagent notre culture. Nous sommes responsables de n'avoir pas su leur transmettre le goût de la vie, le sens de la créativité, pour échapper au néant avant que de mourir.

« *La jeunesse, c'est la curiosité pour tout ce qui nous entoure, êtres et choses, mais aussi pour ce qui se passera après nous.* » Pour cette deuxième parole forte, aux prolongements sans fin, vive Jane Fonda !

(*) Neuropsychiatre.

(1) Dans l'émission « Apostrophes » du 31 mai.

LU

« MUNI », de Marie-Madeleine Davy

Les voies du silence

TOUR à tour, au cours d'une vie déjà longue, maître assistant à l'université de Berlin, professeur à celle de Manchester, chargée de cours à l'Ecole des hautes études, maître de recherche au CNRS, Marie-Madeleine Davy consacre sa thèse de doctorat à Guillaume de Saint-Thierry. Spécialiste respectée de la mystique cistercienne et de la symbolique romane, elle était jusqu'ici peu connue du grand public. Moins connue encore son amitié pour Simone Weil, Berdiaev, Henri Corbin et Gabriel Marcel, non plus que sa fréquentation quotidienne des mystiques : Maître Eckhart, Boehme, Angelus Silesius et Henri Le Saux.

C'est dans cette dernière perspective qu'elle tente, avec ce livre, la singulière aventure d'un texte écrit pour le plus grand nombre. Comme s'il fallait toute une vie de méditation pour oser et tenter de dire les voies... et les voix du silence.

Muni (le Renonçant en sanskrit) se situe dans la grande tradition des livres d'initiation. Cet homme nous apprend, à travers les péripéties du livre — de l'amour de Nathalie à sa retraite auprès d'un ermite à la maison de pierre sur le rivage de la mer d'Ecosse, — à *habitare secum*, à habiter avec soi, à la fine pointe de l'âme, vivant de concert, fondées l'une dans l'autre, une activité dicible (Muni est pilote de ligne) et une constante intimité, indicible, avec la déité. Ce n'est pas en s'éloignant du monde et de ses apparences, pis encore en les méprisant, qu'on les rejoint, mais dans l'accueil et l'adhésion à toutes et à tous, en s'enfonçant en chacun, dans l'ordre de la profondeur, pour y découvrir leur et son identité en Dieu.

Cela ne va pas, chez Marie-Madeleine Davy, sans un détachement des formes humaines, trop humaines, par où toute religion ne peut pas ne pas s'instaurer dans le monde. Cela, parfois, sent le soufre, à tout le moins aux narines d'une Eglise militante quand elle se veut moins soucieuse de l'amour que de la légalité des voies qui y conduisent. Cela aussi ne coule pas de source. Le vocabulaire de ce récit est tout de simplicité. Sa syntaxe est, parfois, plus difficile. Mais quelle peut être la langue qui fonde dans le silence la vérité de ce qu'elle dit, sinon une langue qui s'abolit en renonçant à tout prestige propre ? Ces pages sont un chemin où se fait un pèlerinage vers soi. Qui a jamais dit que ces chemins dussent être faciles ? Qui peut nier qu'il y aurait danger, ici, à ce qu'ils le soient ?

En mot, un beau livre, moins à lire qu'à méditer, qu'on souhaite élargissant l'audience de son auteur.

PHILIPPE DE VENDEUVRE.

★ Edition Retz, 249 pages, 96 F.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]
1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1.337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

AFRIQUE

République sud-africaine

La sanglante routine des ghettos noirs

Une situation explosive règne dans les cités noires de la banlieue de Johannesburg, où neuf personnes au moins, selon la police, ont été tuées en vingt-quatre heures, souvent dans des conditions mal élucidées.

Depuis plusieurs semaines, une sanglante routine s'est instaurée. Les affrontements sont devenus quotidiens dans les ghettos. Les obsèques des victimes sont l'occasion de nouvelles violences. Ce mercredi, à Duduza, les blindés des forces de police sont de nouveau entrés en action.

« Donnez-nous des fusils »

De notre correspondant

Duduza. – Presque toute la ville se retrouve pour enterrer quatre des ses enfants. L'évêque Desmond Tutu est venu de Johannesburg et rares sont ceux qui vont travailler ce mercredi dans la cité minière de Nigel, à une dizaine de kilomètres d'ici. Rassemblée dans le stade, la foule chante et danse à la mémoire de quatre « martyrs », âgés de dix-neuf à vingt et un ans. Des jeunes filles portent des T-shirts frappés de slogans : *« Soumets-toi ou lutte », « La voie de la liberté n'est pas facile ».* Elles lèvent le poing sous le drapeau de l'ANC. Les engins blindés de la police circulent autour de la cité, tentant d'empêcher les habitants des *townships* voisines de Tsakane et *de Kwathema de venir rendre un* dernier hommage aux « martyrs ». La cérémonie à peine achevée, une voiture est retournée et prend feu sous les vivats de la foule. Son propriétaire, *soupçonné d'être un indicateur de police*, n'aura la vie sauve que grâce à l'intervention énergique de l'évêque Tutu et d'autres ecclésiastiques qui s'interposent et l'emmènent dans leur voiture. Les blindés pénètrent alors à nouveau dans la cité, achevant de disperser par leurs balles en caoutchouc et leurs grenades lacrymogènes le cortège qui se disloque.

Une camionnette des forces de l'ordre remonte la rue, pistolet-mitrailleur jaillissant de la portière. Une fourgonnette roulant à toute vitesse s'arrête net près des fuyards et libère une dizaine de policiers qui, matraque levée, pourchassent les traînards, frappant et frappant encore, y compris ceux tombés à terre.

Le cinéma sanglant

Un cameraman est blessé sérieusement par une balle en caoutchouc et plusieurs autres journalistes sont mis en joue. Un coup de feu est tiré en direction d'un reporter de l'AFP, qui plonge dans un fossé. En l'espace de quelques minutes, un lourd silence retombe sur Duduza, rompu parfois par les hurlements des chiens. L'enterrement est terminé, la rue est à nouveau sous le contrôle de la police.

La veille, à Kwathema, où le même scénario s'est joué, deux jeunes sont morts. Deux de plus après les sept victimes de lundi dernier. Dans cette immense cité noire à proximité de Springs, l'atmosphère *est toujours pesante.* La voiture de deux journalistes de la télévision sud-africaine achève de brûler. A deux pas, quelques badauds viennent visiter le cinéma Guguletu, où s'est produit la tuerie du début de la semaine. Des traces de balles sont nettement visibles sur la grille en fer. Le ménage a été fait et les douilles de grenades lacrymogènes, de balles en caoutchouc, les chaussures, des vêtements tachés de sang ont été rassemblés dans plusieurs poubelles. A l'intérieur, deux jours après le drame, l'air est encore imprégné de gaz.

Sur la scène, les rideaux sont souillés de sang et l'écran lacéré *de coups de couteau. Le plafond* est troué par la chute, 20 mètres plus bas, d'un garçon et de deux filles qui s'étaient réfugiés dans les combles au moment de l'intervention des forces de l'ordre.

Les habitants de Kwathema s'étaient rassemblés dans ce cinéma pour une veillée funèbre. Que s'est-il passé ? La police prétend que des manifestants avaient trouvé refuge dans cette salle après avoir mis le feu à la maison d'un policier noir. Trente-six personnes ont été arrêtées. Des témoins, en revanche, affirment que l'attaque a été soudaine et qu'un véritable massacre précédé de tirs de gaz lacrymogènes pour faire sortir l'assistance, a eu lieu.

Des policiers masqués

La semaine prochaine, Kwathema va enterrer ses nouvelles victimes. Duduza fera de même. Un cycle sans fin, une spirale de la violence qui ne connaît que de brefs répits. En dix mois, l'agitation a coûté la vie à plus de quatre *cent soixante Noirs. Dans les rues* de Duduza, jeudi, des jeunes nous ont dit à plusieurs reprises : *« Donnez-nous un fusil. »*

Duduza et Kwathema : deux townships, situées à une cinquan*taine de kilomètres à l'est* de Johannesburg, qui, depuis deux semaines, sont le théâtre d'une violente répression. Huit hommes auraient été tués, le 26 juin, par l'explosion de grenades qu'*« ils s'apprêtaient à lancer ».* La police les a accusés d'être des membre de l'ANC (Congrès national africain). Mais personne n'a pu expliquer par quel miracle, le même jour, dans des cités éloignées d'au moins une dizaine de kilomètres, ces jeunes gens, dont beaucoup étaient membres du Cosas (Congrès des étudiants sud-africains), s'étaient tous, aussi, malencontreusement tués avec des grenades dont on a dit *qu'elles étaient trafiquées.*

Aujourd'hui, à Duduza, l'addition de nombreux témoignages et recoupements permet d'avancer la thèse selon laquelle ces grenades ont été placées dans leurs mains, après qu'ils eurent été blessés ou tués par la police. Les récits des habitants sont formels et concordants. Certaines victimes, qui ont survécu à leurs blessures, sont tenues à un isolement total dans les hôpitaux, et même leurs familles ne peuvent leur rendre visite.

Ces événements sont les derniers d'une longue série, un compte à rebours de la violence dans cete cité meurtrie de trente mille habitants. Dans ce ghetto dont les rues sont en terre battue, *rares sont les maisons équipées* d'installations électriques. La loi commune, c'est un point d'eau pour 20 à 30 familles, des tas d'ordures à chaque carrefour, et le seau au fond de la cour en guise de W.C. Par manque de moyens financiers et sous la menace des résidents, la totalité du conseil municipal a démissionné. Tous les policiers noirs ont été contraints de fuir, et leurs maisons ont été détruites ou incendiées. Certaines ne sont plus qu'un amas de parpaings.

Vendredi dernier, l'armée et la police ont investi la towship de Duduza. Une opération de « nettoyage » appelée « anti-crime » devenue fréquente dans la cité en proie à la violence. Selon de nombreux témoignages, les forces de l'ordre se sont livrées pendant plusieurs jours à une véritable « ratonnade » dans les rues. Des policiers, le visage masqué par des passe-montagnes, armés de matraques, de fusils et de lance-grenades, ont sillonné la ville, tirant sur les passants, malmenant les familles de certains dirigeants *anti-apartheid introuvables.* Des jeunes gens ont été raflés pendant une journée entière et retenus prisonniers dans un enclos entouré de fil de fer barbelé. Des parents cherchaient en vain leurs enfants, allant d'hôpitaux en commissariats. Des habitants rapportent dans le détail les provocations utilisées par les forces de l'ordre qui n'hésitent pas à entonner des chants de libération et à lancer des slogans en faveur du pouvoir noir pour attirer les résidents dans des traquenards. Nul ne sait avec exactitude le nombre des tués ou des blessés. Cinq morts au moins ont été dénombrés. Une femme raconte qu'elle *a déguisé son fils en fille pour éviter* qu'il ne soit emmené. Autant d'allégations qui ont été démenties de façon véhémente par les autorités policières. Un autre responsable de la police a expliqué *que les unités anti-émeutes* portaient des passe-montagnes pour se protéger du froid, alors qu'il fait 17 à 18 dégrés dans la journée !

MICHEL BOLE-RICHARD.

Guinée

Le sort des auteurs du putsch manqué

DES JURISTES AFRICAINS DEMANDENT UN PROCÈS ÉQUITABLE

Deux associations de juristes africains, le Groupement des avocats d'Afrique noire en France (GAANF) et l'Association des juristes africains (AJA) ont adressé, mardi 9 juillet, des télégrammes au président guinéen, le général Lansana Conté, pour demander que les droits de la justice soient respectés et qu'un procès équitable soit organisé pour juger les auteurs de la tentative de coup d'Etat qui a eu lieu, vendredi 5 juillet, en Guinée.

Le GAANF exprime sa *« vive émotion »* à la suite des déclarations faites dimanche par le chef de l'Etat à propos du *« procès rapide »* des putschistes et des *« exécutions »*, et demande qu'un *« procès public respectant les droits de la défense soit garanti au colonel Diarra Traoré* (l'instigateur de la tentative de putsch) *et à ses compagnons ».*

De son côté, l'AJA encourage le chef de l'Etat à *« persévérer dans la difficile voie de la réconciliation »* et du *« respect des droits de l'homme ».* Lundi 8 juillet, le ministre guinéen des affaires étrangères avait indiqué qu'il n'y aurait pas de procès pour les conjurés et que tous ceux qui avaient participé au putsch le paieraient de leur vie.

Maroc

DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS DEMANDENT AU ROI D'INTERVENIR POUR SAUVER LES GRÉVISTES DE LA FAIM

La discussion sur le rapport de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen devait avoir lieu mardi 9 juillet. Elle a été renvoyée au mois de septembre. Les parlementaires du groupe socialista, alertés par le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (1) sur la situation des détenus grévistes de la faim, dans l'impossibilité de demander un amendement en leur faveur, ont envoyé, mercredi soir, ainsi que leurs confrères du groupe Alliance verte-alternative européenne, un télégramme au roi Hassan II, dans lequel ils demandent que *« soient prises en considération les revendications des actuels grévistes de la faim et les mesures nécessaires permettant de mettre fin à leur action ».*

(1) CALPOM : S/C MDPL. Boîte postale 1127, 76016 Rouen Cedex.

● *Emprunt national pour le Sahara.* – Le roi Hassan II a annoncé, mardi 9 juillet, le lancement d'un *emprunt national pour le Sahara*, remboursable en trois ans, avec un taux d'intérêt de 14 % et une exonération totale d'impôt, sans toutefois indiquer le montant de l'opération. L'emprunt sera ouvert à tous les Marocains ainsi qu'à *« toutes les personnes étrangères détentrices de capitaux et à toutes les sociétés qui ont confiance dans le Maroc »*, a-t-il précisé. – *(AFP.)*

LA COMPAGNIE AÉRIENNE SAS NE DESSERVIRA PLUS JOHANNESBURG

La compagnie aérienne scandinave SAS va cesser de desservir Johannesburg, a-t-on appris, jeudi 27 juin, à Stockholm. Les gouvernements de Suède, de Norvège et du Danemark ont, en effet, conjointement décidé de retirer à la compagnie trinationale l'autorisation d'entretenir une liaison aérienne avec l'Afrique du Sud. Selon les milieux aéronautiques suédois, la SAS va continuer encore pendant six mois cette liaison en raison du délai légal que la compagnie doit respecter en cas de rupture de contrat avec les autorités aéronautiques sud-africaines. De source suédoise bien informée, on indique que cette décision s'inscrit dans le cadre de la campagne qui se développe en Scandinavie en faveur du boycottage économique du régime de l'apartheid. – *(AFP.)*

● *Expulsion de militants étrangers anti-apartheid.* – Neuf Irlandais et un Britannique ont été expulsés, mardi 9 juillet, par les autorités sud-africaines, peu après leur arrivée à l'aéroport de Johannesburg. Militants anti-apartheid, ils avaient été invités par l'évêque Desmond Tutu.

Huit des neuf Irlandais sont employés dans un supermarché de Dublin qui est en grève depuis le 17 juillet 1984, une partie du personnel refusant de manipuler des produits sud-africains. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

Bolivie

L'AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS DU 14 JUILLET

Mauvais scrutin ou bon putsch ?

De notre correspondante

La Paz. – Est-ce qu'un « ex-dictateur fasciste » a le droit de remporter des élections démocratiques ? Est-ce que de mauvaises élections sont préférables à un bon putsch ? C'est le problème que le régime de centre-gauche du président Hernan Siles Zuazo essaie de résoudre. Cruel dilemme, à quatre jours seulement des élections générales et alors que tous les sondages, de même que l'ampleur des manifestations, donnent pour grand vainqueur le général Hugo Banzer, le dictateur du septennat 1971-1978.

Le président Siles Zuazo a convoqué un Congrès extraordinaire ce jeudi, afin de reporter de deux mois les élections du 14 juillet (*le Monde* du 10 juillet). Les arguments avancés ne sont pas *dénués de fondement : il s'agit de « démasquer la fraude électorale orchestrée par l'Action démocratique nationaliste* (ADN) *du général Banzer pour annuler le vote paysan, qui lui est moins favorable que le vote urbain ».* En fait, l'exécutif s'est contenté de recueillir de la Confédération des paysans une dénonciation selon laquelle les 50 % des électeurs d'origine paysanne ont été exclus des registres électoraux.

Le président de la Cour nationale électorale, dont la résidence a fait l'objet d'un attentat mardi, a déclaré que *« finalement le président s'est résigné à jeter bas le masque et à montrer son vrai visage, celui de l'homme qui s'accroche au pouvoir ».*

Pour leur part, les principaux candidats à la course à la présidence ont violemment critiqué la décision de l'exécutif. D'ores et déjà, la Confédération paysanne assure qu'elle ne reconnaîtra pas les résultats de la consultation du 14 juillet. La puissante centrale ouvrière, la COB, a demandé que les huit candidats de gauche retirent leur candidature afin de ne pas *« légaliser la prise d'assaut du pouvoir »* par la droite. Ces organisations n'ont pas encore décidé de manifestations, mais celles-ci sont plus que probables si le Congrès rejette l'ajournement des élections.

Quelle portée peut avoir un texte de dernière minute, dicté par le gouvernement, pour repousser de deux mois les élections ? Le quorum exigé semble difficile à réunir, *car la plupart des parlementaires* sont en tournée électorale en province, et les partisans de l'opposition à l'Assemblée n'ont certainement aucune envie de faire le jeu du gouvernement en regagnant leur siège.

« S'il n'y a pas quorum, jeudi, les élections auront lieu dimanche, de toute façon », a déclaré le président du Sénat et candidat à la *vice-présidence pour le* MNR-H (le parti de l'ancien président Paz Estenssoro), M. Julio Garret.

« Aucun problème, répondent avec un étrange optimisme, des responsables du MNR-I, le parti gouvenemental. *Tout le monde sait désormais que ces élections sont frauduleuses. De plus, Banzer ne peut atteindre la majorité absolue des voix requise par la Constitution. C'est le Congrès qui, de façon indirecte, décide en dernière instance. Et là, Banzer n'a aucune chance. »* Ils ajoutent : *« Nous pouvons compter sur l'armée qui, depuis le retour de la démocratie en 1982, a démontré son respect de la Constitution. »* Coup d'Eétat constitutionnel ? C'est en tout cas ce que dénoncent les banzéristes.

NICOLE BONNET.

Chili

TROIS CENT QUINZE LYCÉENS ARRÊTÉS LORS D'AFFRONTEMENTS AVEC LA POLICE

Santiago-du-Chili *(AFP, Reuter).* – Six personnes ont été blessées et trois cent quinze lycéens ont été arrêtés, mercredi 10 juillet, dans la capitale chilienne, lors d'une intervention de la police contre plusieurs centaines de jeunes gens qui occupaient un lycée pour protester contre la politique du gouvernement militaire. Les six blessés seraient professeurs et fonctionnaires, deux d'entre eux seraient dans un état grave.

Le général Pinochet avait récemment demandé aux étudiants de *« dénoncer leurs professeurs marxistes ».* Une des nombreuses banderoles déployées sur les murs du *lycée qualifiait l'établissement de « territoire libre ».* Plusieurs centaines de carabiniers avaient immédiatement pris position autour du bâtiment. L'agence de presse chilienne a rapporté que les lycéens avaient été relâchés et qu'ils devaient comparaître ce jeudi devant un juge. L'école a été fermée pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, plusieurs centaines d'étudiants occupaient mercredi un campus de l'université catholique et la faculté des sciences pédagogiques de Valparaiso (à 140 kilomètres au nord-ouest de Santiago). Dans la capitale, les étudiants de la faculté de médecine, la plus importante du pays, sont toujours en grève.

Etats-Unis

LE PRÉSIDENT REAGAN VA ÊTRE OPÉRÉ D'UN POLYPE INTESTINAL

Washington *(AFP, AP).* – Le président Ronald Reagan, qui est âgé de soixante-quatorze ans, subira une intervention chirurgicale, vendredi 12 juillet, pour procéder à l'ablation d'un polype intestinal bé*nin. Le porte-parole* de la présidence, M. Larry Speakes, a précisé que cette intervention était prévue depuis que cette excroissance avait été découverte lors d'un examen de santé de M. Reagan, le 8 mars dernier.

M. Reagan sera opéré à l'hôpital militaire de Bethesda, dans la banlieue de Washington. Après l'opération, qui devrait durer une demi-heure, le président américain devrait quitter l'hôpital pour passer le week-end dans sa résidence de Camp David. M. Reagan avait déjà subi en mai 1984 l'ablation d'un premier polype intestinal. Les examens effectués à cette époque avaient établi par ce polype était bénin et M. Speakes a estimé, jeudi, que les possibilités d'une tumeur cancéreuse étaient *« extrêmement limitées ».*

NOUVEAU CHEF D'ETAT-MAJOR INTERARMES

Washington *(AFP).* – Le président Reagan a désigné l'amiral William Crowe au poste de chef d'état-major interarmes, en remplacement du général John Vessey, qui était en poste depuis juin 1982. Celui-ci prend sa *retraite* le 30 septembre prochain.

Agé de soixante ans, l'amiral Crowe est commandant en chef des forces navales des océans Pacifique et Indien depuis juillet 1983. Il avait été auparavant, pendant trois ans, commandant en chef des forces alliées pour l'Europe du Sud. En tant que chef d'état-major interarmes, l'amiral Crowe sera le conseiller militaire le plus important de M. Reagan. Il doit entrer en fonctions pour un mandat de quatre ans, le 1er octobre prochain, si sa nomination est approuvée par le Sénat américain.

AMÉRIQUES

Argentine

Le procès des années de sang

(Suite de la première page.)

La réponse, M. Alfonsin l'a déjà donnée. Au cours d'un dîner de « confraternisation » avec les forces armées, le 5 juillet, il a parlé de la nécessité d'une *« réconciliation définitive entre les Argentins »*. Des mots qui prendront force de loi plus tard, quand le procès sera fini. Il reste encore quelques mois pour ne pas pardonner.

Mortels « transferts »

« Oui, j'ai été privé de liberté. » Et le récit commence, étonnamment semblable à celui qui l'a précédé. Le kidnapping a domicile ou dans la rue. Les appartements mis à sac. Le séquestré immédiatement couvert d'une cagoule, la *capucha* qui l'enferme, pendant des mois, dans sa nuit, et livre aux tortionnaires la chair anonyme des boucheries.

La torture pour arracher des renseignements, puis pour briser celui qui la subit. Les décharges électriques dans la bouche, sous les aisselles, sur les seins, sur les organes génitaux. Des femmes du camp de La Perla, à Cordoba, décrivant des compagnes aux mamelons brûlés, infectés de pus et l'odeur de chair grillée qui s'élevait de l'amoncellement des corps, dans l'antichambre des supplices.

Un étudiant de seize ans à qui l'on arrachait les ongles des pieds pendant que son corps ruait sous la « gégène ». Un paysan de Cordoba qui élevait du bétail sur des terrains de l'armée, racontant que sa chienne lui rapportait régulièrement des restes de corps humains et qu'il vit un jour des fosses avec des cadavres.

Des centres de torture clandestins, il y en a eu dans tout le pays. On en a dénombré environ deux cent quatre-vingts. Certains dans des bâtiments officiels, comme l'école de mécanique de la marine, dans la capitale, ou le camp de La Perla, déjà cité. D'autres dans des maisons de campagne, avec piscine et gazon anglais. Dans cet univers parallèle, des milliers et des milliers d'Argentins ont été assassinés (neuf mille au moins). L'arrêt de mort arrivait souvent sous la forme, anodine, d'un ordre de transfert. Ce *traslado* était l'euphémisme en usage pour la balle dans la nuque, ou la piqûre paralysante avant le plongeon dans la mer. Comme les juifs étaient promis par les nazis à la « désinfection », quand ils allaient à la chambre à gaz.

Les maîtres de la gégène

Les « SS argentins » n'ont pas limité là leur plagiat. Ils appelèrent *« la nuit des crayons »* le kidnapping en masse de lycéens, à La Plata, et *« la nuit des cravates »* le rapt et l'assassinat de quatre avocats. A leurs victimes, certains militaires faisaient crier *« Vive Hitler ! »*. Il y avait une croix gammée dans un des bureaux de l'armée qui visita le journaliste britannique Robert Cox lorsqu'il s'inquiétait des disparitions, dont il était presque le seul, à l'époque, à parler dans son journal, le *Buenos-Aires Herald*.

Les maîtres de la « gégène », les tenanciers des camps de la mort, triomphaient doublement lorsqu'ils s'emparaient de l'âme de leurs victimes en même temps que de leur corps. Il y a eu les gens « brisés » qui ont « collaboré » dans l'espoir de survivre. Il y a eu ceux, aussi, qui ont été retournés complètement, et qui ont redoublé de zèle dans la délation. Il y a eu les femmes violées, torturées, qui devenaient amoureuses de leur tortionnaire. Dans certains centres, comme l'école de mécanique de la marine, des officiers faisaient couple avec des Montoneras. C'était le cas du directeur de l'école, le contre-amiral Chamorro, qui vivait avec une guérillera célèbre, Marta Bazan, devenue « collabo ».

« Vous vous souvenez de Portier de nuit *? C'était ça »*, dit Mme Magdalena Ruiz Guinazu, journaliste de radio, qui a recueilli des témoignages difficiles à reproduire lorsqu'elle était membre de la Conadep, la commission nationale sur les disparitions de personnes, dont le travail a servi de prologue au procès. Autrement dit : le bourreau qui franchit toutes les frontières et refait l'humanité à son image.

Les « disparus »

Lorsqu'elle s'empara du pouvoir en 1976, l'armée avait reçu un an plus tôt, l'ordre d'*« anéantir la subversion »*. Elle donna au mot « anéantir » un sens absolu. L'ennemi n'était pas seulement le terroriste, le Montonero, mais aussi le marxiste. Sous la présidence d'Isabel Peron, la « Triple A » était déjà passée à l'action. La « Triple A », c'est-à-dire l'alliance anticommuniste argentine, organisation paramilitaire qui répondait aux bombes et aux assassinats de la guérilla par des opérations du même genre. *« L'armée n'a fait qu'institutionnaliser ce que faisaient déjà les commandos clandestins »*, explique M. Luis Zamora, membre d'une organisation de défense des droits de l'homme, le CELS (Centre d'études légales et sociales).

En 1976, la guérilla était en déclin, mais il restait, aux yeux des militaires, ce qui lui servait de support : les syndicats, les organisations populaires, l'université. La lutte contre la subversion fut le prétexte d'une liquidation en masse des opposants. Avec, dès le départ, une préoccupation : ne pas répéter l'erreur commise au Chili, où l'« ennemi » fut enfermé dans des stades et éliminé, pratiquement, sur la place publique.

Les « gorilles » argentins choisirent la clandestinité. *« Une nouvelle catégorie juridique, alors, a été créée,* dit Mme Diana Karton : *celle du « disparu ». Les disparitions ont entretenu un climat d'incertitude, provoqué une chaîne de dangers. Faire disparaître quelqu'un, c'était menacer du même sort ceux qui dénonçaient les disparitions. Un tel mécanisme a paralysé la société. J'ai assisté à des réunions de médecins et d'infirmières où, lorsque quelqu'un parlait des droits de l'homme, les autres, aussitôt, lui coupaient la parole : « Tu veux » qu'on disparaisse, nous aussi ! »*

Les militaires ont choisi le meurtre clandestin parce qu'ils étaient convaincus qu'ils ne pourraient pas éliminer physiquement les terroristes en respectant la légalité. *« L'opinion publique n'aurait pas permis l'application de la peine de mort »*, affirme M. Luis Zamora. Jacobo Timerman a rapporté à la barre des témoins des conversations avec des collaborateurs du général Videla et de l'amiral Massera. Il dit qu'il leur conseilla d'appliquer la loi martiale pour que les jugements soient publics et que les accusés puissent se défendre. Mais ses interlocuteurs lui répondirent : *« Si on édictait des peines de mort, le pape interviendrait. Or on ne peut pas fusiller contre le pape. »*

Videla savait. Massera savait. Tous, ils savaient. *« Et ils n'ont rien fait pour empêcher ce qui s'est passé »*, dit le procureur, M. Strassera. *« C'est le minimum qu'on puisse dire*, ajoute-t-il. *Ce qui, en dix semaines de procès, a été abondamment prouvé. » « En fait, étant donnée l'organisation verticale de l'armée*, poursuit M. Strassera, *on n'imagine pas que la répression ait eu lieu sans que les chefs en aient donné l'ordre. Ce ne sont tout de même pas des lieutenants ou des capitaines qui ont inventé les camps de concentration. »*

Galtieri savait tout

Il arriva à l'amiral Massera, qui commanda la marine jusqu'en 1978, de jouer la comédie devant ses interlocuteurs : la répression, c'était l'armée de terre, et elle seule, qui l'exerçait, dit-il à l'amiral Sanguinetti. Mais il se révéla tout entier en d'autres occasions. Mme Patricia Derian, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux droits de l'homme sous le président Carter, est venue dire à Buenos-Aires qu'elle rendit visite à Massera le 10 août 1977, et que, pendant leur conversation, elle lui demanda si on ne torturait pas à l'étage au-dessous. Alors, le chef de la marine eut une expression qui signifiait clairement que, si c'était le cas, il s'en lavait les mains. Avec Robert Cox, Massera fut encore plus direct : *« Si vous mentionnez encore mon nom dans vos articles*, lui dit-il, *je vous expédierai sous terre pour de bon. »*

Non seulement, le général Galtieri savait tout, mais, apparemment, il s'en vantait. Quand il commandait le IIe corps d'armée à Rosario, il dit à une maîtresse d'école, enfermée dans une prison clandestine de la ville : *« C'est moi, madame, qui déciderai si vous allez rester en vie. »*

Cette maîtresse d'école a témoigné. Elle fait partie des quelque six cents personnes qui ont déjà été entendues au cours du procès. Au début, quand les témoins avaient fini leur récit, les avocats de la défense leur demandaient s'ils appartenaient, à l'époque des faits, à une organisation subversive. Ils tentaient de renverser les rôles et de transformer les victimes en coupables. Jusqu'au jour où les juges ont décidé que de telles questions ne se justifiaient pas, et ont obligé la défense à changer de stratégie.

CHARLES VANHECKE.

BUENOS-AIRES PROPOSE A LONDRES DE NORMALISER LEURS RELATIONS

Buenos-Aires *(AFP, AP, Reuter)*. — Le gouvernement argentin a proposé, mercredi 10 juillet, à la Grande-Bretagne d'entamer dans les soixante jours des négociations pour normaliser leurs relations diplomatiques et commerciales, trois ans après la fin du conflit armé à propos de l'archipel des Malouines.

Commentant la levée unilatérale, par la Grande-Bretagne, de l'embargo sur les importations argentines (*le Monde* du 10 juillet), le ministre argentin des affaires étrangères, M. Dante Caputo, a précisé que l'Argentine était prête à proclamer officiellement la fin des hostilités, pour permettre aux négociations de débuter. Buenos-Aires, en dépit de sa défaite militaire, n'a jamais annoncé formellement la fin du conflit. Pour M. Caputo, la levée de l'embargo par Londres est *« un fait positif »* que les autorités argentines ont *« accueilli favorablement »*.

Le ministre argentin des affaires étrangères a toutefois réitéré avec force la position traditionnelle de Buenos-Aires, à savoir que *« le problème de la souveraineté* (sur l'archipel des Malouines) *doit nécessairement être inclus dans toute forme de négociation qui pourrait s'engager avec le Royaume-Uni »*.

Le Foreign Office, en annonçant la levée de l'embargo lundi, avait bien spécifié que la question de la souveraineté britannique sur les Malouines n'était toujours *« pas ouverte à la discussion »*. C'est le refus catégorique de Londres de négocier sur ce thème qui avait entraîné l'échec d'une réunion bilatérale organisée en juillet 1984 à Berne.

EUROPE

Turquie

LA VISITE DU CHANCELIER KOHL

Pas d'accord sur la libre circulation des travailleurs immigrés dans la CEE

Ankara *(AFP)*. — Le chancelier Helmut Kohl a affirmé mercredi 10 juillet à Ankara la détermination de son gouvernement à *« ouvrir la voie à une normalisation des relations entre la Turquie et les autres démocraties européennes »*. M. Kohl, qui est le premier chef de gouvernement d'un pays occidental à se rendre en Turquie depuis le coup d'Etat militaire de septembre 1980, s'est engagé, au cours d'une conférence de presse, à *« s'employer à faire reconnaître à ses collègues européens que la Turquie est un partenaire important »*. *« Il est nécessaire*, a-t-il ajouté, *que la Communauté européenne donne à la Turquie sa chance pour l'achèvement de son processus de démocratisation. Il ne faut pas que la Turquie soit poussée hors de l'Europe. »*

Au cours d'un dîner donné la veille en l'honneur du chancelier, le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, avait lui-même tenu des propos très vifs à ce sujet, faisant état de la *« déception de la Turquie face à l'attitude négative de certains de ses alliés »*. M. Ozal avait même lancé une sorte d'avertissement aux *« organisations internationales occidentales »* en demandant qu'elles *« cessent de faire de la Turquie un élément de leurs petits calculs et de leurs pauvres affrontements entre droite et gauche, et qu'elles cessent d'intervenir dans nos affaires intérieures »*. *« La Turquie*, a ajouté M. Ozal, *est déterminée à conserver sa place dans le monde occidental. Ce sera bénéfique, tant pour elle que pour les organisations internationales occidentales qui devraient éviter que la Turquie n'ait à regretter son attitude positive et patiente. »*

Le chancelier Kohl a, pour sa part, clairement laissé entendre qu'aucune solution n'avait pu être trouvée sur les principaux problèmes qui ont dominé cette visite : la libre circulation des Turcs au sein de la CEE et l'aide allemande à la Turquie dans le domaine de la défense. Un texte distribué par le porte-parole du gouvernement fédéral, M. Friedhelm Ost, faisant apparaître le désaccord sur l'émigration avant même que la question n'ait été abordée dans les entretiens officiels, a *« vivement choqué »* les officiels turcs. Bonn s'y inscrit totalement en faux contre la thèse d'Ankara, qui veut que l'accord d'association prévoie une *« libre circulation totale »* des travailleurs turcs dans la CEE au 1er décembre 1986.

M. Kohl a déclaré que ce problème devrait être réglé avant la fin de l'année. Il devrait en aller de même, selon lui, de la question de l'aide militaire de la RFA à la Turquie, Ankara souhaitant une nette augmentation de cette aide. Enfin, M. Kohl a indiqué que de nombreux points restaient à discuter concernant les multiples aspects de la question du retour de RFA des immigrés turcs.

[Le premier ministre turc, nous signale notre correspondant à Bonn, s'est lui-même bien déjà rendu à deux reprises en moins de six mois en RFA, à l'automne dernier et encore au mois d'avril — pour discuter entre autres de la situation de l'immigration turque. Les neuf dixièmes des Turcs immigrés en Europe occidentale vivent en Allemagne fédérale, où ils forment une communauté de un million cinq cent mille personnes, dont trois cent mille à Berlin-Ouest. Depuis l'arrivée au pouvoir du chancelier Kohl, la coalition gouvernementale allemande s'est efforcée d'en réduire le nombre en offrant d'importantes primes au retour. Les tentatives du ministre de l'intérieur en vue de réformer la législation sur les immigrés pour rendre plus difficile l'entrée des familles en RFA se sont en revanche heurtées jusqu'ici à la résistance du Parti libéral et à l'opposition du Parti social-démocrate et des Verts.]

● *Dix séparatistes kurdes condamnés à mort.* — Une cour martiale siégeant à Diyarbakir, dans le sud-est de la Turquie, a, le 10 juillet, condamné à mort dix séparatistes kurdes. Ceux-ci étaient jugés en compagnie de quatre-vingt-huit autres personnes pour avoir participé à des raids armés, le 15 août 1984, contre deux bourgades d'Anatolie orientale. Une condamnation à la détention perpétuelle et des peines allant à vingt-quatre ans de prison ont, en outre, été prononcées. Pour la première fois, la cour a fait usage d'une récente loi autorisant des remises de peine en faveur d'inculpés acceptant de coopérer avec la justice. — *(Reuter.)*

URSS

De nouveaux chefs du parti ont été désignés à Leningrad et en Géorgie

Les changements décidés la semaine dernière à la tête de l'Etat et du parti soviétiques ont trouvé ces derniers jours leurs prolongements dans les régions, avec le remplacement des personnalités promues à Moscou. A Leningrad, un nouveau premier secrétaire a été désigné mercredi 10 juillet, après la nomination de l'ancien titulaire, M. Zaikov, au poste de secrétaire du comité central. Il s'agit de M. Iouri Soloviev, âgé de soixante ans, qui avait déjà été premier secrétaire du parti pour la ville de Leningrad de 1978 à 1984, mais qui avait été nommé à cette date ministre de la construction industrielle dans le gouvernement fédéral.

Quelques jours plus tôt, le 6 juillet, M. Chevardnadze, nouveau ministre des affaires étrangères de l'URSS, avait été remplacé à la tête du parti en Géorgie par M. Patiachvili, jusque-là simple secrétaire de cette République. A la différence de M. Soloviev, M. Patiachvili n'est pas membre du comité central ni d'aucune autre instance du parti à Moscou.

D'autre part, l'un des quatre ministres économiques que M. Gorbatchev avait critiqués dans un discours du 11 juin dernier, M. Kazanets, titulaire du portefeuille de la sidérurgie depuis 1965, a été mis à la retraite le 6 juillet pour *« raisons de santé »*. Il en est allé de même pour M. Nicolaï Tarasov, âgé de soixante-quatorze ans et ministre de l'industrie légère depuis également vingt ans, qui a été remplacé par M. Vladimir Kliouev, soixante et un ans, jusque-là premier secrétaire du parti dans la région d'Ivanovo, l'un des centres de l'industrie textile de l'URSS.

Par ailleurs, M. Gorbatchev a entamé, mercredi 10 juillet, sa troisième tournée d'inspection dans les provinces (après ses voyages à Leningrad et en Ukraine) en se rendant à Minsk, capitale de la Biélorussie. Il a prononcé notamment un discours — non publié — devant les chefs militaires de la région, en présence du maréchal Sokolov, ministre de la défense, et de M. Zailov, nouveau secrétaire du parti. La présence de ce dernier pourrait indiquer que l'ancien « patron » de Leningrad a désormais la charge de l'industrie d'armement au secrétariat du parti, à la place de M. Grigori Romanov.

● *Arrestation d'un dissident qui recherchait Andreï Sakharov.* — M. Leonid Volvovsky, un dissident soviétique assigné à résidence à Gorki, a été arrêté, le 2 juillet dernier, annonce un bulletin d'informations publié à Munich, *URSS News Brief*. Peu avant son arrestation, M. Volvovsky essayait de retrouver M. Andrei Sakharov, assigné à résidence dans la même ville, et qui a disparu de son domicile, ajoute le bulletin. En 1980, quelques jours après le bannissement de Sakharov, M. Volvosky, ingénieur informaticien de quarante-trois ans, qui, jusque-là, vivait lui aussi à Moscou, avait été pareillement contraint de s'installer à Gorki. En 1984, le KGB l'avait sommé de *« cesser ses activités sionistes »*. — (AFP.)

Yougoslavie

La visite du général Jaruzelski à Belgrade

SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Le général Jaruzelski, chef du gouvernement et du parti polonais, a quitté Belgrade mercredi 10 juillet, après une visite officielle de deux jours. Il s'est entretenu, notamment, avec MM. Vlajkovic et Zarkovic, respectivement président de la direction collégiale de l'Etat et de la Ligue des communistes, et avec Mme Planinc, chef du gouvernement fédéral.

Le dirigeant polonais et ses hôtes ont constaté, indique l'agence Tanjug, que *« les divergences de vues ne sont pas un obstacle au resserrement de leurs relations d'amitié et à l'intensification de leur coopération sur un pied d'égalité »*.

On rappelle ici que, dès l'émergence de Solidarité en 1980, les sources yougoslaves avaient laissé entendre que le parti polonais avait trop tardé pour prendre les mesures capables de satisfaire *« certaines revendications justifiées »* de la classe ouvrière.

A l'issue de la visite, les deux pays ont signé un nouvel accord de collaboration économique et scientifique, valable de 1986 à 1990, qui pourrait atteindre un total de 5 milliards de dollars dans les deux sens — soit une progression de 60 % par rapport à la période quinquennale précédente.

P.Y.

ASIE

Sri-Lanka

POUR FACILITER LES POURPARLERS EN COURS

Le gouvernement libère 650 détenus tamouls

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

New-Delhi. — Quelque six cent cinquante détenus tamouls suspectés de soutenir la guérilla indépendantiste dans le nord de Sri-Lanka devaient être libérés incessamment par les autorités. Cette mesure, qui vise tout à la fois à ramener le calme dans la péninsule tamoule de Jaffna, troublée par des manifestations quotidiennes depuis une semaine, et à détendre l'atmosphère qui entoure les pourparlers de Timphu, au Bhoutan, a été annoncée mercredi 10 juillet à Colombo.

Le ministre sri-lankais de la sécurité, M. Lallith Athulathmudali, a également indiqué que le couvre-feu imposé sur la région depuis huit mois serait levé à partir de ce jeudi. Ce retour à la normale était réclamé par les mouvements autonomistes et indépendantistes tamouls qui participent aux négociations de Timphu face à la délégation de Colombo.

Dirigée par le frère du président sri-lankais, M. Hector Jayewardene, un avocat sans responsabilités officielles, la délégation ne comprend aucun membre du gouvernement. Du côté tamoul, les conversations sont conduites par M. Armintalingam, le secrétaire général du Front uni de libération tamoul (FULT), organisation autonomiste qui ne participe pas à la guérilla. Pour leur part, les cinq grands mouvements indépendantistes armés sont représentés dans la capitale bouthanaise par des dirigeants de second plan, les « chefs historiques » de la guérilla ayant refusé de négocier avec *« une délégation cingalaise sans pouvoir »*.

Organisés par New-Delhi, qui a dû exercer une forte pression sur les indépendantistes pour qu'ils acceptent d'y participer, les pourparlers sont entrés jeudi dans leur troisième session. Tous les journalistes ayant été expulsés de Timphu, on sait seulement que l'essentiel des propositions sri-lankaises tourne autour d'une plus large autonomie pour les régions à majorité tamoule, avec dévolution de pouvoirs administratifs plus étendus.

« Plutôt bien »

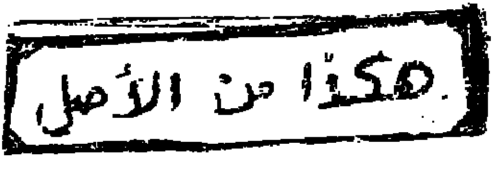
A Colombo, le ministre de la sécurité a fait savoir que les pourparlers se déroulaient *« plutôt bien »*, mais, à Madras, dans le sud de l'Inde où les indépendantistes tamouls ont établi leurs bases politiques, les réactions sont nettement moins optimistes. Un porte-parole des quatre mouvements les plus puissants de la guérilla a accusé mercredi le gouvernement sri-lankais d'utiliser la période de cessation des hostilités (annoncée le 17 juin) pour *« renforcer son potentiel militaire et se préparer à un assaut massif contre les Tamouls dans les deux semaines qui viennent »*.

Selon le porte-parole également, la libération des détenus tamouls *« ne signifie pas grand-chose puisqu'un millier d'innocents ont été arrêtés au cours des trois dernières semaines seulement »*. Ce qui, toujours selon lui *« porte à environ trois mille le nombre de détenus et non à mille cent quatre-vingt-dix-sept, comme le dit Colombo »*. D'après l'un des groupes représentés à Timphu, le gouvernement sri-lankais aurait envoyé tout récemment une soixantaine de commandos suivre un entraînement spécial anti-guérilla au Pakistan et ce pays s'apprêterait à fournir quatre hélicoptères de guerre à Colombo.

Le communiqué publié mercredi à Madras affirme en outre que les autorités sri-lankaises ont commandé dix-huit vedettes rapides à Pékin, et que vingt mille fusils ont été distribués aux villageois cingalais aux abords des régions dominées par les Tamouls. Enfin, les deux camps s'accusent mutuellement de ne pas respecter le cessez-le-feu en vigueur depuis le 18 juin. Cherchant à minimiser, afin de ménager les susceptibilités, le rôle de médiateur qu'elle assume depuis la rencontre du 4 juin entre M. Rajiv Gandhi et le président Jayewardene, New-Delhi s'abstient délibérément de tout commentaire.

PATRICE CLAUDE.





PROCHE-ORIENT

EN REPRÉSAILLES AUX ATTENTATS A LA VOITURE SUICIDE DANS LE SUD DU LIBAN

L'aviation israélienne attaque des camps palestiniens au nord de Tripoli faisant au moins quinze morts

Au lendemain des deux attentats à la voiture suicide qui avaient fait dix-sept morts au sud du Liban, l'aviation israélienne a lancé, mercredi 10 juillet, un raid de représailles contre les deux camps palestiniens de Baddaoui et de Nahr-el-Bared, au nord de Tripoli, faisant au moins une quinzaine de morts et plus de trente blessés. Le bilan définitif pourrait être plus élevé – selon une radio locale, l'attaque aurait fait vingt-six tués et trente-six blessés, – le camp palestinien de Nahr-el-Bared ayant été bouclé à la suite du raid, ce qui a rendu plus difficile le transport des victimes vers les hôpitaux.

En Israël, le porte-parole de l'*armée a indiqué que l'aviation avait* attaqué et détruit « *trois bases palestiniennes* ». Deux d'entre elles, à proximité de Nahr-el-Bared, étaient des quartiers généraux des dissidents du Fath, dirigés par le colonel Abou Moussa, la troisième une base du Front populaire de libération de la *Palestine (FPLP) – commandement* général de M. Ahmed Jebril. Le dernier raid de l'aviation israélienne au Liban avait visé, le 17 avril dernier, une base du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) de M. Nayef Hawatmeh, située dans la plaine libanaise de la Bekaa. Au terme du retrait des troupes israéliennes du Liban, en juin dernier, le ministre de la défense, *M. Itzhak Rabin*, avait affirmé qu'Israël entendait « *poursuivre sa lutte contre le terrorisme* ».

A Tripoli, les combats opposent depuis le début de la semaine le Parti arabe démocratique (PAD), proche de la Syrie et le Mouvement d'unification islamique (MUI) du cheikh Saïd Chaabane, hostile à Damas. Ces accrochages ont fait au cours de la matinée de mercredi cinq morts et six blessés. Toutefois, leur violence a diminué après le raid israélien. Depuis le début des affrontements dans la capitale du Liban du Nord en début de semaine, vingt-deux personnes ont trouvé la mort et soixante-quatre ont été blessées.

Les combats, qui se sont déroulés principalement dans les quartiers populaires de Baal-Mohsen et Bab-el-Tebbaneh ainsi qu'à l'entrée nord de la ville, avaient commencé dimanche soir après que le cheikh Saïd Chaabane eut dénoncé la rencontre des dirigeants musulmans libanais à Damas à laquelle il n'avait pas été convié.

Les autorités militaires syriennes du nord du Liban avaient réussi, il y a trois semaines, à ramener le calme à *Tripoli. Elles avaient imposé un* accord de pacification prévoyant notamment le remisage des armes lourdes et le déploiement d'une unité de l'armée régulière libanaise dans les zones de tension. Cette unité s'est retirée dès le début des combats.

Washington a qualifié mercredi de « *signe d'espoir* » les tentatives de renforcement de la sécurité à l'aéroport de Beyrouth et annoncé que des discussions à ce propos avaient été engagées avec le Liban. – *(AFP, AP, Reuter.)*

LE SORT DES OTAGES FRANÇAIS

« Seuls leurs ravisseurs savent où ils se trouvent »

déclare un dirigeant d'Amal aux familles

Jean-François Kahn, directeur de l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi*, devait se rendre ce jeudi 11 juillet à Beyrouth pour « *aller chercher* » son collaborateur Jean-Paul Kauffmann et M. Michel Seurat, tous deux enlevés depuis plus de cinquante jours.

Selon Jean-François Kahn, qui a annoncé ce voyage dans le dernier numéro de l'hebdomadaire et l'a confirmé mercredi soir sur FR 3, il n'est pas normal que les deux hommes soient toujours détenus, alors que des assurances avaient été données sur leur libération par divers respondables libanais, dont M. Nabih Berri, ministre de la justice et chef de l'organisation chiite Amal.

« *M. Nabih Berri*, écrit Jean-François Kahn, *a publiquement pris l'engagement de faire libérer sans conditions* » les deux Français, tout comme le chef spirituel du mouvement des Hezbollah, le cheik Fadlallah, qui *a « solennellement condamné la pratique des enlèvements en promettant de favoriser leur rapide libération »*. Les autorités syriennes, ajoute M. Kahn, « *nous ont tenu un langage semblable... Je me refuse à croire que les forces des ténèbres soient capables d'imposer leur loi à des hommes d'honneur* ».

A Paris, cependant, M. Mohamed Nassereddine, représentant du mouvement Amal, a laissé entendre au cours d'une émission d'Antenne 2 que son organisation ne contrôlait pas les ravisseurs des otages et a affirmé qu'il ne pouvait pas donner, en conséquence, d'assurances à leur sujet. « *S'ils étaient chez Berri* [chef du mouvement Amal], *vous auriez pu les voir. Seuls leurs ravisseurs savent où ils se trouvent* », a-t-il dit, répondant aux questions des représentants des familles des otages qui s'étonnaient que M. Berri, ayant réussi à résoudre le problème des otages américains, ne semble rien pouvoir faire en faveur des français.

M. Nassereddine a affirmé par ailleurs que « *la décision de Washington de boycotter l'aéroport de Beyrouth ainsi que le raid israélien de mardi sur Tripoli risquaient de retarder la libération des quatre cent trente-cinq prisonniers libanais détenus en Israël, et en conséquence celle des otages français au Liban* ».

Israël

Le premier ministre muselé

De notre correspondant

Jérusalem. – L'épreuve de force s'aggrave, dans une certaine confusion, entre le gouvernement israélien et la centrale syndicale Histadrout. Celle-ci est de plus en plus soumise aux pressions d'une « base » particulièrement combative.

Un incident inédit a illustré, mercredi 10 juillet, à la fois l'escalade du conflit et les risques de débordement qui guettent la Histadrout. Le premier ministre, M. Shimon Pérès, devait expliquer son plan d'austérité au cours d'une émission spéciale télévisée. Il a été purement et simplement privé de parole de la manière la plus simple qui soit, les techniciens ayant annoncé leur intention de faire grève au moment de l'émission.

Cette intervention de M. Pérès avait pour objectif de mieux « *vendre* » à l'opinion un plan de rigueur qu'elle a plutôt mal reçu. Fait inhabituel : le premier ministre devait notamment répondre aux questions d'interviewers non professionnels. La censure dont il a été victime ne peut qu'avoir été, sinon suscitée, du moins encouragée par le patron des syndicats, M. Israël Kessar. « *Qui gouverne ?* », s'interroge ce jeudi le *Jerusalem Post*. « *En réduisant le premier ministre au silence, la Histadrout s'engage dans une voie dangereuse.* »

Les négociations se poursuivent néanmoins entre le gouvernement et les représentants des syndicats dans une ambiance de « *petite guerre* » psychologique. Elles portent en priorité sur l'ampleur et les modalités des licenciements collectifs prévues dans la fonction publique. La Histadrout a annulé, à la dernière minute, la grève qui devait paralyser jeudi les ministères et les services techniques de l'administration.

Elle a justifié cette décision en invoquant la promesse faite par le gouvernement de surseoir au licenciement de 10 000 fonctionnaires. Dans l'entourage du premier ministre, on semblait tout ignorer ce jeudi d'un tel engagement. Le programme de licenciements, précisait-on, sera appliqué comme prévu et les listes d'employés congédiés devraient être prêtes dans la journée. Où est la vérité ? Une chose est sûre : les comités de travailleurs campent sur des positions très radicales. La hiérarchie syndicale a eu du mal à leur faire accepter pour dimanche prochain le principe d'une grève générale qu'ils voulaient entreprendre immédiatement.

J.-P. L.

DIPLOMATIE

La mort de Roger Seydoux

Le sourire de Philinte

Roger Seydoux, ambassadeur de France, est mort le 3 juillet, à l'âge de soixante-dix-sept ans *(le Monde* du 10 juillet). Jean Lacouture, qui l'a bien connu, évoque ici les traits de cette personnalité exceptionnelle.

Le joli mot de gentilhomme semblait créé pour lui, frêle et disert, sans rien qui pèse ou qui pose, tout pétri d'ironie douce, et qui semblait n'avoir choisi le métier de diplomate *qu'afin de pouvoir*, entre deux vérités incertaines, choisir la moins cruelle à ses contemporains.

Un visage peint par Isabey, une *silhouette qui parut longtemps* surgie d'une gravure de Gavarni, le sourire de Philinte. Il considérait notre siècle véhément avec une sorte d'indulgence étonnée, pensant comme le prince de Ligne, qu'il vaut mieux en toutes choses voir ce par quoi elles peuvent déconcerter les sots, plutôt que ce qui risque de chagriner les honnêtes gens.

Nous sommes un certain nombre à nous souvenir du directeur de Sciences-Po qu'il fut pendant la guerre, au temps où il servait en quelque sorte d'ambassadeur de la Résistance auprès de la fonction publique. Il ne se jugeait pas en droit de recruter les adolescents que nous étions en vue de l'action militante. Mais il avait *une façon de parler* du système de Vichy qui n'incitait pas à chanter « *Maréchal, nous voilà !* ». Et l'on se répétait dans les couloirs de l'école qu'il avait refusé de céder aux pressions de l'occupant : celui-ci prétendait lui imposer la présence d'un juriste célèbre qui avait abaissé sa fonction jusqu'à couvrir la création des sections spéciales.

Roger Seydoux avait été chargé *par la Résistance d'obtenir les* « dons » de quelques grands patrons trop compromis dans la collaboration pour n'avoir pas à se la faire *pardonner par quelques gestes*. La réunion où furent fixés les tarifs et choisies les cibles fut présidée par Jacques Bingen, qui devait quelques *semaines* plus tard tomber aux mains de la Gestapo, et se suicider sur-le-champ. A la liste des noms retenus, Roger Seydoux suggéra d'ajouter celui d'un homme dont l'influence considérable reposait à la fois sur l'industrie et sur la presse. Alors Bingen : « *Pour lui, ce sera le double !* » Seydoux obtint, en souriant, davantage.

Fils d'un des collaborateurs les plus appréciés de Philippe Berthelot au *Quai* d'Orsay, frère d'un banquier qui fut aussi un grand homme de culture et de paix, frère d'un autre ambassadeur, il occupa comme en se jouant de très grands postes. De tous ceux dont il fut chargé – conseiller au cabinet de Léon Blum en 1946, directeur des *relations culturelles au Quai* d'Orsay, haut-commissaire en Tunisie au moment du passage du protectorat à l'indépendance, ambassadeur au Maroc, aux Nations unies, à l'OTAN et à Moscou, – c'est peut-être de son poste à Tunis qu'il parlait avec le plus de nostalgie.

Il s'était lié avec Habib Bourguiba d'*une sorte d'amitié qui avait* survécu aux orages. Il restait l'un des partenaires que le chef de l'Etat tunisien évoque le plus volontiers *quand il veut démontrer l'intimité* des liens entre les deux pays.

Sa mission aux Nations unies au temps du général de Gaulle et de ses démêlés avec le « *machin* » fut peut-être celle où se manifesta avec le plus d'éclat une dextérité manœuvrière et une sociabilité créatrice qui *finirent sinon* par concilier les inconciliables, du moins par faire réfléchir le vieux monsieur de l'Elysée sur les aspects éventuellement positifs *de cette institution*.

Roger Seydoux était un conteur délicieux. Dans les Mémoires qu'il rédigeait encore à la veille de sa mort, et qui resteront, hélas ! inachevés, il relate sur un ton inimitable la visite que fit en France le roi Hassan II du Maroc au lendemain des accords d'Evian en mai 1962. « *L'atmosphère est si détendue que le souverain me prie de dire au général qu'il lui ferait un immense honneur s'il acceptait d'être le lendemain son hôte pour le déjeuner à l'ambassade du Maroc. Le roi n'ignore pas que c'est contraire au protocole, mais il se permet d'insister en raison de la qualité de l'accueil qu'il a reçu. Je rejoins le général, qui s'entretient avec Georges Pompidou, Maurice Couve de Murville et Etienne Burin des Roziers, et lui transmets l'invitation royale. Le chef de l'Etat me demande à brûle-pourpoint : « Qu'en pense notre ambassadeur ? » Je me borne à répéter les propos du roi, en soulignant son insistance. Le général réfléchit, et, après un silence : « Bah ! il faut bien déjeuner...* »

JEAN LACOUTURE.

● *M. Roland Dumas au Caire.* – Le ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, entame ce jeudi matin 11 juillet au Caire une visite de travail de deux jours au cours de laquelle il doit faire le point des relations politiques et de la coopération bilatérale franco-égyptienne.

M. Dumas, dont c'est la première visite en Egypte depuis sa nomination aux relations extérieures, a tenu à ce que Le Caire ne soit pas une simple étape dans une tournée au Proche-Orient. Il doit être reçu immédiatement après son arrivée par le président Hosni Moubarak. Il s'entretiendra ensuite avec le premier ministre Kamal Hassan Ali, puis avec le ministre des affaires étrangères Esmat Abdelméguid, et le ministre de l'économie et du commerce extérieur, Sultan Abou Ali. – *(AFP.)*



LA TERREUR ET LA PITIÉ

EST-ELLE UNE MARTYRE ? VICTIME D'UN FOL ACHARNEMENT JUDICIAIRE OU FROIDE MEURTRIÈRE INFANTICIDE ? COMMENT EXPLIQUER HUMAINEMENT ET SOCIOLOGIQUEMENT UN TEL CRIME ?
QUE FAUT-IL PENSER DE LA MACHINE JUDICIAIRE ? DE L'INTERVENTION DES MÉDIA ? DES GRANDS JOURNALISTES RÉPONDENT : FRANÇOIS CAVIGLIOTI, FRÉDÉRIC POTTECHER, KLAUS-PETER SCHMID (DER SPIEGEL).
SERGE LECLAIRE, PRATICIEN ET CHERCHEUR SUR L'INFANTICIDE OUVRE LE DOSSIER PSYCHANALYTIQUE ET EDGAR MORIN ANALYSE L'AFFAIRE SOUS SON ANGLE SOCIOLOGIQUE, LA SITUANT DANS "CETTE ZONE D'INCONSCIENCE, D'ERREURS ET D'HORREUR OÙ L'ACTUALITÉ SE JOUE..." ET QUE CHACUN DE NOUS FRÔLE À UN MOMENT OU À UN AUTRE.

VACANCES : A LA RECHERCHE DES MONDES DISPARUS

VOUS VOULEZ PARTIR, PARTIR VRAIMENT ? ALORS OUBLIEZ LE DÉPAYSEMENT ORDINAIRE DES LOISIRS ORGANISÉS ET PRENEZ LE NOUVEL OBSERVATEUR CETTE SEMAINE.
IL VOUS PROPOSE D'ALLER, À TRAVERS 4 GRANDS DOSSIERS, À LA DÉCOUVERTE DES MONDES OUBLIÉS, DES GRANDES CIVILISATIONS DISPARUES.
DES AVENTURIERS VOUS TIENNENT LA MAIN : CE SONT DES ARCHÉOLOGUES, DES ÉRUDITS, DES ÉCRIVAINS, DES JOURNALISTES...
CETTE SEMAINE AVEC JACQUES SOUSTELLE REMONTEZ LE TEMPS, VIVEZ LES RITES, LES COUTUMES ET LA VIE QUOTIDIENNE DES AZTÈQUES.

BARRE : RADIOSCOPIE D'UN PLEBISCITE

EN AVRIL 1981, À LA FIN DU SEPTENNAT, RAYMOND BARRE ÉTAIT AU PLUS BAS : 28 % SEULEMENT DES FRANÇAIS LUI FAISAIT CONFIANCE ET 65 % NON ! AUJOURD'HUI ILS SONT 53 % À PENSER QU'IL FERAIT "UN BON PRÉSIDENT".
QUE S'EST-IL DONC PASSÉ EN QUATRE ANS POUR QU'AUJOURD'HUI RAYMOND BARRE NON SEULEMENT ÉCRASE TOUS SES CONCURRENTS DE L'OPPOSITION MAIS ENCORE S'IMPOSE DANS TOUTES LES CATÉGORIES SOCIALES ?
UN SONDAGE EXCLUSIF SOFRES/NOUVEL OBSERVATEUR ET UNE ANALYSE PASSIONNANTE VOUS MONTRENT LE NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE DE LA RENTRÉE.

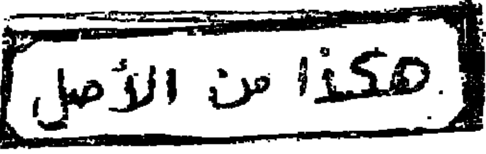


EDGAR MORIN, JACQUES SOUSTELLE, PIERRE BEREGOVOY, FRÉDÉRIC POTTECHER, SERGE LECLAIRE ET OCTAVIO PAZ SONT AUSSI DANS LE NOUVEL OBSERVATEUR CETTE SEMAINE



VOUS AUSSI, CETTE SEMAINE SOYEZ

nouvel Observateur



Le Portugal a ratifié le traité d'adhésion à la Communauté européenne

Un « rééquilibrage » largement rhétorique

Dernier acte avant sa dissolution, le Parlement portugais a, ce jeudi 11 juillet, ratifié le traité d'adhésion de Lisbonne à la Communauté européenne, signé un mois plus tôt par les Douze. Tous les partis se sont prononcés favorablement, à l'exception du PC.

L'intégration de l'Espagne et du Portugal dans la CEE était évidemment inscrite dans la logique d'une Communauté qui n'entend *a priori* exclure aucun candidat européen à régime démocratique. La chute du salazarisme en 1974 et la mort de Franco en 1975, suivies d'évolution vers des formes de gouvernement occidental dans les deux pays : voilà qui conférait aux Etats ibériques un imprescriptible droit d'entrée au *« club des Neuf »*, *devenu des Dix* en 1981 lorsque la Grèce a, à son tour, adhéré.

Restait, bien entendu, à vérifier qu'un élargissement à douze n'aurait pas de conséquences excessivement dommageables pour les anciens ou les nouveaux, et à préparer, en connaissance de cause, les conditions mutuellement les plus favorables. Bien que les différences de développement économique entre la péninsule et la plupart de ses futurs partenaires fussent importantes — justifiant ici de légitimes appréhensions et là de nécessaires ajustements, — on ne peut s'empêcher de penser que le délai qui a séparé l'ouverture des négociations de leur heureuse conclusion (près de huit ans) a été bien long. Les difficultés techniques, bien réelles, n'expliquent pas tout. Des réticences « politiques » ont aussi joué un rôle de retardement. Elles avaient trait à la perception même des avenirs possibles d'une Europe élargie — donc plus complexe et, s'il est possible, moins homogène. La récente signature du traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal au « club » n'a en rien dissipé ces préoccupations.

Compte tenu de la règle d'unanimité qui prévaut jusqu'à nouvel ordre au sein de la Communauté, le processus de prise de décisions sera, tout d'abord, nécessairement plus compliqué. L'introduction de deux nouvelles langues de travail, en plus des sept utilisées, ne fera que rendre plus tangible cette pesanteur. Plus gravement, la fortification d'un pôle « sud » — jusque-là constitué géographiquement par la seule Grèce, et économiquement complété par l'Irlande, elle aussi moins industrialisée — amplifiera le clivage déjà perceptible entre une fraction de la Communauté plus pauvre et une autre nettement plus développée. Ce n'est pas que les récriminations soient absentes entre riches, comme on l'a bien vu dans le cas de la Grande-Bretagne ! Mais c'est la *visée elle-même qui risque d'être différente*.

L'ambition du « nord » devrait plutôt être de « recoller » au peloton des pays les plus développés de la planète (États-Unis, Japon), au prix de sacrifices temporaires obtenus des citoyens en matière de niveau de vie. Celle du « sud » sera sans doute, plus prosaïquement, d'assurer au plus vite une certaine amélioration de ce même niveau de vie de ses habitants — et cela non seulement par des efforts nationaux, mais grâce à des aides des plus riches ; or si celles-ci sont légitimement attendues, elles ne seront évidemment attribuées qu'avec parcimonie en cette période de crise. Une certaine « acrimonie méditerranéenne » s'en suivra nécessairement, qui ne contribuera certes pas à fortifier cet « *esprit européen* » dont la Communauté aurait le plus grand besoin pour progresser.

C'est dire que le thème du « *rééquilibrage* » de la CEE, de son « *axe rhénan* » vers les rivages ensoleillés *de ses péninsules*, est assez rhétorique. N'est-ce pas la France au demeurant — pourtant pays méditerranéen ! — qui a, plus que d'autres, pratiqué l'obstruction toutes ces dernières années ? Même la proximité politique de gouvernements également socialistes n'a que lentement contribué à aplanir les obstacles.

Tout aussi fallacieux est le plaidoyer ibérique selon lequel l'Espagne vers l'Amérique latine et le Portugal vers l'Afrique lusophone serviront de « *ponts* » à l'Europe. Le commerce international s'est toujours fort bien passé de courtiers étrangers — et, en toute hypothèse, le Mozambique et la Guinée-Bissau, la Bolivie et l'Equateur, comme tant d'autres dans leurs parages, se débattent dans des situations économiques telles qu'ils attendent des aides d'urgence plus impatiemment encore que des clients...

Les élargissements successifs de l'Europe — le dernier guère plus que les précédents — posent en réalité la question de la *nature* de la Communauté vers laquelle on tend. Idéalement, la plupart, sans doute, des *habitants du Vieux Continent* souhaiteraient dépasser le stade d'un marché commun pour aboutir à une forme ou l'autre d'union. Pratiquement, cette aspiration bute à chaque pas sur de redoutables obstacles : *crainte des « petits »* d'une hégémonie des plus grands, préférence maintenue de la Grande-Bretagne pour le « *grand large* » américain et toutes les manifestations d'un égoïsme national inévitable, surtout lorsqu'il n'est pas transcendé par une volonté aiguë de l'ensemble des pouvoirs politiques.

Or, ici comme ailleurs, le temps tue les prophètes et conforte les technocrates ! Et tout élargissement rend un peu plus difficile, un peu plus improbable, l'hypothèse d'une union négociée entre tous. L'idée d'une « *Europe à deux vitesses* » (voire à plusieurs) est née de ce *constat qu'on ne peut espérer voir* tout le monde aller de l'avant au même moment et au même pas. Jouable, quoi que non sans énormes obstacles, en matière de coopération économique ou technique, la formule *l'est-elle sur le plan politique ?* L'ancien ministre des affaires étrangères de Madrid, M. Fernando Moran, affirmait récemment que la France entendait ajouter « *à sa relation particulière avec l'Allemagne fédérale une autre de même type avec l'Espagne* ». C'est là certainement beaucoup trop dire, malgré la « déclaration commune » Madrid-Paris du 10 juillet.

Le couple Paris-Bonn n'est pas seulement, en effet, une « *relation particulière* » : l'histoire des dernières décennies, comme celle, disons, des cent cinquante années écoulées, démontre qu'il est le seul *noyau* éventuellement — très éventuellement — possible d'une union européenne. Les relations entre la France et l'Espagne sont à l'évidence d'un autre ordre.

Reste un point à considérer, lui aussi hautement politique : la sécurité européenne. Le Portugal, de longue date, et l'Espagne depuis peu sont membres de l'alliance atlantique, et tous deux sont militairement engagés depuis plus de trente ans avec les Etats-Unis. Les dirigeants de Madrid ont choisi de lier le débat relatif à leur intégration dans la CEE et celui de leurs alliances défensives. Le Portugal, membre fondateur de l'OTAN, n'avait naturellement pas cette préoccupation.

Les stratèges occidentaux sont *convaincus que l'un et l'autre pays* ibériques sont essentiels à une défense « *en profondeur* » de l'Europe, dont ils élargissent l'espace singulièrement restreint, tout en fournissant (dans le cas du Portugal) une « *tête de pont* » pour un éventuel débarquement américain « de reconquête ». A l'heure nucléaire, ces calculs peuvent sembler puérils ; ils n'en sont pas moins présents dans les plans des états-majors.

Dans la perspective, bien hypothétique, d'une défense européenne — sous la forme, par exemple, de la création d'un « *second pilier* » de l'alliance atlantique, symétrique au « *pilier américain* », — quelle serait l'attitude de Madrid et de Lisbonne ? A la différence de leurs homologues portugais, plus résolument atlantistes, les gouvernants espagnols ont manifesté leur souci d'obtenir *un statut un peu particulier* au sein de l'OTAN — comme la France, disent-ils, au cas où le référendum de 1986 sur le maintien de leur pays dans l'alliance serait positif. Lisbonne et Madrid ont, d'autre part, *récemment manifesté leur intérêt* pour l'Union de l'Europe occidentale (UEO), unique forum où se débattent aujourd'hui, entre Français, Allemands, Britanniques, Italiens et autorités du Benelux, les problèmes de défense. Il y a là une indication intéressante pour l'avenir.

JEAN-PIERRE CLERC.

SANS ATTENDRE L'ACCORD DE TOUS LES ÉTATS

Le Parlement européen demande l'élaboration d'un traité d'union

De notre correspondant

Luxembourg. — Le Parlement européen a adopté, mardi 9 juillet, à une large majorité (182 voix pour, 71 contre et 21 abstentions), une ré*solution dans laquelle il est demandé* aux gouvernements des pays de la CEE favorables à la négociation d'un nouveau traité de passer outre à l'avis de ceux qui y sont opposés.

Les communistes français et grecs, les travaillistes britanniques, les membres du PASOK (Parti socialiste pan-hellénique), les Verts allemands et une partie des conservateurs se sont prononcés contre le texte présenté par M. Altiero Spinelli (apparenté PCI). Seuls, MM. Jean-Pierre Cot et Didier Motchane, dans les rangs du PS, n'ont pas voté pour la recommandation de *l'Assemblée. Les élus du RPR* n'ont pas participé au scrutin, et les représentants du Front national se sont abstenus.

Sous l'impulsion de M. Spinelli, les parlementaires européens ont donc délibérément ignoré les dispositions du traité de Rome. L'article 236 prévoit que toute modification institutionnelle doit faire l'objet *d'un accord unanime des Etats* membres. La résolution de Luxembourg dit : « *Si on constatait l'absence d'unanimité, les gouvernements favorables devront procéder à l'élaboration et à l'adoption du traité d'union* ». Autrement dit, le Parlement demande, ni plus ni moins, d'engager l'Europe sur une nouvelle voie, même si des pays — *au stade actuel, il s'agit du* Royaume-Uni, du Danemark et de la Grèce — y sont opposés.

Le texte de l'Assemblée prévoit tout de même une adhésion à terme pour les retardataires, qui, en attendant, pourront conclure des « *arrangements intérimaires* » avec l'union européenne envisagée. Cette disposition, si elle devait être un jour appliquée, compliquerait singulièrement le fonctionnement quotidien de l'Europe, qui serait ainsi partagée entre deux entités juridiques distinctes.

Le Parlement a ainsi ajouté à la confusion née au conseil *européen* des 28 et 29 juin dernier. Dénonçant l'« *inutile cafouillage tactique de Milan* », M. Christian de La Malène (RPR) a résumé la situation en déclarant : « *On a décidé à la majorité que demain on décidera à l'unanimité.* » Dans la capitale lombarde, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient en effet fait appel à l'article 236 du traité de Rome pour *convoquer, à l'automne prochain*, la conférence intergouvernementale qui se saisira du dossier sur la réforme institutionnelle de l'Europe.

MARCEL SCOTTO.

politique

Les socialistes seuls ont adopté à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la police

A l'aube du jeudi 11 juillet, l'Assemblée nationale a approuvé par 284 voix contre 158 le projet de loi sur la modernisation de la police que lui proposait M. Pierre Joxe. Une fois encore, les socialistes se sont retrouvés seuls pour soutenir le gouvernement. Les députés communistes se sont réfugiés dans l'abstention ; ceux du RPR et de l'UDF ont voté contre, alors qu'ils n'ont pas caché n'avoir guère de critiques à formuler sur le strict contenu de ce texte. Pour expliquer son refus d'approuver le projet gouvernemental, l'opposition a, certes, mis en avant sa contestation d'un ensemble dont il n'est qu'un élément. Mais il lui fallait surtout tenter de dégonfler ce qu'elle a qualifié de *« coup de pub »*.

L'utilisation du sentiment d'insécurité lui a été trop bénéfique dans sa critique de l'action du pouvoir pour qu'elle accepte sans réagir la tentative du gouvernement de lui retirer cet argument électoral.

Le ministre de l'intérieur voulait faire coup triple avec ce projet. D'abord redonner confiance à sa police, qui avait pu être perturbée par certaines initiatives judiciaires de la gauche. Ensuite montrer la faiblesse des moyens que la droite avait accordés à la police quand elle était au pouvoir. Enfin couronner par un coup d'éclat toutes les opérations menées depuis quatre ans autour de M. Gilbert Bonnemaison pour appréhender les raisons profondes du développement de l'insécurité et de son sentiment.

Quoi qu'ils puissent en dire maintenant, les socialistes ont longtemps donné l'impression de nier le sentiment d'insécurité ressenti par les Français et ses causes. Aujourd'hui, ils veulent prouver aux électeurs qu'ils s'en sont toujours préoccupés. Aussi, l'opposition ne peut, à la fois, reprocher au gouvernement de ne rien faire et lui refuser les moyens d'agir. Même si elle ne manque pas d'arguments quand elle constate que le pouvoir a attendu le dernier moment pour les demander. Décidément, d'un côté comme de l'autre, l'insécurité est bien un enjeu politique, sinon « politicien ».

Th. B.

Une opposition embarrassée

Un désaccord profond peut cacher un relatif consensus. Le débat sur le projet de loi relatif à la modernisation de la police nationale, le mercredi 10 juillet à l'Assemblée nationale, l'a une fois encore montré. Qu'ils aient voté pour, qu'ils se soient prononcés contre, qu'ils aient choisi l'abstention, tous les groupes politiques ont souligné leur profond accord avec le contenu même du texte en discussion.

Le rapport annexé, qui forme l'essentiel du projet de M. Pierre Joxe, a été jugé comme *« une analyse dont ont peut retenir la plupart des conclusions »* par M. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes) ; M. Pascal Clément (UDF, Loire) a convenu que, sur la nécessité de moderniser la police dans le sens proposé par le ministre de l'intérieur, il y avait *« un consensus »* ; même le PC, parfois plus sévère que l'opposition de droite, a reconnu par la voix de M. Guy Ducoloné (Hauts-de-Seine), que ce projet allait dans le bon sens, au moins en ce qui concerne les moyens à fournir aux policiers.

Seulement il y a le reste, tout le reste. Et là les divergences fondamentales réapparaissent vite. Les communistes ont, manifestement, une autre conception du rôle de la police que les socialistes. Certes ils sont d'accord avec M. Philippe Marchand (PS, Charente-Maritime), quand il affirme que dans une période de crise *« la police ne peut suffire à remédier à l'insécurité »*. Mais ils vont bien au-delà. L'analyse de M. Ducoloné part de la crise et de ses méfaits et s'y arrête longuement. D'où l'accent qu'il met sur la *« prévention sociale »*. Il fait aussi remarquer, et il est le seul à le faire avec autant de conviction, que 15 % seulement des auteur de délits sont retrouvés ; la peine judiciaire qu'ils encourent ne peut donc avoir d'effets dissuasifs *« aussi sévère soit-elle »* ; pour lui la seule chose qui pourrait dissuader les éventuels délinquants ce serait la certitude d'être arrêtés. D'où l'importance que les communistes donnent aussi à l'action policière et leur souhait de voir mis au point une politique globale de la police et de ses « acteurs ».

La droite aussi n'a cessé de relier politique judiciaire et politique policière, mais pas dans le même sens que le PC. Ainsi M. Clément, rapprochant dans un raccourci rapide le projet du garde des sceaux d'éviter le maintien en détention des condamnés à de petites peines de prison, et celui des députés socialistes de permettre aux appelés du contingent d'effectuer leur service national dans la police, a affirmé : *« Demain vont se retrouver dans la rue des délinquants relâchés et des appelés apprentis-policiers ; c'est un mélange explosif. »*

M. Aubert fut plus rigoureux dans son raisonnement. Pour lui, il ne sert à rien de vouloir redonner confiance à la police par ce projet de loi alors que M. Robert Badinter a eu *« des actions et des déclarations dangereuses »*. Or, a-t-il insisté, dans le combat contre l'insécurité *« la police n'est pas seule en cause, la justice a un rôle capital à jouer »*. Et il n'est, apparemment, pas sûr que le ministre de la justice ait une politique en concordance avec celle du ministre de l'intérieur, ce qu'affirme pourtant avec force M. Joxe.

Cette analyse de l'opposition lui permet surtout d'amorcer la démonstration qui est pour elle essentielle : pour des raisons électorales, les socialistes ont changé de cap, reconnaissant ce qu'ils niaient jusqu'alors, la réalité de l'insécurité.

Ironique, M. Aubert a lancé à M. Joxe : *« Je crains que vous n'ayez été contaminé par l'idéologie sécuritaire (...). Mais plus votre discours est ferme, plus vous condamnez votre politique précédente. »* Quant à M. Clément, il a félicité le ministre pour sa *« splendide conversion intellectuelle : vous vous mettez à aimer la police »*.

Les socialistes ont beau nier cette « conversion », M. Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), par exemple, rappelant que c'est dès le mois de décembre 1982 que M. Gilbert Bonnemaison (PS, Seine-Saint-Denis) avait remis un rapport au premier ministre sur l'insécurité dans les villes, rien n'y fait. D'autant que la droite estime que le pouvoir se convertit au moindre coût : *« Ce n'est pas vous qui paierez »*, affirme M. Clément, déjà assuré du résultat des législatives. A mi-mot, il laisse même entendre qu'il n'est pas sûr que le gouvernement d'après mars 1986 maintienne cette priorité à la police, puisque le député UDF explique que les nouveaux ministres devront *« faire les comptes, voir de quelle marge de manœuvre ils disposent, et établir des priorités »*. M. Aubert juge, lui, que le projet de M. Joxe n'est qu'une *« pure déclaration d'intention »*, et qu'il est vraiment trop *« commode d'établir une programmation quinquennale à huit mois de la fin d'une législature »*. Il aurait préféré un *« acte de foi »* de début de mandat à un *« testament à la fin du règne »*.

Droits et devoirs des policiers

Débat de fond, donc, mais aussi discussion de certaines des modalités pratiques du projet. Ainsi, la volonté de M. Joxe de publier par décret un *« code de déontologie policière »* est contesté sur sa droite comme sur sa gauche.

L'UDF n'en voit pas l'utilité, en rappelant que l'idée en revient au PC *« qui voulait ainsi permettre la contestation de la hiérarchie policière »*. Le RPR estime que cela serait contraire à la Constitution, car un tel texte, qui, d'après lui, devra concerner obligatoirement les libertés publiques et le code pénal, est du domaine de la loi et non du règlement. Aussi M. Aubert préférerait une loi *« sur les droits et devoirs des policiers »*. Quant au PC, il tient à ce code mais voudrait qu'il soit voté par le Parlement et non décrété par le gouvernement.

M. Joxe, quand il explique que les grandes lignes de ce code sont déjà connues, car il s'appuiera sur la Déclaration des droits de l'homme et sur un texte voté en 1979 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ne convainc que ses amis socialistes.

Même situation pour l'augmentation des amendes. Le RPR n'est pas *a priori* contre, mais pense que cela n'a rien à voir dans un texte sur la modernisation de la police. De plus, M. Jean Foyer (RPR, Maine-et-Loire) explique que les amendes pour infraction au code de la route relèvent du décret et non de la loi, et que les sommes prévues atteignent un niveau *« immoral »* pour certains délits. Il ajoute que cette forte augmentation est en contradiction avec la philosophie judiciaire des socialistes, qui, pour lui, ne croient pas à l'effet dissuasif des peines ! L'UDF, elle aussi, se plaint, qu'une fois encore ce soient les automobilistes qui soient pressurés. Le PC juge que d'autres infractions, comme la fraude fiscale, devraient d'abord être mises à contribution.

L'appel à des jeunes du contingent pour renforcer la police divise encore plus les députés. Les communistes sont violemment contre, explique M. Daniel Lemeur (PC, Aisne), car *« le métier de policier est difficile »*, et parce qu'il ne faut pas *« dévoyer la conscription en multipliant les services civils, car cela renforce la professionnalisation de l'armée »*.

L'UDF n'est pas contre le principe, mais soulève de nombreuses questions sur son application. Quant au RPR, il y est tellement favorable que, preuve à l'appui, il revendique la paternité de l'idée. Sur ce point au moins, il est d'accord avec le PS. Mais, mercredi, matin les députés socialistes avaient refusé la proposition de M. Bonnemaison de permettre aux appelés d'effectuer leur service national dans l'administration pénitentiaire.

Si, malgré ses souhaits répétés, M. Joxe n'a pu obtenir le grand débat sur la police qu'il espérait, lui-même n'a pas prononcé le grand discours-programme sur la police qu'il aurait pu faire. Il a simplement confirmé son image de *« flic de gauche »* en se montrant très attaché au rôle des policiers, mais en mettant sa politique sous le patronage des syndicats de policiers, avec une insistance qui ne pouvait être le fait du hasard et de la Déclaration des droits de l'homme. La police au service des libertés, c'est une idée qui ne pouvait que satisfaire ses amis socialistes, qui furent une fois encore ses seuls soutiens.

THIERRY BRÉHIER.

Illogismes

Le cérémonial parlementaire semble exclure la logique du profane et le cartésianisme ne paraît guère menacer notre vie politique. Telle est l'impression que l'on pouvait ressentir à l'écoute, patiente, tant il fut poussif et répétitif, du débat de l'Assemblée nationale sur la loi de modernisation de la police nationale.

Tu m'imites, donc tu es un mauvais exemple : c'est en quelque sorte ce que l'opposition s'est acharnée à répéter au ministre de l'intérieur. M. Pierre Joxe. Plagiaire, copieur, voleur d'idées... le sort de ce dernier était entendu mais contre toute attente raisonnable, celui de sa copie aussi : zéro, à refaire, recalé, bien que l'on ait donc compris qu'il avait de bons maîtres et lu les bons auteurs — l'opposition justement !

On ne saurait, pour autant, jouer les naïfs : la politique a, dit-on, ses règles — qu'il faudrait peut-être songer à réviser — et l'une d'elles veut que l'on ne fasse pas de cadeau à l'adversaire. La cause de mars 1986 est entendue, la gauche est donnée battue, la revanche est proche, pourquoi se priver ? La police qui se voudrait, enfin, technicienne, moderne et professionnelle, est donc, encore une fois, victime de la politique. L'urgence de sa modernisation, son état de sous-développement, la nécessité de moyens financiers supplémentaires font l'unanimité et, néanmois, l'opposition vote contre. *« C'est politique »*.

L'un des députés de droite les plus assidus à ce débat, M. Raymond Marcellin, le reconnaît en privé, lui qui, en technicien quelque peu nostalgique de son passage au ministère de l'intérieur, fut très clément, en commission des lois, pour le projet de M. Joxe : *« Le principe même d'une loi de programmation pluriannuelle pour la police,* avait-il dit alors, *est très positif compte tenu de la nécessité permanente de moderniser les équipements. »* Il n'empêche : il a, lui aussi, voté contre.

Le rapporteur du projet de loi, un socialiste, M. Gilbert Bonnemaison, s'était pourtant donné le mal de souligner les convergences entre les propositions de M. Joxe et celles, notamment, du RPR dans sa proposition de loi d'orientation sur la police, déposée en 1984. N'y retrouve-t-on pas l'institution d'un service national de police auxiliaire, l'insistance sur l'équipement immobilier, la nécessité d'une loi de programme pluriannuelle d'équipement, etc ? Ce ne fut pas nié par l'opposition.

Il n'empêche : à la guerre politique, comme à la guerre, pas de cadeau ! Il y eut donc une succession d'arguments pour justifier ce refus catégorique — toute la nuance entre une abstention et un vote contre — de moyens policiers nouveaux. Piques non sans pertinences parfois — ainsi du cours de droit de M. Jean Foyer pour le RPR — mais qui, à trop vouloir prouver, tenaient du prétexte. Vous ne réformez pas les structures, lance-t-on à la gauche — mais que n'aurait-on dit sur le chambardement socialiste, si elle s'y était risquée ? Vous ne donnez pas à votre code de déontologie policière la forme d'une loi — alors que la divergence n'est pas de forme, mais de fond : loi ou décret, l'opposition y voit d'abord une atteinte aux prérogatives de la hiérarchie. Vous envoyez des appelés sans formation faire un métier qui exige de la compétence — mais le RPR n'y voyait pas d'obstacle hier. Votre garde des sceaux est absent de ce débat qui le concerne au premier chef — mais combien se serait-on acharné sur cette cible favorite s'il s'était mêlé de l'avenir de la police !...

Cette attitude est-elle payante, alors que l'opposition a fait, depuis trois ans, de la sécurité l'un de ses refrains électoraux ? Rien n'est moins sûr. La police pourra retenir que le RPR et l'UDF ne lui ont pas accordé plus de 5 milliards de francs de crédits supplémentaires dont elle ne niait pas la nécessité. Les socialistes auraient tort manifestement de se priver d'un tel avantage. A la guerre comme àà la guerre.

EDWY PLENEL.

● *Un comité pour le renouveau de la vie politique.* — Le MRG, Initiative républicaine et socialiste et l'Alliance social-démocrate, que président respectivement MM. François Doubin, Léo Hamon et Eric Hintermann, ont décidé de créer un comité de liaison dont l'objectif est de *« contribuer au renouveau de la vie politique en France »*.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 10 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● **CONGÉS DE CONVERSION**

Améliorer les conditions de reclassement des salariés touchés par des licenciements économiques. — Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a présenté au conseil des ministres le projet de loi relatif aux congés de conversion mis au point à la suite du blocage des négociations menées au niveau national par les organisations professionnelles et syndicales.

I. — Les nouvelles dispositions. — Ce texte autorise le ministre chargé de l'emploi à conclure, dans le cadre du fonds national de l'emploi, des conventions avec les entreprises qui souhaitent faire bénéficier d'un congé de conversion leurs salariés frappés par un licenciement économique.

Pendant ce congé, des allocations de conversion seront versées aux salariés, qui resteront liés à leur employeur par un contrat de travail. Ils seront dispensés d'activité pour participer à toutes les actions utiles à leur reclassement (orientation et évaluation des compétences, mise à niveau, adaptation et formation, recherche active d'emploi), organisées à l'initiative de leur entreprise avec le concours du service public de l'emploi. Ils conserveront leurs droits à la protection sociale au titre des régimes obligatoires de Sécurité sociale.

Le financement des allocations et des actions de conversion sera assuré par l'Etat et les entreprises dans des proportions fixées par les conventions.

II. — Mise en œuvre. — Dès l'entrée en vigueur de la loi, les entreprises pourront conclure, en faveur de leurs salariés frappés par un licenciement économique, les conventions qu'elle prévoit.

Ce dispositif pourra être adapté ou complété par la négociation collective professionnelle ou interprofessionnelle. Les partenaires sociaux pourront ainsi préciser les conditions de mise en œuvre des congés et définir des modalités adaptées à la situation de chaque branche. Des conventions cadres du Fonds national de l'emploi, conclues entre l'Etat et les branches professionnelles, tireront les conséquences de ces accords.

(Lire page 24.)

● **CONVENTION DE LOMÉ**

Nouvelle application d'un système exemplaire de coopération entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. — Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant la ratification de la convention entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ceux de la Communauté européenne, signée à Lomé le 8 décembre 1984 et dite « Lomé III », ainsi que l'approbation des deux accords communautaires internes conclus pour l'application de celle-ci.

La convention Lomé III est la cinquième des conventions passées par la CEE avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique depuis 1964. Ce système de coopération, fondé sur l'égalité des partenaires et le respect de leur identité, garantit aux pays concernés la stabilité de leurs relations commerciales et financières avec la Communauté, au bénéfice de leur développement. Son intérêt est prouvé par le nombre croissant des pays en voie de développement qui y adhèrent : 66 pour cette convention contre 46 pour la convention Lomé II en 1979.

La convention Lomé III reconduit les dispositions essentielles de la convention Lomé II, notamment en matière de coopération financière et technique, de mesures commerciales et de stabilisation des cours des matières premières, tout en accroissant les moyens offerts par la CEE et en renforçant la rigueur et l'efficacité des mécanismes de gestion. Les domaines de coopération sont élargis, notamment aux affaires culturelles et sociales et à la pêche.

En ratifiant cette convention, la France donnera une nouvelle preuve de son adhésion à un système de coopération exemplaire, dont elle est largement l'inspiratrice.

● **CONVENTION INTERNATIONALE**

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la Grèce à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature le 19 juin 1980.

Cette convention, conclue par les pays membres de la Communauté européenne, détermine le droit applicable dans les contrats passés entre leurs ressortissants.

● **ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Quatre décrets précisent les modalités de mise en œuvre de la loi du 25 janvier 1985, et notamment les conditions de nomination des maîtres de l'enseignement privé.

(Lire page 12.)

● **GENDARMERIE**

Protection des personnes et des biens, secours aux personnes en difficulté, défense du territoire. — Le ministre de la défense a présenté au conseil des ministres une communication sur les missions de service public que remplit la gendarmerie nationale.

I. — La gendarmerie maintient et développe trois missions essentielles :

— *la protection de la sécurité des biens et des personnes,* grâce à une action préventive de surveillance des zones où elle exerce ses compétences et à une action répressive menée sous le contrôle de l'autorité judiciaire. En 1984, les gendarmes ont ainsi relevé 2 700 000 infractions à la police de la circulation routière. Ils ont élucidé 90 % des meurtres et assassinats et 68 % des vols à main armée dont ils ont eu à connaître ;

— *l'assistance et le secours aux personnes en difficulté :* secours aux victimes de la route ; participation active aux plans de secours déclenchés par l'autorité administrative (plans ORSEC ou POLMAR, secours en montagne et en mer, etc.). En 1984, elle a réalisé plus de 5 000 sauvetages en montagne, plus de 2 700 sauvetages en mer ou sur des plans d'eau et elle a effectué plus de 3 500 évacuations sanitaires ;

— *une mission militaire de défense :* à ce titre, dans le cadre de la réorganisation de la défense opérationnelle du territoire prévue par la loi de programmation militaire du 8 juillet 1983, la gendarmerie prend progressivement en charge certaines missions exercées jusqu'à présent par l'armée de terre.

II. — Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions ont été renforcés et adaptés :

— entre 1981 et 1985, deux mille six cent cinquante-huit postes de gendarmes départementaux ont été créés, dont trois cent sept au bénéfice de personnels féminins ; un meilleur emploi des effectifs a été recherché grâce, notamment, à la mise en place de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit gendarmes auxiliaires supplémentaires ;

— cette année encore, plus de deux mille gendarmes renforceront pendant l'été les effectifs des brigades des grandes zones de vacances ;

— cent trente pelotons de surveillance et d'intervention ont été créés, en vue d'assurer des missions complémentaires de surveillance de jour et surtout de nuit, et seront progressivement étendus ;

— un effort important est en cours pour améliorer l'équipement informatique des unités et développer le réseau de transmission Saphir dont cinquante-quatre groupements départementaux seront dotés avant la fin de l'année 1986.

● **NOUVELLE CONVENTION MEDICALE**

Signée par l'ensemble des partenaires, la nouvelle convention garantit les droits des assurés. — Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a présenté au conseil des ministres une communication relative à la nouvelle convention médicale qui régit les rapports entre les médecins libéraux et les caisses de Sécurité sociale et qui a été approuvée le 4 juillet.

Pour la première fois depuis l'origine du système conventionnel, le texte a été signé par l'ensemble des partenaires.

La nouvelle convention fixe les règles relatives au remboursement des honoraires médicaux. Elle garantit aux assurés sociaux un niveau élevé de remboursement. Elle ouvre des perspectives nouvelles en ce qui concerne l'extension des champs d'activité de la médecine générale, la formation continue des médecins et la place des organismes paritaires locaux chargés de suivre l'application de la convention.

Ces dispositions contribueront à garantir le bon usage des soins et à renforcer le rôle du médecin généraliste dans le système libéral de santé.

Enfin, la négociation a été l'occasion d'améliorer le statut fiscal et social des praticiens.

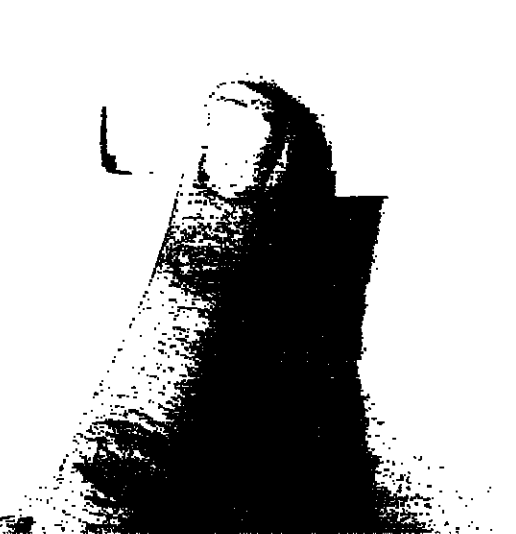
Afin de respecter les contraintes imposées par la gestion de la Sécurité sociale, la réflexion sur les moyens d'une modulation de l'activité médicale et d'une régulation des prescriptions doit se poursuivre.

MESURES D'ORDRE INDIVIDUEL

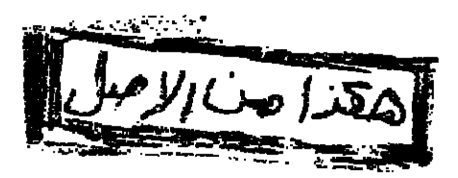
Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Paul Bouchet est nommé conseiller d'Etat.

Sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Pierre Rouvière, préfet hors cadre, est admis au bénéfice du congé spécial ; M. Jacques Le Cornec, est admis au bénéfice du congé spécial.



هكذا من الأصل


هكذا من الأصل

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

Nouvelles réticences socialistes

Après le Vaucluse, la Manche

Après le Vaucluse, la Manche. Après M. Bertrand Delanoë, M. Olivier Stirn, député non inscrit du Calvados, invité parle PS à figurer sur ses listes, est la deuxième victime de l'opposition de la « base » au parachutage dans les départements de candidats aux législatives désignés, dans le cadre de l'accord national conclu à Paris, entre les courants du PS, à l'issue du comité directeur du 6 juillet.

La commission exécutive fédérale de la Manche a repoussé à l'unanimité, mercredi 10 juillet, la candidature de M. Stirn pour conduire la liste socialiste du département. Le rejet est qualifié de « première réaction réflexe » au siège du PS. En revanche, les socialistes de la Manche, majoritairement rocardiens, se sont déclarés prêts à accueillir le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, « *en fonction de ses attaches fortement établies dans le département* ». C'est la solution qui avait été envisagée, jusqu'à ce qu'il apparaisse impossible — du point de vue du PS — que M. Stirn reste candidat dans le Calvados, et qu'il soit décidé de l'envoyer dans la Manche (M. Nallet est actuellement pressenti pour la Haute-Loire).

Dans le Vaucluse, les affaires de M. Bertrand Delanoë semblent s'arranger un peu. Le bureau de la fédération, majoritairement mitterrandiste, a repoussé, à une courte majorité, les motions condamnant la décision du comité directeur. La fronde de M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat chargé de l'économie sociale, membre du CERES (qui s'oppose à l'arrivée de M. Delanoë) n'est pas soutenue par son courant, qui s'en tient à l'accord national. M. Gatel, élu député du Vaucluse en 1981, qui avait envisagé de réunir, mercredi à Paris, une conférence de presse pour s'expliquer, y a finalement renoncé.

Dans les milieux socialistes, on souligne que la rivalité irréductible entre MM. Jean Gatel et André Borel, autre député du Vaucluse — qui étaient, avant l'irruption de M. Delanoë, en concurrence pour la tête de liste — justifie l'intrusion d'une tierce personne. D'autant que, face à M. Borel, M. Gatel n'était pas sûr de réunir la majorité des suffrages des militants.

Mme Yvette Roudy, quant à elle, a dû entendre ses oreilles siffler, mercredi soir. Les membres du bureau exécutif du PS, et notamment le premier secrétaire, n'ont que très modérément apprécié la vivacité du langage employé par le ministre des droits de la femme — « *nous avons été traitées comme des paillassons* » (*le Monde* du 11 juillet) — pour qualifier l'accord national. Les dirigeants du PS estiment, compte tenu de la difficulté des temps, que le parti a limité les dégâts. Si l'on veut bien discuter avec Mme Roudy de l'élargissement de la place faite aux femmes sur les listes, il est hors de question de remettre en cause l'équilibre subtil de l'acord du 6 juillet.

J.-L. A.

Rien n'est encore joué

lance M. Marchais au PS

M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, évoque, dans l'éditorial de l'*Humanité* du 11 juillet, le « *spectacle politicien que vient d'offrir le comité directeur du PS* » du 6 juillet. M. Marchais estime que « *la poursuite et l'amplification de l'offensive anti-communiste menée sans répit depuis des mois* » est l'une des « *conclusions* » de cette réunion.

M. Marchais voit, comme autre conclusion de ce comité directeur, la « *confirmation éclatante* » du « *scénario de l'échec* » choisi par les socialistes. « *Non seulement*, souligne le secrétaire général du PCF, *le Parti socialiste se place dans la perspective d'un retour de la droite au pouvoir en 1986, mais il le programme* ».

« *Qu'on ne dise pas*, continue M. Marchais, « procès d'intention » ! *C'est le Parti socialiste lui-même qui vient de se fixer comme objectif l'élection de cent soixante-dix députés dans une Assemblée nationale qui en comptera cinq cent soixante-dix-sept. Voilà un fait sans précédent dans notre histoire : un parti disposant de tous les pouvoirs — du président de la République, du gouvernement dans son entier et de la majorité absolue à l'Assemblée nationale — qui chiffre l'ampleur de son échec avant même d'avoir combattu, et qui se prépare à un séjour dans l'opposition en vue de l'échéance suivante, celle de l'élection présidentielle !* »

Pour M. Marchais, « *les communistes refusent* » ce scénario et expliquent au pays que « *cet engrenage au sein duquel le PS et la droite veulent enfermer l'avenir de notre pays, on peut y échapper. Battre la droite en 1986 (...) c'est possible* » « *A condition, bien sûr*, continue M. Marchais, *de rassembler sur une autre politique que celle mise en œuvre par le Parti socialiste. (...) Rassembler contre le RPR, l'UDF et Le Pen avec l'espoir de les battre, c'est tirer toutes les leçons de l'expérience et donner à notre parti les moyens de peser sur le cours des choses.*

» *Rien n'est encore joué.* »

M. Mitterrand fixe les limites de la cohabitation avec la droite

(Suite de la première page.)

Ne confondez pas cohabitation institutionnelle et union nationale, avait souligné M. Jospin à l'adresse de la presse. « *On cohabite parce qu'on est adversaires*, ajoute M. Mitterrand. *Si cohabiter veut dire vivre dans la même République, alors je dis oui, si c'est la confusion politique, je dis non !* » Par cette précision, le président de la République souhaitait couper court à certaines des interprétations suscitées par son discours du 25 juin à Carcassonne, considéré, ici ou là, comme l'annonce d'une coopération de bon aloi avec la droite en cas de défaite de la gauche l'année prochaine.

De même M. Mitterrand — dans cette dernière hypothèse — donne raison à M. Jospin « *de dire qu'il ira dans l'opposition : on ne peut pas demander à Jospin de gouverner avec une majorité de droite* ». Il s'agit d'un avertissement à l'intention de ceux des socialistes qui lorgnent volontiers vers les franges de l'opposition.

Outre qu'elles montrent à quel point l'introduction du mode de scrutin proportionnel dans le système institutionnel de la Ve République risque de produire des effets fort singuliers dans la pratique politique, ces circonlocutions présidentielles confirment que M. Mitterrand entend rester, à gauche, le seul véritable maître du jeu. Mais les armes qu'il emploie ne sont-elles pas à double tranchant ?

Certes, la fermeté avec laquelle il affirme sa volonté de conserver la direction des affaires étrangères traduit, symboliquement, un refus d'abdiquer qui rassérénera peut-être ceux des électeurs de gauche qui redouteraient une dérive droitière sans frein du pouvoir suprême si la droite prenait le contrôle du législatif. A l'inverse, cette position accrédite la thèse des barristes, qui s'opposent à la cohabitation parce qu'un tel cas de figure comporte inévitablement beaucoup de risques de conflits — tout au moins dans le domaine des relations extérieures — entre le chef de l'Etat et son gouvernement, responsable devant la majorité parlementaire.

Et quand il s'accommode à l'avance d'un Parti socialiste agissant dans l'opposition, M. Mitterrand donne aussi raison indirectement... à M. Georges Marchais, qui se fend d'un nouvel éditorial dans *l'Humanité* du jeudi 11 juillet, pour accuser les socialistes — justement — de situer leur démarche actuelle dans une fatalité de l'échec.

Au bout du compte, ces sinuosités politiques ne sont guère de nature à produire dans l'électorat de gauche un effet mobilisateur.

ALAIN ROLLAT.

CANDIDAT DANS LE RHONE

M. Fiterman veut « essayer de marquer M. Barre »

Membre du secrétariat du Parti communiste, ancien ministre, M. Charles Fiterman conduira la liste de son parti dans le département du Rhône. Il nous a expliqué ce choix.

« J'ai été sollicité, *déclare M. Fiterman*, par la direction de la fédération départementale du Parti communiste qui souhaite, je pense, pouvoir disposer d'un dirigeant national ayant une expérience pour animer la bataille politique face aux chefs des autres formations qui sont aussi dans ce département des dirigeants nationaux. Ainsi je vais essayer de marquer Raymond Barre.

» J'accepte d'autant plus naturellement d'être candidat dans le Rhône que, depuis trois mois, je suis chargé de la coordination des activités du Parti communiste dans cette région, dont je suis originaire (1).

— *Quelle action et quelle campagne avez-vous l'intention de mener ?*

— J'ai commencé par traiter les questions économiques et sociales les plus pressantes, en particulier celles de la RVI (Renault véhicules industriels) et de Technip. Je pense que c'est la bonne démarche : traiter des problèmes qui concernent la vie des gens comme l'emploi ou encore l'habitat et les conditions de vie notamment dans les secteurs HLM.

» Mon action ne sera pas seulement régionale. Elle concernera aussi les questions de décentralisation, de démocratie dans leur sens nouveau afin de promouvoir des posibilités d'intervention des gens que ce soit dans l'entreprise ou dans leur vie quotidienne. »

(1) M. Fiterman est né le 28 décembre 1933 à Saint-Etienne.

M. Méhaignerie (CDS) : « l'exigence de vérité »

Evoquant, le mercredi 10 juillet, les « *effets pervers* » de la proportionnelle, M. Pierre Méhaignerie a indiqué que le CDS — dont il est le président — défend deux principes dans la préparation des législatives : efficacité et renouvellement. Pour le CDS, le choix entre une ou deux listes au sein de l'opposition doit être fait en fonction de la seule efficacité.

M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, qui représente son parti dans les négociations sur les investitures au sein de l'UDF, a expliqué que la tactique de listes séparées se justifie dès lors qu'elle permet le renouvellement des hommes. Fixant à une fourchette de trois cents à trois cent trente le nombre d'élus possibles pour l'opposition dont cent soixante-dix pour l'UDF, le CDS pense que le nom des chefs de file dans les départements devrait pour un certain nombre d'entre eux être connu d'ici la fin juillet, l'ensemble ne l'étant qu'en septembre.

Quant aux « parachutages », M. Méhaignerie juge qu'ils sont nécessaires dans un nombre limité de cas pour permettre l'arrivée d'« *hommes nouveaux et jeunes* ». Le CDS envisage notamment la candidature de M. Georges Chavanne, président de Leroy-Somer, en Charente.

L'ancien ministre a également souligné qu'à la rentrée, au sein de l'opposition, son parti mettra l'accent sur trois points : « *l'exigence de vérité* », « *la notion de durée* », « *la nécessité de prendre des mesures qui entraineront l'adhésion populaire* ».

Selon M. Méhaignerie « *un front de classe peut très vite se reconstituer* » et il faut donc que si l'opposition gagne en 1986 elle décide des « *gestes, actes et protections* » immédiats.

« COURAGE, FUYONS »

Les magazines présentent en ce mois de juillet la mode de l'automne et même de l'hiver prochains. Déjà au mois de mai dernier, les vêtements d'été étaient en solde. L'avenir est ainsi de plus en plus précocement anticipé !

Comment s'étonner qu'il n'en soit pas de même dans d'autres domaines. La quête du futur est devenue si haletante que le présent devient de plus en plus un passé largement révolu. L'instant vécu est obsolète avant même d'exister. Le gouvernement lui-même ne cesse de préparer l'avenir, d'élaborer des plans, de rédiger des projets, cherchant peut-être à se cacher le présent pour faire rêver de l'avenir.

Les élections législatives qui se dérouleront dans neuf mois sont déjà jouées. Les résultats, à quelques unités près, sont proclamés. On hésite encore — mais à peine — sur le nom du premier ministre. De toute façon il sera transitoire. Inutile donc de s'attarder. Ce qui compte pour l'heure — et de toute urgence — c'est ce qui se passera dans vingt-quatre mois. Il faut se hâter de préparer l'élection présidentielle de mai 1988. De préparer ? Non, c'est déjà fait depuis longtemps. D'en achever simplement les formalités pour passer à autre chose. L'étape suivante n'est-elle pas à l'étude dès maintenant ? Au fait, quel âge aura tel candidat en 1995 et en 2002 et en 2009, etc. ?

Et pourtant ! N'y a-t-il pas dans le présent assez de questions à poser, de problèmes à traiter, de drames à guérir, et même de bonheur à saisir ? N'y a-t-il pas du passé assez de leçons à tirer, de l'histoire assez de précédents à méditer ? N'y a-t-il pas simplement le monde à regarder ? Pourquoi cette fuite qui s'accélère, pourquoi ces refus et ces lâchetés ? Pourquoi les penseurs, les philosophes, les psychologues, ne répondent-ils plus ? Sont-ils déjà partis si loin eux aussi ?

ANDRE PASSERON.

LES VERTS LANCENT LEUR CAMPAGNE

Au cours d'une conférence de presse tenue, le mercredi 10 juillet, le parti des Verts français a lancé sa campagne pour les législatives. Mettant en exergue les problèmes tant économiques que sociaux engendrés par le chômage, ils proposent dans un plan d'urgence pour l'emploi « *un partage du travail* » comprenant une réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail dans le but d'atteindre les trente heures en 1990. A l'échelon européen, refusant que « *la France et l'Europe soient une passoire économique* », les Verts prônent une augmentation des droits de douane.

Dans leur programme, une large place est consacrée à la défense de l'environnement, avec, notamment, une campagne pour la voiture « propre » et contre le dépérissement des prêts.

Tout en réaffirmant leur préférence pour un scrutin à la proportionnelle intégrale, les Verts espèrent avoir « *plusieurs députés à Paris, à Lyon et dans le Nord où, théoriquement, il suffira de 5 à 6 % pour être élu et, surtout, franchir la barre des 5 %, permettant le remboursement de la caution* ».

M. Yves Cochet, porte-parole, a confirmé leur refus de se joindre à « *un cartel électoral* », disant : « *Ni de droite ni de gauche, nos listes sont en revanche largement ouvertes aux défenseurs de l'environnement et de la nature, aux tiers-mondistes, à ceux qui s'opposent au racisme et à la xénophobie.* »

La réforme électorale est conforme à la Constitution

Le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi, le 2 juillet, par le premier ministre, a décidé, mercredi 10 juillet, que la loi organique modifiant le Code électoral et relative à l'élection des députés et celle concernant les députés des Territoires d'outre-mer, les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et Miquelon, sont conformes à la Constitution. Le Conseil constitutionnel dont l'avis est indispensable avant la promulgation des lois organiques, considère pour le premier de ces textes qu'aucune des dispositions « *ne pouvant être regardée comme relative au Sénat* » (c'est-à-dire que la loi n'entre pas dans la catégorie de celles devant être votées dans les mêmes termes par les deux Assemblées), « *la procédure législative suivie est conforme à la Constitution* ». Cette critique avait été soulevée à l'Assemblée nationale et au Sénat par les parlementaires de l'opposition.

D'autre part, le Conseil constitutionnel, saisi par des députés RPR et UDF de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, en a annulé un des articles. Celui-ci disposait : « *Quand la prime de remboursement prévue à l'émission ou lors de l'acquisition originelle du droit excède 10 % du nominal ou quand le contrat d'émission d'un emprunt obligataire prévoit une capitalisation partielle ou totale des intérêts, la prime ou l'intérêt sont imposés après une répartition par annuité. Cette règle s'applique également à la retenue à la source quand elle est exigible et au crédit d'impôt correspondant. Toutefois, elle ne s'applique pas aux titres émis par l'Etat dont le porteur a la possibilité d'obtenir la conversion dans les trois ans suivant l'émission.* »

Pour le Conseil, comme le soutenaient les auteurs de la saisine, cet article n'ayant pas fixé les règles concernant l'assiette de l'impôt n'est pas conforme à l'article 34 de la Constitution. Il observe que le texte critiqué « *est susceptible d'au moins deux interprétations, l'une privilégiant la simplicité des règles d'assiette par la fixation d'annuités égales, l'autre privilégiant l'adaptation de l'assiette à la réalité économique par la fixation d'annuités progressives prenant en compte les intérêts composés* ».

[L'apparition sur le marché financier de nouvelles formules d'emprunt à long terme repoussant le paiement du coupon à la fin de la période de remboursement inquiétait la direction générale des impôts au ministère de l'économie et des finances. Cette direction craignait une perte de recettes dans l'immédiat par report de la taxation du coupon à la date, éloignée, de son paiement. Elle avait donc obtenu que cette taxation puisse s'appliquer audit coupon dès les premières années en reconstituant, fictivement, des annuités de paiement. Une telle disposition tuait dans l'œuf la nouvelle procédure, utilisée à deux reprises seulement par Gaz de France et le groupe pétrolier Total. Dans le cas de Gaz de France, lourdement déficitaire, il s'agissait de reporter à une échéance de douze ans le versement des intérêts de l'emprunt, afin d'en alléger le poids dans l'immédiat. C'est ce qu'a fait, le Trésor avec ses obligations renouvelables dont l'intérêt est payé, en fin de période, sous une forme capitalisée. Le Conseil constitutionnel a estimé que l'article de loi incriminé ne tenait pas suffisamment compte de la « *réalité économique* », c'est-à-dire du paiement tardif des intérêts par un emprunteur trop chargé financièrement. Sa décision apparaît logique, puisque le contribuable, dans l'article de loi incriminé, se trouvait taxé en l'absence de revenu. — F.R.]

La théorie du « domaine réservé »

La théorie du « domaine réservé » résulte de la pratique des institutions de la Ve République, sans être inscrite dans la Constitution de 1958, révisée en 1962. Elle se nourrit, en fait, des ambiguïtés du régime actuel, mi-présidentiel - mi-parlementaire, qui se traduisent, dans l'exercice du pouvoir exécutif, par la dyarchie que représente le fonctionnement du couple politique formé par le président de la République et le chef du gouvernement.

Les pouvoirs du président de la République sont énumérés en quinze articles dans le titre II qui lui est consacré par la Constitution, mais d'autres titres de la loi suprême traitent aussi du rôle du chef de l'Etat. L'article 5 de la Constitution indique notamment : « *Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités.* »

En matière de politique étrangère, l'article 14 ajoute : « *Le président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères ; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités par lui.* »

En vertu de l'article 15, le président de la République est aussi « *le chef des armées* » et, à ce titre, « *il préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale* ». Mais en vertu de l'article 20 de la Constitution, c'est « *le gouvernement* [qui] *détermine et conduit la politique de la nation* » et qui « *dispose de l'administration et de la force armée* ». De même, en vertu de l'aticle 21, c'est le premier ministre qui « *est responsable de la défense nationale* », dont la détermination relève du domaine de la loi d'après l'article 34.

Les actes du président de la République en ce domaine exigent le contreseing du premier ministre, de même l'accréditation des ambassadeurs auprès des puissances étrangères et la ratification des traités internationaux.

En revanche, depuis un décret du 14 janvier 1964, qui a fixé les conditions de fonctionnement de la force française stratégique de dissuasion, c'est au président de la République qu'il appartient de donner l'ordre d'engagement de la force nucléaire. Ce qui fit d'ailleurs dire à M. Pierre Messmer, à l'époque, que « *le chef de l'Etat a seul l'emploi de la force nucléaire stratégique* ».

Le concept de « domaine réservé » s'est élaboré à partir d'un discours prononcé par M. Jacques Chaban-Delmas, devant les assises UNR à Bordeaux, le 15 novembre 1959, où il distinguait entre le secteur présidentiel comportant les affaires étrangères, la défense nationale, la communauté africaine, l'Algérie et le secteur gouvernemental comprenant tout le reste.

Gracieusetés niçoises

De notre correspondant

Nice. — Les élus de la majorité municipale, favorable à l'opposition, et ceux de la gauche, ont failli en venir aux mains au cours de la dernière réunion du conseil municipal après s'être copieusement injuriés. Cela s'est passé vendredi 5 juillet.

Point de départ de cette *bronca*, les reproches faits par l'opposition locale à M. Jacques Médecin, député maire et apparenté RPR), d'avoir, à de nombreuses reprises, changé de parti. Indignation du maire : « *Mon opinion n'a jamais subi de modifications, contrairement à M. Mitterrand qui, lui, a collaboré au gouvernement de Vichy...* »

Insultes et invectives se sont enchaînées jusqu'au moment où, estimant le chef de l'État diffamé, des élus socialistes ont quitté la salle des délibérations.

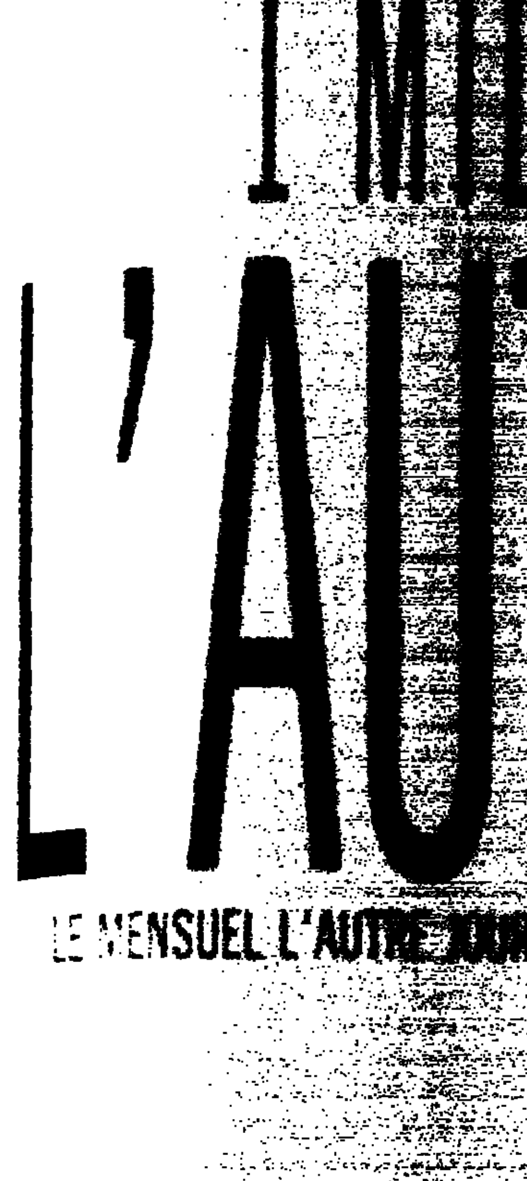
Un peu plus tard, à cette remarque de M. Charles Caressa (PCF) : « *Au fond, les seuls qui n'aient jamais changé, ce sont les communistes* », M. Médecin a répondu : « *Oui, à part un petit passage au nazisme à l'occasion du pacte germano-soviétique.* »

Des propos que n'ont pas acceptés les communistes, l'un d'entre eux, M. Fiori, mettant alors en cause l'ancien maire de Nice, père du maire actuel, Jean Médecin, qu'il qualifia d'ancien maire vichyste...

« *Voulez-vous que je vous mette ma main sur la figure ?* », répliqua alors M. Médecin. *Vous êtes un fasciste rouge !* »

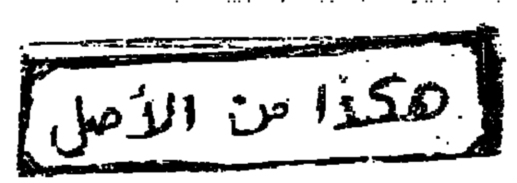
De mémoire de vieil élu, les débats n'avaient jamais volé aussi bas au conseil municipal niçois.

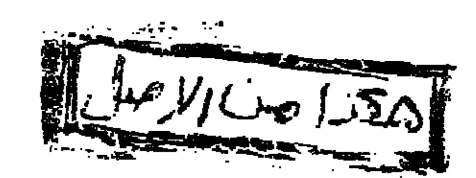
M. V.











société

LE DÉBAT SUR LA RÉVISION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE

Une défense moderne et crédible

par CHARLES HERNU (*)

En quelques mois, la capacité militaire de la France a effectué un bond en avant de grande importance. Le lancement de *l'Inflexible* parfaitement réussi, à la date fixée en 1978, double notre capacité nucléaire embarquée et fait entrer dans une nouvelle ère notre dissuasion nucléaire avec la maîtrise des ogives multiples. L'installation à Nancy, il y a quelques jours, de la 4e division aéromobile marque l'aboutissement du processus engagé il y a deux ans, lorsque fut ratifiée, lors de l'adoption de la loi de programmation 1984-1988, la décision de créer la force d'action rapide (FAR). La force d'action rapide existe, et les Français la verront pour la première fois lors du défilé du 14 juillet.

La modernisation de nos forces nucléaires et classiques va bon train, comme le démontrent aussi l'entrée en service des Mirage-2000 dans l'armée de l'air et des premiers sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) dans la marine, la poursuite des études relatives au porte-avions à propulsion nucléaire qui sera commandé l'année prochaine, la confirmation de l'entrée en service du premier sous-marin nucléaire de nouvelle génération en 1994, l'introduction des canons de 155 dans l'armée de terre à un rythme légèrement supérieur à celui fixé initialement, l'extension du réseau Saphir qui dote la gendarmerie d'un système de communications et de renseignements ultramoderne.

Notre appareil militaire s'adapte aux nouvelles menaces, notamment celles qui résultent des crises ; la formation des cadres s'élève, comme on l'a vu à Salon-de-Provence lors du cinquantième anniversaire de l'Ecole de l'air, et la disponibilité des hommes et des femmes (de plus en plus nombreuses) qui servent la défense est remarquable ; mon collègue et ami Manfred Woerner n'a pas caché l'admiration qu'il éprouvait à voir nos jeunes appelés des forces françaises en Allemagne conduire avec brio nos chars après quatre mois d'instruction.

Tout cela, la modernisation des matériels, la sophistication des techniques et la compétence des hommes qui servent sous nos couleurs, donne du crédit à notre pays, et les observateurs étrangers ne s'y trompent pas. Les nations avec lesquelles nous sommes alliés, aussi bien en Europe qu'en Afrique, et toutes celles qui font appel à nous ont si peu de doutes sur la valeur de nos armées qu'elles y voient une assurance à leur propre sécurité et un facteur de paix et d'équilibre indispensable.

Une nation solidaire

Parce qu'elle est une nation indépendante, maîtresse de ses décisions, et, en même temps, une nation solidaire, qui assumerait l'ensemble des responsabilités qu'elle a prises à l'égard de ses alliés, la France compte, et sa voix est écoutée. Le dialogue franco-allemand sur la défense et la sécurité, que le président de la République, M. François Mitterrand, a relancé en 1982, n'aurait pas acquis une telle importance si notre pays donnait de lui-même l'image d'une nation velléitaire, incertaine et impuissante. La réalité est bien différente : nous pouvons beaucoup, et d'ailleurs la question qui nous est posée n'est jamais de savoir si nous pourrions assumer nos responsabilités en cas de crise ou de conflit, mais bien de savoir quelles nouvelles responsabilités pourraient être les nôtres.

Les Français non plus ne s'y trompent pas puisqu'ils considèrent, très largement, que notre pays peut et doit jouer un rôle-clé pour la sécurité du plus proche de nos alliés, l'Allemagne fédérale. Tel est bien notre sentiment, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à Munsingen, lors des premières grandes manœuvres franco-allemandes, en déclarant que la France et l'Allemagne fédérale partagent des intérêts de sécurité qui sont communs.

Ceux qui imaginent décrire la réalité en affichant dans leurs programmes électoraux « *la reconstruction de l'outil militaire* » se trompent d'époque. Croient-ils eux-mêmes à ce qu'ils disent, ceux qui interpellent sommairement en affirmant, contre toute évidence, que notre outil militaire est délabré, désorganisé ou décadent ? Connaissent-ils bien nos armées, nos militaires, nos techniciens, nos ouvriers ? Ces experts en critiques de la politique gouvernementale devraient rechercher un autre terrain, tant la démonstration qu'ils s'efforcent de faire est peu convaincante.

L'exécution de la loi de programmation durant ses deux premières années a été globalement respectée, ainsi que le montre le rapport qui vient d'être déposé au Parlement. Certes il existe dans certains domaines des retards, mais dans d'autres domaines de l'avance a été prise. Les programmes d'armements ne sont pas réglés comme la mécanique céleste. A preuve, la Cour des comptes avait constaté combien la précédente loi de programmation avait elle-même été perturbée, non seulement par les aléas techniques, mais aussi par des hypothèses économiques, notamment au plan de l'inflation, à ce point irréalistes que la gouvernement avait dû, en 1979, « *casser son baromètre* » et en construire un autre pour dissimuler de façon embarrassée l'abandon d'un objectif trop ambitieux parce qu'irréaliste. Cela avait nécessité à l'époque une réévaluation en baisse des objectifs de la loi 1976-1982.

Des plans respectés

Il est vrai qu'une telle dévaluation était inévitable puisque, toujours d'après l'estimation de la Cour des comptes, le manque à gagner pour la défense entre 1976 et 1982 a été de 48 milliards de francs ! Pour ce qui est des deux premières années de la loi, le RPR estime le décalage à 4,4 milliards de francs. Comment nous reprocher dès lors de ne pas avoir rempli notre contrat ? De fait, les grands programmes sont respectés à plus de 97 %.

Au reste les propositions alternatives qui nous sont opposées manquent singulièrement de crédibilité. Je ne reviendrai pas sur l'aberration à laquelle s'est laissé entraîner le RPR en 1984, en proposant de porter la défense à 5 % du PNB, soit un accroissement du budget de la défense de 72 milliards (il est actuellement de 150,2 milliards) ! Cette « *proposition* » était tellement peu sérieuse que les hommes d'expérience comme Pierre Messmer ont su prendre leurs responsabilités. Pourtant elle a figuré un an dans un programme.

Aujourd'hui, on nous propose un objectif de croissance annuelle du budget de la défense voisin de 4 % en termes réels, afin d'atteindre un rapport défense/PIBm de 4,5 %. Il suffit de savoir qu'au taux annuel de 4 % il faudra près de dix ans pour atteindre l'objectif de 4,5 %, pour mesurer à quel point l'opposition se hasarde sur le terrain des promesses avec moins d'allant et de certitudes qu'elle ne voudrait le faire croire.

La contradiction ne s'arrête pas là, puisque tout se passe comme si certains dans l'opposition avaient admis que l'effort de défense de la France ne pouvait être, dans la conjoncture présente, supérieur à ce qu'il est aujourd'hui ! D'ailleurs, n'a-t-on pas entendu affirmer qu'il était possible de faire 40 milliards d'économies dans les crédits de fonctionnement du budget de l'Etat ? Les militaires et civils de la défense apprécieront sûrement le nouvel effort qu'on ne manquerait pas de leur faire supporter.

A des fins partisanes

Plus récemment, d'autres responsables, tel M. Fillon, ont mis en doute l'utilité de programmes nucléaires, comme le SX, le Hadès ou le Mirage-2 000 ASMP, ou encore le programme AWACS. Qui propose de supprimer ou de retarder des programmes ?

Le budget de la défense n'est pas de ces chevaux que l'opposition devrait enfourcher pour aborder les batailles électorales. Le gouvernement, pour sa part, a présenté son bilan pour les deux premières années, comme il s'y était engagé. Si des choix nouveaux doivent être faits, et j'ai dit à plusieurs reprises que l'espace devait désormais constituer le troisième pilier, après le nucléaire et le conventionnel, de notre politique de défense, la représentation nationale en sera naturellement saisie.

Au moment où, selon des sondages concordants, un état d'esprit nouveau, une adhésion toujours plus étendue, y compris dans notre jeunesse, se manifestent dans notre pays autour de nos armées et des grandes options de notre défense, je m'inquiète de voir se développer, à des seules fins partisanes, des arguments sommaires et injustifiés. La session parlementaire d'automne permettra de répondre aux interrogations et d'écarter les affirmations fantaisistes.

(*) Ministre de la défense.

La nomination des maîtres du privé

Les responsables de l'enseignement privé sont satisfaits des nouveaux décrets

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 10 juillet, quatre décrets précisant les modalités d'application de la loi du 25 janvier 1985, relative aux rapports entre l'Etat et les établissements privés. Le point le plus important concerne la nomination des maîtres. Suivant l'avis du Conseil d'Etat, le gouvernement a choisi une procédure de nomination qui demande à l'autorité académique et au chef d'établissement de se concerter lors du dépôt des candidatures. Ces textes, les derniers à paraître de cette « loi Debré revue », sont bien accueillis par les responsables des parents d'élèves des écoles privées et par la hiérarchie catholique.

Et si la gauche réussissait à instaurer la paix scolaire ? Il y a un an, la question paraisssit saugrenue. A quelques semaines de la grande manifestation parisienne des défenseurs de l'enseignement catholique, les termes guerriers étaient plus souvent employés. Puis il y eut la décision du président de la République d'abandonner le projet. Paradoxalement le talent de négociateur de M. Alain Savary et sa volonté de concertation avaient, malgré les reproches qui lui furent adressés à l'époque, permis à tous les partenaires d'avancer sur la voie du dialogue. L'apaisement venu, les mesures « *simples et pratiques* » élaborées par les conseillers de M. Fabius et annoncées à la rentrée 1984 par M. Jean-Pierre Chevènement ont achevé d'isoler les ultras des deux bords.

Longuement préparés avec les responsables de l'enseignement catholique et les parents d'élèves du privé — dans ce domaine le rôle de M. Pierre Daniel, leur président, a été capital, — les textes régissant les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé ont été publiés au cours de l'année. Ce retour à la loi Debré de 1959, légèrement actualisée, a permis de définir le rôle de chacun. Selon M. Chevènement, cette nouvelle loi « *respecte mieux les prérogatives normales de l'Etat qui rémunère les maîtres, tout en préservant la liberté des chefs d'établisssement* ».

Une ultime occasion de discorde aurait pu exister, en ce qui concerne la nomination des maîtres enseignants dans le privé. Les décrets adoptés par le conseil des ministres du mercredi 10 juillet précisent cette procédure et tentent de ménager toutes les susceptibilités. La nouveauté par rapport à la loi Debré réside dans la création de commissions consultatives, académiques pour l'enseignement secondaire et départementales pour le primaire. Dans ces commissions siégeront des représentants élus des maîtres et des chefs d'établissement privé, et des représentants de l'administration.

A partir de la rentrée de 1986, date à laquelle ce système doit être mis en place, il y aura donc information conjointe du recteur d'académie (représentant de l'Etat) et du chef d'établissement, sur le dépôt des candidatures. Les commissions rassembleront les avis sur les candidatures avant de proposer le leur à l'autorité académique. Cette dernière doit se prononcer en dernier ressort après accord du chef d'établissement.

Cette structure, un peu lourde, au regard du faible nombre de postes à pourvoir dans les années à venir, doit permettre d'éviter les conflits. Son rôle peut être très faible si les personnalités concernées, recteurs comme chefs d'établissement privé, jouent le jeu de la concertation et ne cherchent pas, par excès d'autoritarisme ou mauvaise volonté, à troubler la situation. Dans le passé, les cas de désaccord ont été extrêmement rares, l'administration ne signale qu'un seul exemple pour 1984.

En adoptant ces décrets, le gouvernement a suivi l'avis du Conseil d'Etat qui avait modifié l'avant-projet préparé par le ministre. Il s'agissait de la notion de « *poste laissé vacant* » en cas de conflit entre le recteur et le chef d'établissement. Estimant que le pouvoir réglementaire ne peut se substituer au législateur, le Conseil d'Etat a « assoupli » le texte ministériel, précisant qu'en cas de conflit le recteur peut proposer d'autres noms.

Le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire de l'enseignement catholique, estime que le décret adopté au conseil des ministres est une « application correcte » de la loi. Selon lui, tous les problèmes posés ne sont pas résolus, mais il espère que « *la sagesse de tous les responsables* » permettra la mise en œuvre de la loi.

Les parents d'élèves de l'enseignement libre se déclarent satisfaits de décrets « *qui respectent la lettre et l'esprit de la loi* ». Les responsables de l'UNAPEL notent que la nécessité de l'accord préalable du chef d'établissement pour toute candidature et la reconnaissance du réemploi des maîtres sont des points positifs.

● *Décès de M. Maurice Roy, spécialiste de la mécanique et de la thermodynamique.* — M. Maurice Roy, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA) entre 1949 et 1962, est mort récemment des suites d'un accident de voiture.

[Né le 7 novembre 1899 à Bourges (Cher), Maurice Roy, ancien élève de Polytechnique, était docteur ès sciences et ingénieur général du corps des Mines. Professeur à l'Ecole nationale supérieure d'aéronautique de 1930 à 1940, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la théorie des surfaces portantes, la stabilité de vol des avions, la propulsion par réaction. Il fut élu en 1949 à l'Académie des sciences, et devint, la même année, directeur général de l'ONERA, poste qu'il abandonna en 1962. Président de l'Académie des sciences en 1966, Maurice Roy fut aussi directeur scientifique et administrateur de la SNECMA, président de la société mathématique de France, président du Comité national de recherches spatiales.]

GRAND ENCYCLOPÉDISTE DE LA ZOOLOGIE

Le professeur Pierre-Paul Grassé est mort

Le professeur Pierre-Paul Grassé, de l'Académie des sciences, s'est éteint le mardi 9 juillet dans son château de Rouffillac à Carlux (Dordogne). Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Avec Pierre-Paul Grassé disparaît le dernier grand encyclopédiste de la zoologie, dont la prodigieuse culture couvrait l'ensemble de la zoologie, du protozoaire au primate en passant par les oiseaux et les insectes sociaux. Il avait un enthousiasme qu'il savait communiquer aussi bien à ses élèves naturalistes — nombreux et excellents — qu'à des interlocuteurs non spécialisés.

C'est lui qui a été l'initiateur, le concepteur et, pendant plus de trente ans, le chef d'orchestre de l'énorme *Traité de zoologie* pour lequel il a su trouver les auteurs compétents nécessaires qu'il remplaçait en cas de défaillance. Au départ, dix-sept volumes étaient prévus dont le premier a été publié en 1948. On en est actuellement à trente-sept « fascicules » (de plusieurs centaines de pages chacun) parus, huit fascicules au moins restant à paraître.

P.-P. Grassé était un spécialiste, mondialement connu, des termites et des protozoaires vivant dans le système digestif de ces insectes qui, ainsi, peuvent digérer le bois. Il avait aussi longuement étudié le comportement des termites et s'intéressait, bien sûr, au comportement des autres insectes sociaux. Il a d'ailleurs créé la revue *Insectes sociaux*.

P.-P. Grassé a joué un rôle essentiel dans le développement de la zoologie en France. Jusqu'à la guerre, en effet, la plupart des zoologistes français se consacraient aux invertébrés marins et, contrairement à leurs collègues anglo-saxons, ils négligeaient de très vastes pans du monde animal, en particulier parmi les vertébrés. Tout a changé grâce à P.-P. Grassé : il a fait accepter que de très nombreux groupes d'animaux (insectes sociaux, oiseaux et primates, notamment) soient — enfin — inclus dans l'enseignement universitaire français et dans les sujets étudiés par les chercheurs du CNRS.

Par ses missions en Côte-d'Ivoire puis au Gabon, P.-P. Grassé a suscité la création par le CNRS de la station de Makokou (dans le nord-est du Gabon) grâce à laquelle ce coin de forêt équatoriale est l'un des mieux connus du monde, depuis les micro-organismes du sol jusqu'aux singes.

En revanche, P.-P. Grassé était contesté par son refus de plus en plus affirmé de la sélection naturelle et du hasard des mutations dans les processus de l'évolution des espèces. Pour lui, « *l'œil n'a pas été fait par hasard* », et l'évolution était forcément dirigée par une finalité. Mais il ne proposait rien de précis qui pût être substitué au néo-darwinisme pour lequel le hasard des mutations et le milieu réagissent sans cesse l'un sur l'autre pour faire évoluer les espèces vivantes.

YVONNE REBEYROL.

[Pierre-Paul Grassé est né le 27 novembre 1895 à Périgueux (Dordogne). Docteur ès sciences, il a d'abord été assistant à la faculté des sciences de Montpellier (1920-1929), puis professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand (1929-1937). De 1937 à 1967, il a été professeur à la facultés des sciences de Paris et directeur du laboratoire d'évolution des êtres organisés, ainsi que du laboratoire de microscopie électronique appliquée à la biologie. Depuis 1960, il a été directeur-fondateur de la mission biologique du Centre national de la recherche scientifique au Gabon.

Elu à l'Académie des sciences en 1948, il était correspondant de l'Académie royale de Belgique et de nombreuses autres sociétés savantes. Outre le monumental *Traité de zoologie* dont il a assumé la maîtrise d'œuvre, Pierre-Paul Grassé est l'auteur de très nombreuses publications scientifiques dont, notamment, l'*Abrégé de zoologie* (en deux volumes), *Biologie moléculaire, mutagenèse et évolution*, *Thermitologia* (en trois tomes dont le dernier est en cours de publication), *la Vie des animaux* (trois volumes), *le Plus Beau Bestiaire du monde*. Gourmet, il a aussi écrit un *Petit bréviaire de la gastronomie périgourdine*.

Pierre-Paul Grassé était commandeur de la Légion d'honneur et docteur *honoris causa* de plusieurs universités étrangères.]

LES DIX ANS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

350 kilomètres de côtes arrachés à la spéculation

Rochefort. — Un cadre royal — la Corderie de Colbert dans ses habits neufs, — un aréopage de ministres et anciens ministres, une cohorte d'invités — élus et membres d'associations — tout était réuni pour faire du dixième anniversaire du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (créé le 10 juillet 1975) la célébration d'une réussite. Le bilan du Conservatoire, en effet, est flatteur. En dix ans, il a réussi à acquérir au nom de l'Etat quelque 27 000 hectares de terrains côtiers représentant 343 kilomètres de rivages, soit 7 % du littoral français.

Ces terrains, qui étaient menacés par la pression urbaine, touristique voire agricole dans les zones humides, sont définitivement préservés pour les générations futures. Ils sont inconstructibles et inaliénables, et appartiennent désormais à la collectivité nationale, à charge pour elle de maintenir les lieux en l'état ou de les restaurer. Les terrains

De notre envoyé spécial

acquis par le Conservatoire du littoral doivent en même temps conserver leur caractère « sauvage » ou naturel et rester ouverts au public. Redoutable défi que les responsables successifs de l'entreprise, depuis MM. Olivier Guichard et Robert Poujade jusqu'à MM. Louis Le Pensec et Louis Lengagne, ont relevé avec une continuité sans faille.

Leur mérite est d'autant plus grand que la rigueur budgétaire a donné un sérieux coup de frein, ces dernières années, au rythme des acquisitions. De 100 millions de francs en 1980 — dernière année faste — les crédits du Conservatoire ont évolué, depuis, en dents de scie entre 72 millions (1983) et 92 millions (1985), soit une réduction des programmes de 10 %. Il est vrai que les collectivités locales — régions, départements, communes — ont presque toujours pris le relais pour la gestion et l'entretien des terrains acquis par l'Etat. Mais, comme l'a rappelé son président M. Le Pensec, le Conservatoire espère totaliser 50 000 hectares pour son vingtième anniversaire, c'est-à-dire plus de 20 000 nouveaux hectares d'ici à 1995. Si cet ambitieux programme doit être réalisé et les terrains déjà acquis convenablement entretenus, il faudra que l'Etat fasse un effort... ou que les dons affluent (1).

Le pont de l'île de Ré

Mme Bouchardeau, ministre de l'environnement, a souligné que le Conservatoire du littoral ne pouvait plus compter seulement sur les crédits de l'Etat, mais aussi sur les associations, le grand public et surtout les entreprises dont le mécénat est clairement sollicité. Au conseil d'administration extraordinaire, réuni le 10 juillet à la Corderie de Rochefort, il a été décidé que de nouveaux terrains ne seraient acquis que lorsque leur aménagement global serait garanti soit en accord avec les plans d'urbanisme des communes riveraines, soit par des engagements fermes pour le maintien d'activités agricoles.

Dans son intervention au conseil d'administration du Conservatoire du littoral, Mme Bouchardeau a apporté une précision : la procédure d'enquête publique pour la construction du pont de l'île de Ré, rejetée le 3 juillet pour vice de forme par le tribunal administratif de Poitiers (*le Monde* du 5 juillet), va être relancée conformément à la loi de 1983. « *Une enquête large et complète* », a précisé Mme Bouchardeau à l'adresse du préfet de Charente-Maritime. Celui-ci devra engager la procédure à la demande du conseil général, dont la prochaine réunion est prévue le 19 juillet. L'enquête devrait déboucher sur une nouvelle déclaration d'utilité publique dans un délai de six mois.

M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer, a précisé pour sa part que « *la loi littoral* » serait présentée au conseil des ministres en septembre prochain et aussitôt après à l'Assemblée nationale. Mais elle sera « *moins importante qu'on l'avait prévu* ».

ROGER CANS.

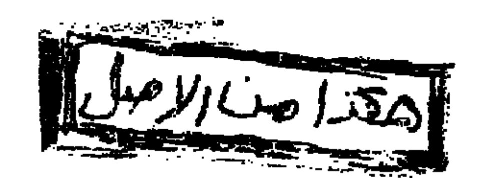
(1) Fondation conservatoire du littoral, Fondation de France, 78, avenue Marceau, 75008 Paris. Les dons des particuliers — en espèces ou en terrains — sont déductibles du revenu imposable à concurrence de 5 %. 100 F permettent d'acheter environ 30 mètres carrés d'espaces fragiles ou menacés.

Attentat ou accident ?

UN NAVIRE DE « GREEN PEACE » DÉTRUIT PAR UNE EXPLOSION EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Wellington (*AFP, AP*). — Selon les premiers résultats d'une enquête de la police néo-zélandaise, c'est vraisemblablement un attentat qui a provoqué le naufrage, le 10 juillet à Auckland, du chalutier britannique *Rainbow Warrior*, le navire du mouvement écologiste Green peace, qui devait prendre la tête d'une expédition de protestation contre les essais nucléaires français en Polynésie. Secoué par deux explosions en pleine nuit, le navire a coulé dans le port d'Auckland, en cinq minutes.

Un photographe portugais qui se trouvait à bord, Fernando Pereira, trente-six ans, père de deux enfants, a été retrouvé noyé. Les onze autres membres de l'équipage international sont sains et saufs. La campagne contre les essais nucléaires français à Mururoa a été annulée.



Le Monde
DES LIVRES

Alma la collectionneuse

Deux livres pour rendre hommage à la « star » de la Vienne 1900, Alma Mahler, et à la belle œuvre qu'elle a léguée : sa vie

ELLE fut une star. La plus grande star de la Vienne du début du siècle. Alma Schindler - Mahler - Gropius - Werfel... Sa vie fut sa grande œuvre avec, tant dans les rôles principaux que dans les secondaires, une distribution éblouissante, exceptionnelle, d'hommes qu'elle fit rêver.

Deux livres – hélas sans photos – viennent de paraître simultanément à propos d'Alma, *« la plus belle fille de Vienne »*, la muse, l'égérie qui séduisit Gustav Klimt à seize ans avant de se marier avec le compositeur Gustav Mahler ; d'être l'amante d'Oskar Kokoschka ; d'être la femme de l'architecte Gropius, le fondateur du Bauhaus, et de l'écrivain Franz Werfel, Alma qui vit se prosterner devant elle tous les grands hommes de son époque. Peut-on raconter la *« vie passionnée »* d'Alma, comme on dit dans les notices publicitaires ? Chez elle, l'organisation l'emporte sur la passion ; elle le dit elle-même : *« J'ai reçu un brin de paille de chaque être d'exception rencontré et je me suis construit un nid que j'ai défendu avec des griffes d'acier. »*

Née en 1879, elle est la fille d'un célèbre peintre paysagiste viennois, Emil Schindler, qu'elle adore et qui meurt alors qu'elle est âgée de treize ans. Elle en voudra toute sa vie à sa mère d'avoir, après cinq ans de veuvage, épousé le disciple favori de son père, *« une doublure »*. Elle apprend le contrepoint, compose de la musique à quinze ans, se passionne pour Wagner et pour Nietzsche.

Le mariage contre un chef-d'œuvre

En 1901 elle fait la connaissance de Gustav Mahler, directeur depuis quatre ans de l'Opéra de Vienne, et, dès les fiançailles, celui-ci précise ce qu'il attend de sa future épouse : il exige qu'elle renonce immédiatement à la musique *« car, disait-il, je ne devais vivre que pour la sienne »*. Elle se soumet, renonce à ses compositions musicales et copie pour son mari la partition de la *Cinquième Symphonie* entre deux grossesses et des accès de


D.R.

révolte : *« Je n'ai guère plus de vingt ans ; ma vie est toute tracée : les enfants, Gustav ; Gustav, les enfants. »* Elle confie à son journal son désarroi : *« Souvent j'ai l'impression qu'on m'a coupé les ailes. Gustav, pourquoi moi, l'oiseau ivre de vols et de coloris éclatants, m'as-tu enchaînée à toi, alors qu'une oie blanche eût si bien fait ton affaire ? »*

Mahler meurt en 1911 en lui léguant la *Dixième Symphonie* inachevée, et la jeune veuve de trente-deux ans va se considérer toute sa vie comme Alma Mahler. Mais Alma la séductrice, Alma l'allumeuse, Alma la collectionneuse va continuer à fasciner les génies qui se la disputent. Tel Kokoschka, qui veut l'épouser *« à tout prix »* et qui dérobe ses papiers d'identité pour publier les bans à son insu. Elle se sauve : *« Je lui ai promis de revenir et de l'épouser aussitôt qu'il aurait exécuté un chef-d'œuvre »*, écrit-elle dans son journal.

Elle repart en 1915 pour épouser secrètement Gropius, qui est mobilisé dans l'armée allemande. Jusqu'à ce que survienne Werfel, juif de Prague, ami de Max Brod, homme de gauche, qui prend fait et cause pour la révolution russe. *« Cette nuit j'ai décidé de ne pas me marier »*, écrit-elle en juillet 1928. La raison de ce refus est due à un poème que Werfel est en train d'écrire : *« Une poésie sur la mort de Lénine ! »* Et en septembre, à Venise : *« Peut-être épouserai-je tout de même Franz Werfel. C'est l'être le plus charmant, le plus aimant que je connaisse. »*

D'où vient l'emprise qu'Alma exercera pendant des décennies sur tant d'hommes illustres ? Les deux livres ne l'expliquent pas, tout en se complétant. L'un, *Ma vie*, est une autobiographie entreprise à la fin des années 50, à la demande d'un éditeur, qui comprend également des fragments du journal intime et de correspondances et semble très autocensurée, très hachée. L'autre, *Alma Mahler muse de tous les génies*, est une biographie à l'américaine, œuvre d'une ancienne critique musicale du *Chicago Daily News*.

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 16.)

★ MA VIE, d'Alma Mahler, traduit de l'allemand par Gilberte Marchegay, préface de Roland Jaccard. Hachette « Littérature », 386 p., 99 F (avec un index).

★ ALMA MAHLER MUSE DE TOUS LES GÉNIES, de Karen Monson, traduit de l'américain par William Desmond. Buchet Chastel, 282 p., 100 F (avec un index et une bibliographie).

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Adèle H., Aragon, Brombert et les autres

Hugo, encore !

CETTE notion de « livre de plage », quel affront aux livres, aux plages ! Le repos passe-t-il forcément par l'abêtissement ? Pouvoir choisir ce qui nous intéresse : cette liberté dont dépendent toutes les autres, allons-nous la sacrifier, de nos mains, pour le sinistre confort de ressembler au voisin de parasol ?

Un exemple. La plupart des Français, c'est prouvé, ont au moins lu, et avec passion, *les Misérables* ou *Notre-Dame de Paris* : auront-ils les joues moins fraîches et l'esprit moins délassé, à la fin des vacances, si, au lieu de consommer des « pavés » jetables après usage, ils ont fait plus ample connaissance avec Hugo ? *Pourquoi laisseraient-ils aux spécialistes* le plaisir de découvrir ce que Mme Hugo a été empêchée d'écrire sur son génie de mari ?

JUSQU'ICI, le grand public ne connaissait du *Victor Hugo raconté par Adèle* que la version revue par le fils Charles, Vacquerie, et le « maître ». Les brouillons étaient inaccessibles et peu utilisés. Alain Decaux en a nourri sa biographie, parue, en décembre dernier, avec celles d'Hubert Juin et de Jean-François Kahn. La deuxième vague d'ouvrages que nous vaut ces jours-ci le Centenaire est dominée par une édition critique des textes expurgés dans la version officielle et anonyme de 1863.

Le livre enrichit moins la connaissance de Victor qu'il ne nuance celle d'Adèle. Les préfaciers Irène Frain, Yves Gohin, Annie Ubersfeld et Guy Rose nous invitent à repérer, dans la soumission qu'on a longtemps attribuée à un trait de caractère, *un effet de l'époque, écrasante* et contre laquelle Adèle se bat non sans vaillance.

Il fallait une certaine audace pour soumettre à ses censeurs une phrase comme : *« Ce que je viens de dire est une pensée de femme : peut-être fausse et probablement mal rendue... mais pourquoi les femmes n'essaieraient-elles pas de rendre ce qui leur vient en tête ? »* Quand on vit dans l'intimité d'un certain Victor Hugo, il est plus lucide que masochiste d'observer : *« Je ne suis pas un écrivain, ce que j'ai le mieux à faire, c'est d'être la servante des esprits qui m'entourent... »*

Pas écrivain, Adèle ? C'est vite dit. Elle montre des dons de conteuse, notamment dans des pages supprimées – qui sait ? Par jalousie d'auteur ? – Elle réussit les portraits, d'enfants et d'acteurs notamment. A défaut de surmonter les handicaps dus à l'époque, elle les constate. Elle met peut-être plus de malice qu'on ne l'a vu à reprendre à son compte les préjugés en vigueur sur la supériorité des hommes, à se vouloir préposée aux sentiments, en retrait, dans le « demi-jour ».

Il n'en reste pas moins que Victor la couronne pour mieux l'asservir. Quand il écrit qu'elle est *« prude et dévote »*, il veut dire, c'est à craindre : froide et idiote. Frigide, Adèle ? Avec lui, comment en douter ! Mais moins gourde et dépressive qu'on ne l'a cru sur la foi de la version expurgée. S'il est vrai qu'elle souhaite à Victor de « bien s'amuser » avec Juliette, c'est elle qui le trompe en premier, avec ce jaunâtre de Sainte-Beuve !

On lira avec attendrissement les pages (115 et suivantes) où Adèle défend bravement le droit des femmes à l'écriture ; mais aussi avec bonne humeur ses perfidies sur le petit ventre de Rossini, les dessous douteux de Marie Dorval, ou le regard de Victor, qu'elle compare drôlement à celui de Pourceaugnac.

IL n'y pas que les femmes – pour reprendre les préjugés assumés par Adèle – qui subissent l'air du temps jusqu'à l'aveuglement. Les hommes aussi, particulièrement les tempéraments emportés et lyriques. C'était le cas de Hugo lui-même. C'est le cas du poète du vingtième siècle qui lui ressemble *sans doute le plus, par l'envie de croire et le tambouri*nage verbal auquel porte cette envie de croire : Aragon.

L'éditeur Messidor reprend, de l'écrivain communiste, *Avez-vous lu Victor Hugo ?*, paru en 1952 et « révisé » en 1969. C'est *une sorte d'anthologie polémique*. Les extraits de poèmes sont encadrés de couplets exaltés et d'allusions indignées à l'actualité. Sans les rappels du présentateur Michel Apel-Muller, les colères d'Aragon, alors directeur de *Ce Soir*, seraient incompréhensibles.

1952 : ce sont les débats sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne. Le Parti communiste fait assaut d'anti-américanisme – « Ridgway la peste ! » ; et le gouvernement, d'anticommunisme : Duclos va être soupçonné d'utiliser des pigeons voyageurs, Aragon s'est vu retirer pour dix ans ses droits civiques suite à de « fausses nouvelles » sur la répression des grèves...

Au cœur des commentaires d'Aragon : la présence d'une voiture-réclame de marque américaine place Victor-Hugo, à Paris, sur le terre-plein dont la statue, enlevée et fondue par l'occupant, n'a pas été remplacée ! Sur le thème du mercantilisme yankee relayant la barbarie allemande pour défigurer Paris et bafouer la mémoire de Hugo, Aragon se déchaîne assez puérilement.

(Lire la suite page 17.)

LA VIE LITTÉRAIRE

Shoah ou les mots sans images

Un film peut-il être un texte ? Que reste-t-il des mots, infimes, lorsqu'ils ont été privés des images qui les justifiaient, les expliquaient ?

Il faut, habituellement, répondre « non » à la première question ; « rien », à la seconde. Pas dans le cas de *Shoah*, le film-mémoire que Claude Lanzmann a mis dix ans, non pas à réaliser — ce sont les nazis qui en sont les réalisateurs, — mais à reconstituer. Les mots du film — les questions, les réponses, les silences aussi — viennent d'être publiés chez Fayard. A les lire après les avoir entendus, ils prennent encore plus de place qu'à l'écran. Comme l'écrit Simone de Beauvoir dans sa préface, *« une force étrange traverse de part en part ce texte exsangue et nu (...). C'est l'écriture du désastre. »* Une écriture au premier degré, mais aussi distanciée grâce au temps qui s'en écoule, une écriture qui vient aussi bien des camps, du ghetto de Varsovie que de l'intérieur même d'une chambre et des camions à gaz.

Rarement un texte avait charrié à ce point la *« mémoire de l'horreur »*, celle, étrangement froide, des rares survivants, comme celle, chancelante ou tartuffe, des *« bureaucrates-qui-obéissaient-aux-ordres »*. Il se lit comme un texte sacré ou maudit : d'une traite ou par petites doses. Et on se surprend à l'ouvrir au hasard et à relire tel ou tel passage, juste pour vérifier que, oui, décidément, le cauchemar a bien eu lieu. — N. Z.

★ **SHOAH, de Claude Lanzmann, préface de Simone de Beauvoir. Fayard, 220 p., 75 F.**

Saint-Leu fête Olivier Larronde

Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise) vient de fêter son poète, Olivier Larronde, qui passa une partie de son enfance dans cette ville. Le 5 juillet, les proches du poète et la municipalité inauguraient le mail Olivier-Larronde, et Roland Dubillard lisait quelques-uns de ses poèmes. L'amitié et la volonté de ne pas laisser son œuvre tomber dans un injuste oubli donnaient sa signification à cette célébration.

Mais qui est Olivier Larronde ? Né en 1927 à La Ciotat, son père, journaliste à *l'Intransigeant* et adepte de doctrines hermétiques, fut l'ami du poète O.W Milosz, parrain d'Olivier. A seize ans, Olivier décide de quitter le collège : *« Je ne peux ni ne veux accepter la moindre transaction avec mes convictions, mes sensations, la moindre transaction avec moi-même »*, écrit-il à sa mère. De Saint-Leu, il se rend à pied à Paris chez Jean Cocteau, qui fait éditer, en 1946, son premier recueil, *les Barricades mystérieuses*.

Il se lie d'amitié avec Jean Genet, bouleversé pas ses poèmes. Giacometti illustre son deuxième livre, *Rien voilà l'ordre* — l'anagramme de son nom, — paru aux éditions de l'Arbalète en 1959. Il meurt en 1965, quelques mois avant la sortie de son dernier recueil, *l'Arbre à lettres*.

Ce poète, dont le destin et le visage d'adolescent rappellent ceux de René Crevel ou de Roger Gilbert-Lecomte, se souciait fort peu de son audience. *« Exemple type d'invisibilité qui se protège »*, selon Cocteau, l'œuvre de Larronde semble extraite d'une matière dure, secrète. Langue chiffrée, précieuse, minérale, sa poésie s'abrite dans un mystère dont elle ne consent à livrer que les éclats, jamais les clés.

Marc Barbezat a réédité à l'Arbalète *Rien voilà l'ordre* à la fin de l'année dernière. Souhaitons voir bientôt disponibles les deux autres recueils d'Olivier Larronde. — P. K.

L'actualité de Robert Desnos

Le quarantième anniversaire de la mort de Robert Desnos a vu la naissance de l'association des Amis de Robert Desnos, sous la présidence d'Alain Brieux et la vice-présidence de Pierre Seghers.

A son programme, un colloque Robert Desnos, qui se déroulera les 23, 24 et 25 octobre 1985 au Centre André-Malraux (1), sous la responsabilité de Marie-Claire Dumas, professeur à l'université de Paris-VII, spécialiste de Desnos.

Placé sous la présidence du ministre de la culture, qui prononcera l'allocution d'ouverture, ce colloque réunira des spécialistes du monde entier, pour étudier l'œuvre de Desnos : « Robert Desnos, poète et prosateur », la personnalité de l'écrivain, « Robert Desnos par ceux qui l'ont connu » et les divers aspects de son activité, « Robert Desnos et la radio, le cinéma et la publicité ».

On examinera également les traductions étrangères qui ont été données de cette œuvre, ainsi que son éventuelle filiation littéraire : Claude Roy, Michel Deguy, Jacques Roubaud et Florence Delay témoigneront ainsi de l'actualité du poète.

L'association fera également paraître dans le courant de l'année 1985, sous le titre *Mines de rien*, l'œuvre journalistique à laquelle Robert Desnos s'est presque exclusivement consacré de 1933 à 1944, date de sa déportation.

Enfin, l'inscription de Robert Desnos au nombre des auteurs du programme de l'agrégation pour l'année 1984-1985 a complété l'actualisation d'une œuvre encore méconnue.

F. L.

(1) 112, rue de Rennes, 75006 Paris.

• EN POCHE

● Un inédit d'Octavio Paz, *Une planète et quatre ou cinq mondes*, est en Folio Essais (nº 20). *« Ce livre comporte huit chapitres,* explique Octavio Paz. *Dans les cinq premiers, je me penche successivement sur les changements dans l'opinion et l'état d'esprit des nations du Vieux Monde ; sur la crise de la démocratie impérialiste des Etats-Unis et sa contrepartie, celle du système russe de domination bureaucratique ; sur la révolte des particularismes, surtout dans les pays de la périphérie ; sur la modernisation, ses dangers et les difficultés qu'elle rencontre. Dans ces cinq chapitres, j'ai réduit au minimum les allusions à la situation en Amérique latine car j'aborde ce thème avec plus d'ampleur dans les trois derniers textes. »*

● *« On appela ça l'Exode »* : c'est ainsi que Remo Forlani, tendre et ironique à la fois *(les Gros Mots* lui valurent le Grand Prix de l'Académie de l'humour en 1973), commence la narration de *Pour l'amour de Finette*, l'épopée d'Adrienne, petite bonne à tout faire, abandonnée dans le Paris de l'Occupation : l'angoisse guette Adrienne, qui découvrira le salut en devenant la grande prêtresse des animaux, celle qui les recueillera et finira ses jours, vieille dame écolo et baba-cool, en compagnie de Finette, sa chatte favorite (Folio nº 1628).

● *« Je suis plus heureuse dans la mort que dans la vie. »* Prononcée par l'un des personnages du *Mayerling* de Célia Bertin, cette parole pourrait servir d'emblème au *« Destin fatal des Wittelsbach »*. Chronique douce-amère d'une dynastie marquée par la douleur et la mélancolie, cette histoire viennoise ressuscite avec une implacable simplicité la tragédie d'une lignée (Presses Pocket, Histoire nº 2374).

• CORRESPONDANCE

A propos du Grand Jeu

A la suite de notre page consacrée au Grand Jeu — où nous présentions le livre de Roland Dumas : *Plaidoyer pour Roger Gilbert-Lecomte* (Gallimard), l'ouvrage rassemblant les dessins d'Artür Harfaux : *Demain il sera trop tard* (Le Nyctalope), et les travaux, passés ou présents, de Mme Maxwell (« le Monde des livres » du 31 mai), nous avons reçu cette lettre d'Odette et Alain Virmaux :

« 1) Roland Dumas n'a sûrement pas parlé d'un texte de Gilbert-Lecomte qui s'intitulerait *Orphée empoisonneur public*, comme le lui fait dire Sorin. Titre exact, on le sait : *Monsieur Morphée empoisonneur public* (paru en décembre 1929 dans *Bifur*).

» 2) Autre erreur, à propos du jugement du 9 janvier 1969 : Raphaël Sorin écrit que ce jugement du tribunal de Reims *« ne reconnaît pas pleinement à l'Association des amis de Roger Gilbert-Lecomte le droit à demander la divulgation des lettres posthumes »* (pour, sans doute, *« la divulgation posthume des lettres »*, mais passons). Sous cette forme, c'est faux, ou ce n'est pas assez dire. En fait (voir conclusions du jugement dans notre livre-dossier *Roger Gilbert-Lecomte et le Grand Jeu*), Pierre Minet et l'Association des amis de R.G.-L. furent tout simplement déboutés, mais la demande similaire du ministre de la culture (Malraux) fut agréée. Si bien que le droit de publier la correspondance litigieuse était finalement reconnu en termes exprès (le tribunal... *« autorise en conséquence la divulgation des dites lettres »*), ce qui était bien l'essentiel.

» 3) Artür Harfaux, créateur trop discret, méritait l'hommage rendu, mais il n'est pas *« le dernier témoin »*, sauf à ne considérer que le noyau central du Grand Jeu. Autres survivants et qui méritent eux aussi d'échapper à l'oubli (ils figurent souvent sur les photos du groupe) : Georgette Camille, Marianne Lams, Zdenko Reich. Sans parler de Jaroslav Seifert, dont un poème (traduit par Sima) figurait dans le nº 1 du Grand Jeu : précision destinée à ceux qui ont cru que le récent Nobel était complètement inconnu en France. Et s'il faut rendre leur importance à ceux qui ne furent pas seulement des *« figurants »*, citons ici, outre Harfaux et André Delons, trop tôt fauché, Richard Weiner et Hendrik Cramer.

» 4) Il est au moins imprudent de soutenir que nos travaux seront *« infirmés »* par un ouvrage non publié, ni même achevé — ce qui rend l'affirmation totalement invérifiable — et dont on nous avertit avec assurance qu'il sera *« presque définitif »*. Attendons plutôt de pouvoir juger sur pièces, ce qui devrait être l'attitude la plus répandue. Notre livre n'était ni une biographie ni un essai mais, selon le titre de la collection (« Dossiers Belfond »), un dossier. Nous y avons fait référence, entre autres, à H. J. Maxwell, non sans corriger les multiples erreurs qu'elle avait commises, mais en évitant avec soin de la mettre nommément en cause. Souci de discrétion mal récompensé, on le voit. Dans le désir d'apparaître comme le souverain « définitif » (ou « presque ») d'un territoire donné, on s'évertue classiquement à faire le vide autour de soi. A quoi bon reprendre, comme on nous y invite, le procès d'Adamov et de Minet ? Que leurs éditions aient été largement fautives, on le sait depuis toujours. Il y a près de quinze ans, Bernard Noël dénonçait déjà, dans *la Quinzaine littéraire*, la façon dont avait été éditée la *Correspondance* de Gilbert-Lecomte. Aucune étude sur Lecomte et le Grand Jeu ne sera définitive au demeurant, tant que le gigantesque manuscrit laissé par Maurice Henry n'aura pas vu le jour, et il faut souhaiter qu'un éditeur le prenne en charge sans tarder. Prenons garde que l'atmosphère ne soit bientôt aussi empoisonnée autour du Grand Jeu qu'elle le fut autour d'Artaud.

» 5) Raison de plus pour saluer les autres historiens du Grand Jeu : Michel Random (qui n'est pas nommé ici), Marc Thivolet et Claudio Rugafiori. Nous avons tous pu les rencontrer. Ils se sont toujours montrés désireux d'aider les autres chercheurs, de faire progresser la découverte commune, et peu soucieux de revendiquer pour eux-mêmes un quelconque privilège de souveraineté, *« définitif »* ou non. Le Grand Jeu est sans doute *« irrémédiable »*, selon le mot de Gilbert-Lecomte ; il échappera toujours, en tout cas, à ceux qui voudraient en faire à jamais leur fief, car il n'est la propriété de personne. »

Ont collaboré à cette rubrique : Florence Lautredou ; Patrick Kéchichian ; Raphaëlle Rérolle ; Josyane Savigneau ; Nicole Zand.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

LANGAGE

● Jacques Cellard : *Histoire de mots*. Au fil des *Chroniques du langage* parues dans *le Monde* entre 1970 et 1984 et rassemblées dans cet ouvrage, Jacques Cellard, archéologue de la langue française, se penche avec délectation sur des mots chargés d'histoire. Par une véritable mise en scène de locutions familières, Jacques Cellard met en évidence la part d'imaginaire qui entre dans notre conception du français. (Editions La Découverte et Journal *le Monde*, 215 p., 75 F.)

ESSAI

● Félix Guattari et Toni Negri : *les Nouveaux Espaces de liberté*. Psychanalyste et professeur de sciences politiques, Félix Guattari et Toni Negri réfléchissent sur le communisme et son actualité, à partir du reflux des luttes et de l'échec des structures organisationnelles des années 60. Ce bilan les amène à définir un communisme nouveau, repensé en fonction d'*« une alliance nouvelle » : « Echapper aux contrôles et aux surcodages bureaucratiques par la concertation collective. »* (Editions Dominique Bedou, 1, rue Andrévet, 46300 Gourdon. Reliefs, 126 p., 75 F.)

● Lanza del Vasto : *les Etymologies populaires*. Dictionnaire inachevé, poursuivant les critiques de l'auteur contre les systèmes et les idéologies figées, cet inventaire étymologique se propose un véritable *« pèlerinage aux sources des mots »*, prétexte aux dérives de l'imaginaire, aux audaces de l'auteur qui n'hésite pas à s'inspirer des libertés prises par l'étymologie populaire : ainsi, le rapprochement entre liberté et libido, la liberté signifiant *« qu'on fait avec plaisir ce qu'on aime à faire »*.

Plus d'une centaine d'articles où le doctrinaire laisse place à l'écrivain et au poète des mots. (Denoël, 286 p., 160 F.)

THÉATRE

● Denis Guénoun : *le Printemps*. Une pièce bâtie sur un mode épique modernisé par une conscience du vingtième siècle. L'auteur met en scène, dans une Europe métamorphosée par la Renaissance, quatre personnages qui incarnent les mutations de cette époque. Voyage au cœur d'un univers qui réinvente l'idée de liberté, ce beau texte aux accents musicaux est empli de poésie. Préface de Tzvetan Todorov. (Actes Sud, 282 p., 60 F.)

DOCUMENT

● Marcel Jullian et Michèle Valentin : *Un jour, 1965-1985*. En cent petits tableaux très proches de l'instantané photographique, les auteurs tracent de façon vivante le périple d'une génération. Depuis la mort de Churchill, jusqu'à l'épopée de Sœur Sourire, des histoires gaies ou tristes qui ont fait l'Histoire. (Editions ACE, 218 p., 85 F.)

AUTOBIOGRAPHIE

● Régine : *Appelle-moi par mon prénom*. Une enfance à la Zola suivie d'un âge adulte scintillant de paillettes, tel est l'itinéraire de Régine, la grande prêtresse des fêtes nocturnes de Paris à Rio-de-Janeiro. Mené avec un humour décapant, un récit qui conte sans fausse modestie le combat d'une « femme à poigne » pour vaincre tous les fatalismes. (Laffont/Edition nº I, 351 p., 89 F.)



● SCIENCES HUMAINES

La linguistique et ses marges

Science encore jeune, la linguistique contemporaine a toujours besoin qu'on la prenne au sérieux. Même pour des délires, ou des excès, qui ne la concernent plus.

EN 1983, il était étrange, inquiétant aussi peut-être, de prendre « la linguistique fantastique » pour thème d'un colloque interdisciplinaire dont on publie maintenant les communications, précédées d'une présentation argumentée des organisateurs. En gros, on nous convie à considérer, psychanalyse aidant, ce qui se jouerait « dans les marges » d'une pratique scientifique.

On a délibérément écarté l'idée de refaire une manière d'*Anthologie de l'humour noir* ; ou, à l'exemple ancien de la revue *Bizarre* (1), de dresser un catalogue des « *fous du langage* ». L'avertissement est clair, quoique de ton un peu dogmatique : « *Si la linguistique fantastique a quelque intérêt, c'est à condition que l'on se débarrasse de la naïveté ébahie des touristes qui visitent le palais du facteur Cheval.* » D'où les quatre rubriques qui groupent une trentaine de communications, des *Serments de Strasbourg* (842) à la modernité : « l'Envers de la positivité », « Travailler les limites du possible », « Retrouver le sujet », « la Coupure invisible ».

Qu'on se rassure : les illuminations étymologiques sont ouvertes à toutes les fantaisies. Voyez donc Fabre d'Olivet : « *Amazone vient de ha-mâs-ohne. Ha est un article phénicien ; mâs correspond à l'italien maschio ; ohne (...) c'est « sans » en allemand. Celle qui est ohne maschio, l'a-maz-zone* ». (Didier Samain.)

On retrouve aussi les langues inventées à l'impeccable rationalité, comme la Novlangue d'Orwell que décrivent les grandes fictions romanesques, utopies et voyages imaginaires. Et si l'on s'intéresse « *au parler angélique* » à suivre jusqu'à Rilke, on s'arrêtera à l'analyse de Michel de Certeau, puisque, au moins, la question du sexe des anges s'y trouve résolue : « *L'ange au dard : Thérèse d'Avila. Bernini a fixé dans le marbre célèbre de Santa Maria della Vittoria l'image de Thérèse extasiée au milieu des vagues de sa robe et frappée par le dard amoureux d'un jeune chérubin.* » On laisse au lecteur le plaisir de lire la fin : où le chérubin est, au vrai et au moins, un séraphin...

Comme on voit, les discours de la linguistique fantastique ou délirante peuvent « *secouer les fantasmes* », en même temps qu'ils transgressent quelques grands tabous liés au politique, au sexuel et au religieux. L'autre partie du programme, « *exorciser les dogmatismes* », soulève plusieurs problèmes généraux.

Fable et mythe

Pas plus qu'il n'est « *une machine à rêver* », un discours scientifique, comme tel, n'est dogmatique : il est polémique, tranchant, dans ses refus et ses rejets. Ce qui le fonde, c'est la coupure. Mais on évitera de prendre pour des refus épistémologiques ce que la linguistique a laissé, pour un temps, de côté : glossolalie, mots-valises, calembours, lapsus... Ou bien encore, on peut travailler, comme l'ont fait Michel Arrivé et Jean-Claude Milner, les rapports entre Abel, Freud et Benveniste à propos des sens opposés des mots primitifs : c'est alors que le dogmatisme est, aussi, à écarter.

Cependant, même si on le regrette, il n'y a ni fantastique ni fonction poétique dans l'épistémologie et la pratique linguistiques, sauf à éliminer les valeurs de vérité : pour la linguistique fantastique, « *le dire ne relève pas des valeurs de vérité* » (Michel de Certeau) ; à suivre Frege, il n'a au mieux que du sens, que l'on peut alors interpréter. Ou il s'éblouit du non-sens, et ici la coupure peut mutiler et produire tous « *ces blessés et abîmés de la lettre* » (Jacques Hassoun), que le colloque a souci de rappeler.

Mais la grande question sous-jacente – y a-t-il un « vrai » de la linguistique fantastique ? – est sans objet, parce que cette linguistique n'a ni objet ni méthode. Elle repose tout entière sur la fable, le mythe ou les facéties. L'analyse de discours et la psychanalyse y trouvent leur compte. Mais la linguistique fantastique ne constituant pas un sous-ensemble de la linguistique, l'entreprise était *a priori* désespérée : elle n'était pas inutile, tant s'y lisent encore des nostalgies mal surmontées.

DENIS SLAKTA.

★ LA LINGUISTIQUE FANTASTIQUE, sous la direction de S. Auroux, J.-Cl. Chevalier, N. Jacques-Chaquin, Ch. Marchello-Nizia, Joseph Clims/Denoël, 380 p., 160 F.

---

(1) « Hétéroclites et fous littéraires », revue *Bizarre*, 1966.

● HISTOIRE

La vérité des templiers

Inquisition, torture, sodomie, blasphème... Derrière la légende, Alain Demurger retrace l'histoire sulfureuse de l'ordre du Temple.

NÉ en 1118 de l'initiative d'un obscur chevalier champenois, Hugues de Payns, et mort des mains du roi Philippe le Bel, plus ou moins aidé par les autres souverains d'Europe et le pape, l'ordre du Temple a son histoire, sa pseudo-histoire et sa légende. Si les trois dimensions font partie du territoire de l'historien, Alain Demurger entend se limiter à l'histoire. Et il dénonce, chemin faisant, le « *sottisier templier* ».

Inquisition, torture, sodomie, blasphème se télescopent dans notre imaginaire. Pas seulement et pas d'abord, démontre méthodiquement ce livre qui entend partir des origines pour aller vers le procès et non du procès pour éclairer les origines, comme on l'a trop souvent fait.

Installés sur l'esplanade du Temple de Jérusalem, les compagnons d'Hugues de Payns et leurs successeurs sont des professionnels de la guerre. La destinée des Etats croisés est liée à leur action efficace. Saladin l'a parfaitement reconnu qui, après sa victoire de Hattin, en 1187, fait exécuter deux cent trente templiers et quelques hospitaliers « *pour purifier la terre de ces deux ordres immondes qui ne renonceront jamais à leur hostilité* ».

Le trébuchet des tortionnaires

Des soldats donc, mais en même temps des moines, au mépris scandaleux de la distinction fondamentale entre « ceux qui prient » et « ceux qui combattent ». Des moines à part entière qui sont entrés dans l'ordre pour la rémission de leurs péchés et le salut de leur âme. Saint Bernard, le moine par excellence, réticent *a priori* en face de l'action militaire, est convaincu par la foi d'Hugues de Payns. Il devient non seulement ardent défenseur de l'ordre du Temple, mais prédicateur de la deuxième croisade.

Comme les autres ordres religieux, Cluny et Cîteaux avant lui, les mendiants plus tard, le Temple attire les donations de fidèles. Il est riche assurément. Mais pas plus que les autres.

Comme les autres ordres religieux aussi, le Temple est international. Il est placé sous l'autorité directe du pape. Cela pose déjà des problèmes avec les souverains des Etats latins d'Orient. Cela en pose beaucoup plus quand, après la chute d'Acre en 1291, il n'y a plus d'Etats croisés. Les templiers ont alors perdu leur raison d'être.

Force militaire, ils sont réputés riches. Ils sont dans la main du pape. Quelle menace et quelle tentation pour les monarchies d'Occident qui s'affirment, en quête de pouvoir et d'avoir !

On comprend alors que le roi d'Aragon Jacques II et le roi d'Angleterre Edouard Ier aient suivi, même si c'est avec plus de retenue, la politique répressive de Philippe le Bel.

On reste cependant consterné devant l'acharnement, la mauvaise foi, du roi de France et de son conseiller Guillaume de Nogaret. Devant aussi les aveux obtenus de suspects dont il fallait absolument faire des coupables.

Et Alain Demurger, se fondant sur la solide expérience du vingtième siècle en la matière, remet la torture au centre de la réflexion sur ce procès. « *On peut être un héros sur les murs croulants des derniers bastions de Terre Sainte et ne pas l'être sur le trébuchet des tortionnaires de Nogaret. Surtout si, en plus, on a vaguement conscience que l'idéal pour lequel on lutte s'est effondré.* »

MICHEL SOT.

★ VIE ET MORT DE L'ORDRE DU TEMPLE, par Alain Demurger. Seuil, 336 p., 120 F.

MIRACLES ET MIRAGES VIENNOIS

Les désarrois d'une « fin de siècle »

En 1908, Arthur Schnitzler peint une capitale moribonde qui hantera l'Europe.

CONNU comme dramaturge plutôt que comme romancier, Arthur Schnitzler est une figure majeure de l'Autriche de la Belle Epoque, comme on dit. On peut l'opposer à Hugo von Hofmannsthal, dont tout le sépare, mais il est plus juste de les rapprocher l'un de l'autre, ce qui permet une bonne saisie de la Vienne « fin de siècle ». Ils sont en proie, l'un et l'autre, aux contradictions qui frappent l'Empire, et qui tiennent au problème politique de la crise des nationalités, ainsi qu'à l'effondrement d'une tradition esthétique et morale alors exténuée. C'est, d'ailleurs, le motif et le fondement du roman d'Arthur Schnitzler que l'on vient de publier sous un titre fort différent, *Vienne au crépuscule*, de celui qui est le sien en allemand : *Der Weg ins Freie.* Il est vrai que ce chemin de la liberté, dans l'Autriche vacillante, se révèle être précisément une impasse. Les héros de Schnitzler le démontrent à chaque instant.

Vienne au crépuscule n'est pas un roman, mais une fresque. La fiction ne se referme pas sur elle-même, et le récit refuse de se clore : c'est un moment de l'époque, avec des personnages divers, promis à des destins contraires. Les deux héros du livre, Henri Bermann et le baron de Wergenthin, se débattent au sein d'une société devenue comme folle. Schnitzler, dans lequel Freud voyait, non sans terreur, son « double » parfait, se refuse à juger. Il constate avec une certaine froideur intellectuelle l'avancée des choses.

La position de Schnitzler, et *Vienne au crépuscule* en porte témoignage, consiste, dans ces années 1900, à découvrir dans les conventions et dans la tradition esthétique et morale ce qui peut maintenir cohérente et stable la société même. Le musicien Georges von Wergenthin, reflet de l'écrivain, va porter ce débat stérile en lui : comment être créateur alors que l'on maintient une tradition faillie ? Comment concilier l'échec du passé avec les exigences de l'avenir ? Comment répondre à la question que tant de personnages du livre posent, et qu'Arthur Schnitzler pose lui-même par leur intermédiaire : comment être juif ? Les visages de femmes que le grand auteur autrichien a mis dans son livre sont inoubliables.

Il est exact qu'il s'agit d'un livre crépusculaire. Lorsque *Vienne au crépuscule* parut, en 1908, le portrait du « fin de siècle », grâce au baron von Wergenthin, était enfin complet. Et c'était l'occasion de comprendre que « fin de siècle » signifie également « à bout de souffle ». Cette fresque captivante n'a que ce seul objet : la peinture d'une Vienne moribonde, dont le cadavre, longtemps après, hantera toujours l'Europe.

HUBERT JUIN.

★ **VIENNE AU CRÉPUSCULE, par Arthur Schnitzler, traduit de l'allemand par Robert Dumont, « Nouveau cabinet cosmopolite », Stock, 342 p., 89 F.**

Le manifeste du Cercle de Vienne

LA traduction en français, cinquante-six ans après sa publication, de la fameuse « brochure jaune », par laquelle le Cercle de Vienne lança *la Conception scientifique du monde*, est un événement philosophique considérable. Sans doute arrive-t-elle à point nommé dans un jeu de rivalités, au sein des institutions philosophiques en France, entre les partisans de l'empirisme logique et ceux de la métaphysique heideggérienne. Aux yeux de l'observateur, cette traduction prend l'allure d'un contre-feu à celle de *Sein und Zeit* récemment publiée en édition pirate (1).

Le manifeste du Cercle de Vienne, en effet, est implicitement dirigé contre le Heidegger de 1927 et la suprématie, dans l'Université allemande, d'une philosophie liée aux sciences de l'esprit (Geisteswissenschaften) sur l'épistémologie des sciences de la nature (Naturwissenschaften). Cette suprématie est politiquement conservatrice.

Les créateurs du Cercle de Vienne, le physicien Philipp Frank, le mathématicien Hans Hahn et le philosophe Otto Neurath, nourrissent des sympathies pour les sociaux-démocrates et, pour marquer leur anti-académisme, se réunissent dans des cafés ; ils se placent sous l'autorité d'un philosophe, Moritz Schlick, qui avait étudié la physique avec Max Planck, et qui mourra tragiquement en 1936, assassiné par un étudiant. Bien que tous ses membres ne fussent pas juifs, le Cercle de Vienne apparut à ses adversaires, et bien évidemment aux nationaux-socialistes, comme un foyer suspect de judaïser la science.

Leur objectif est de créer une méthode logique d'unification des sciences en définissant avec rigueur les énoncés doués de sens et ceux qui ne le sont pas. L'idée leur est chère d'un « *jargon universel* » permettant aux hommes de science de communiquer en dehors des particularismes culturels véhiculés par les langues.

Des textes fondateurs

La très précise introduction d'Antonia Soulez, les indispensables notes d'érudition et la qualité des traductions effectuées sous sa direction par un collectif de chercheurs font de ce volume, où figurent à la suite du manifeste les textes fondateurs (tous inédits en français) de Carnap, Hahn, Neurath, Schlick, et les entretiens de Wittgenstein recueillis par Waismann, un instrument de base pour la connaissance du néopositivisme viennois, dans lequel on a trop souvent vu la simple archive scolaire de la philosophie anglo-américaine d'aujourd'hui.

Paru la même année, 1929, que *Malaise dans la civilisation* de Freud, ce manifeste constitue aussi, par rapport au scepticisme de ce dernier, un splendide contrepoint d'optimisme cognitif, lié à un projet social de reconstruction. Sa défaite historique ne doit pas faire oublier sa valeur programmatique.

MICHEL CONTAT.

★ **MANIFESTE DU CERCLE DE VIENNE ET AUTRES ÉCRITS, publié sous la direction d'Antonia Soulez. PUF, coll. Philosophie d'aujourd'hui, 364 p., 165 F.**

(1) « Le Monde des livres » du 21 juin 1985.

L'impériale consolation de François-Joseph

Le destin de Katharina Schratt, comédienne viennoise, amie de cœur de l'empereur, raconté par une historienne anglaise, Joan Haslip.

VOILA un livre qui chagrinera les admirateurs de Sissi : son auteur, l'historienne Joan Haslip, démythifie la légende selon laquelle Elisabeth, âme sensible et poétique, aurait souffert du manque de culture artistique de son auguste mari. Certes, elle composait des vers, mais ils n'étaient guère meilleurs que les ritournelles enveloppant les bonbons de Noël. Quant à sa villa de Corfou, dont elle dressa elle-même les plans, Joan Haslip la qualifie de « *monument de mauvais goût* ».

En revanche, quelle réhabilitation pour Katharina Schratt, qui fut pendant près de trente ans l'amie de cœur — et peut-être même un peu plus, l'énigme subsiste... — de l'empereur François-Joseph ! Dorénavant, grâce à l'ouvrage tout à la fois érudit et émouvant de Joan Haslip, la scintillante mythologie viennoise s'enrichit d'une nouvelle héroïne comme les rêvait Arthur Schnitzler et comme Stefan Zweig aurait pu en retracer le destin.

Deux roses blanches

« La » Schratt, comme l'appelaient familièrement les Viennois, était la fille d'un épicier de Baden. Née le 11 septembre 1853, elle n'eut qu'une passion, le théâtre, et rien ne put briser sa résolution de monter sur scène. Indépendante, elle s'imposa rapidement au Burgtheater, sans l'appui de ces riches protecteurs dont dépendaient alors la plupart de ses collègues. A vingt ans, cette blonde malicieuse, d'une féminité exquise, triompha dans *la Mégère apprivoisée*. L'empereur, présent à la représentation, la félicita par ces mots : « *Es war sehr schön und es hat mir sehr gefreut* » (c'était très beau et j'ai eu beaucoup de plaisir), formule qu'il utilisait systématiquement lors de toutes les manifestations artistiques qu'il honorait de sa présence.

Quelques années plus tard, Katharina Schratt obtint le titre convoité de *Kaiserliche und Königliche Burgschauspielerin*, ainsi que tous les privilèges attachés à ce qui était virtuellement une pension royale. A cette occasion, elle fut reçue par François-Joseph ; impressionnée par la magnificence du décor, elle ne sut que balbutier : « *Oh ! mon Dieu, Majesté, j'allais vous dire de si belles choses et voilà qu'elles me sont complètement sorties de la tête !* » Ces mots, prononcés en joli dialecte viennois à la mode de Baden, étaient si naturels et si visiblement dépourvus de toute affectation que les doux yeux bleus de François-Joseph s'éclairèrent de plaisir...

La suite, on la devine : l'empereur prit l'habitude, alors que l'impératrice voyageait au loin, de passer une ou deux heures au Burgtheater chaque fois qu'il disposait d'une soirée libre, et, comme par hasard, Katharina Schratt jouait toujours ces soirs-là. Et puis, en février 1885, eut lieu ce fameux bal de la Hofburg où il échangea avec elle une conversation particulièrement animée...

Le double suicide de Mayerling, l'assassinat à Genève de Sissi par l'anarchiste italien Lucheni, la tragédie de Sarajevo, la mort enfin de François-Joseph en 1916, autant de moments historiques présents dans toutes les mémoires et que nous revivons avec « la » Schratt. Nous la voyons, elle, son amie de trente ans, s'avancer vers le lit de fer sur lequel repose l'empereur, qu'on s'apprête à revêtir de tous les attributs et décorations exigés par l'étiquette espagnole, afin de le préparer pour ce qui devait être les dernières grandes funérailles des Habsbourg. Elle se penche sur lui, récitant une prière silencieuse, et place deux roses blanches entre ses vieilles mains noueuses.

Elle lui survivra pendant vingt-quatre ans. Elle vivait encore au printemps 1938 lorsque les nazis envahirent l'Autriche, et son dernier geste politique, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, fut de fermer ses volets de la Kärtner-Ring quand Hitler parcourut triomphalement la ville. Elle ne quitta pratiquement plus sa maison et mourut paisiblement un jour d'avril 1940. C'est un juste hommage que lui rend Joan Haslip, et c'est un cadeau royal qu'elle fait à tous ceux qui ont deux patries : la leur et Vienne au crépuscule.

ROLAND JACCARD.

★ **L'EMPEREUR ET LA COMEDIENNE, de Joan Haslip, traduit de l'anglais par P. Charras, éd. Mercure de France, 446 p., 99 F.**

Alma Mahler

(Suite de la page 13.)

L'ensemble passionnera ceux qu'intéressent Vienne et les grands Viennois à l'heure où l'empire s'est disloqué. L'émotion pourtant, profonde, réelle, transparaît souvent : au moment de la mort de Manon, la fille préférée d'Alma, paralysée par la polyomyélite et pour qui Alban Berg composera sa dernière œuvre, le *Concerto à la mémoire d'un ange* ; ou bien les rencontres à Paris en 1937 de Franz Werfel et de James Joyce se faisant chasser des bistrots parce qu'ils chantaient à tue-tête des airs de Verdi ; ou bien encore la terrible épreuve de l'émigration à partir de 1938 et la fuite du couple Werfel à travers la France si peu hospitalière pour les étrangers dès 1940, jusqu'à la frontière espagnole et le Portugal, d'où ils s'embarqueront sur le même bateau que Heinrich Mann vers les Etats-Unis et l'exil californien.

« *A présent, je vis au troisième étage de ma grande maison de New-York dans un appartement de deux pièces...* » C'est là que se terminera, le 11 décembre 1964, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, l'existence d'Alma, qui conclut, égale à elle-même : « *Ma vie fut belle. Dieu me permit de connaître des chefs-d'œuvre de notre temps avant qu'ils ne quittent les mains de leur créateur. Et s'il me fut permis de tenir un instant l'étrier de ces chevaliers de lumière, ma vie y trouve sa justification : elle est bénie.* » Quelle merveilleuse héroïne de film à grand spectacle pourrait être Alma, muse de tant de génies !

NICOLE ZAND.

LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU PHILOSOPHE ALLEMAND

Ernst Bloch et la fin des utopies

Né en 1885, mort en 1977, Ernst Bloch a été, plusieurs fois, contraint à l'exil par le nazisme, puis le stalinisme. Ce qui n'a pas empêché ce philosophe de l'espérance de tenter la synthèse de la métaphysique et du matérialisme, de la religion et du marxisme.

« *JE ne me reconnais vraiment que dans Hegel et Karl Marx.* » Ernst Bloch aimait surprendre sinon choquer ses amis, ainsi que les nombreux visiteurs qui, de 1968 à 1977 (année de sa mort), faisaient leur pèlerinage à Tübingen pour voir et entendre ce *« prophète marxiste de l'espérance et de l'utopie concrète »*. Présenté souvent comme l'*« anti-Spengler »* et l'*« anti-Heidegger »* de notre siècle – malgré la proximité géographique, le philosophe de Tübingen et le *« gardien de l'Etre »* de Todtnauberg (dans la Forêt-Noire) ne se sont rencontrés qu'une seule fois, – Ernst Bloch, né en Allemagne le 8 juillet 1885, s'est exilé en Suisse, puis – dix années durant – aux Etats-Unis, dès l'arrivée de Hitler au pouvoir. De retour en Europe en 1948, il accepte la chaire de philosophie que lui proposent, à Leipzig, les autorités est-allemandes. Mais l'intervention des troupes soviétiques en Hongrie, ses heurts avec la bureaucratie du parti, l'amènent, à l'aube des années 60, à émigrer en Allemagne de l'Ouest, où il mourra quinze ans plus tard.



BERENICE CLEEVE.

Le centenaire de sa naissance a été célébré par divers colloques (1), conférences et commémorations.

Pourtant, dédaignée par les modes philosophiques parisiennes, lue au départ par une infime minorité de spécialistes, l'œuvre de Bloch reste, en France, en partie méconnue.

Ecrit entre 1938 et 1948, *le Principe Espérance*, cette grande trilogie où le philosophe résume les principes fondamentaux de sa pensée, n'a été traduit en français que vingt ans après la publication du livre en Allemagne. (Pour *l'Esprit de l'utopie*, le premier grand ouvrage d'Ernst Bloch, l'écart était même de cinquante-neuf ans...) Mais, au-delà des hésitations éditoriales, qui ont disparu lentement au cours des années 70, il y eut d'autres barrières pour empêcher la pénétration de la pensée de ce *« mystique marxiste »* (comme certains le qualifiaient polémiquement) dans les cercles intellectuels et philosophiques français.

Une philosophie de l'avenir

L'une d'elles était sans aucun doute le désintérêt relatif que Bloch manifestait pour le cartésianisme et pour toute une tendance du rationalisme moderne qui prédominait à la Sorbonne. De plus, Bloch avait manqué, malgré quelques contacts personnels avec Sartre, le « rendez-vous » avec l'existentialisme français, tout en restant, pendant toute sa vie, un admirateur du *« pays glorieux de 1789 »* et de la Déclaration des droits de l'homme. Enfin, la communication, voire l'amorce d'un échange théorique, entre les courants non orthodoxes du marxisme allemand et le marxisme français (inféodé au Parti communiste français) était difficile, sinon inexistante, dans les années 50 et 60, comme dans les années 70. Aussi Bloch était-il pratiquement exclu de toutes les manifestations théoriques et culturelles par les dirigeants du PCF, qui refusaient de recevoir un philosophe devenu dissident en RDA depuis 1956.

Pourtant, la trilogie philosophique du *Principe Espérance* occupe maintenant, huit ans après la mort de Bloch, le premier rang dans la discussion philosophique contemporaine, au même titre que *l'Etre et le Temps* de Heidegger, ou la *Dialectique négative* d'Adorno. Bien que cet ouvrage comporte la somme de la pensée blochienne, certains motifs philosophiques qui y sont exposés existaient déjà sous forme de germes dans l'œuvre de jeunesse. Ainsi, dans « Karl Marx, la mort et l'apocalypse », dernier chapitre de *l'Esprit de l'utopie* (1918), Bloch entreprend déjà de faire converger l'utopie religieuse d'une eschatologie apocalyptique et celle de Marx (la fin de l'aliénation humaine).

Mais, à la différence précisément de Heidegger et du courant phénoménologique-ontologico-existentiel qui cherchera à définir le rapport de l'être à la temporalité par la détermination des différents modes de l'Etre et de l'étant, Bloch, en définissant l'Etre comme *« mode de possibilité en avant »*, va résolument s'orienter vers une *« ontologie du non encore-être »*, qui essaiera de déterminer à partir du *« rêve diurne »* les contenus de la *« conscience anticipante »*, à savoir les *« images de souhait »* et toutes les autres formes anticipatrices de l'imagination créatrice. Accordant, dans son ontologie, au « devenir » hégélien un statut privilégié, il définira, dans *le Principe Espérance*, l'Etre en tant que *« mode de possibilité en avant »* en soumettant ainsi l'Etre et l'étant à une dynamique processuelle *« latence-tendance »*. Ainsi, le corollaire ontologique de l'espérance utopique de Bloch est, comme le constate entre autres H. Kimmerle, la *« détermination inachevée de l'être-là de l'homme »*.

Bloch propose une philosophie de l'avenir qui ne se définit pas comme une futurologie, mais plutôt, conformément à la téléologie hégélienne, comme une *« science de l'expérience de la conscience »*, voire une *« science (marxiste) des tendances »*, cherchant les possibilités concrètes existantes et futures de réaliser les potentialités créatrices non encore concrétisées (extériorisées).

C'est dans cette perspective que Bloch dressera, dans *le Principe Espérance*, l'inventaire des images utopiques anticipatrices des rêves d'émancipation de l'humanité opprimée s'exprimant dans les contes de fées, les religions, dans les *« romans d'Etat »* – communément désignés par le terme d'*« utopies sociales »* (Thomas More, Tommaso Campanella, Francis Bacon...), – ainsi que dans les réalisations grandioses de l'architecture, de la peinture et de la musique.

Inaugurant ainsi – pratiquement au même moment que Georges Lukacs, à qui il était lié par une profonde amitié de jeunesse – le grand tournant éthique et esthétique du marxisme du vingtième siècle, Bloch, qui a été aussi très influencé par le côté visionnaire et les impulsions révolutionnaires de la *« révolte expressionniste »*, va encore plus loin en liant ce concept d'avenir et de créativité à l'horizon de l'existence humaine aux concepts de *« jeunesse »* et de *« temps de changement » (Wendezeit)* qui figurent dans sa pensée en tant que synonymes pour l'émergence des puissances utopiques sur le plan de la pratique historique concrète. En opposant l'*« utopie concrète »* à l'utopie abstraite, le *« système ouvert »* au système clos et restauré (de Hegel), le *« courant chaud »* au courant froid du marxisme, Bloch parvient finalement à élaborer, dans *Experimentum Mundi*, son dernier ouvrage (publié en traduction française en 1981), une nouvelle doctrine des catégories philosophiques où celles-ci sont définies, conformément à la pensée utopico-ontologique de la *« processualité »* et de la *« puissance »*, en tant que figures processuelles, destinées à médiatiser les formes intellectuelles objectives avec les possibilités objectives réelles.

Enfin, l'aspect du renouveau éthique placé sous le signe d'un marxisme défini en tant que pratique humaniste et d'une philosophie de la religion puisant ses sources dans la Kabbale, dans le millénarisme chrétien et le messianisme juif apocalyptique et utopique, nous semble mériter la plus grande attention dans cette œuvre.

Mystique juive

Loin de considérer le phénomène religieux comme purement idéologique, Bloch, tout en s'affirmant marxiste, a constamment souligné l'importance du lien existant entre l'espérance religieuse et l'attente utopique : allant jusqu'aux limites du paradoxe, il affirmait même que *« seul un athée pourrait être bon chrétien »* (cf. *Athéisme dans le christianisme*, Gallimard, 1978), alors qu'il défendait en même temps les valeurs des prophéties messianiques de l'Ancien Testament et celles de la mystique juive contre ceux qui, au nom d'un marxisme vulgaire et dogmatique, voulaient exclure l'espace religieux de l'idée du progrès.

Certes, après Auschwitz et tant d'autres désastres historiques qui marquent l'époque moderne, les hommes de notre époque « postmoderne » semblent être de moins en moins disposés à saisir la sensibilité et le message philosophique des intensités utopiques blochiennes. Mais la mort du grand philosophe marxiste de l'espérance – décédé le 4 août 1977 à Tübingen, à l'âge de quatre-vingt-douze ans (2) – marque-t-elle vraiment la fin définitive de toute pensée et de toute espérance utopiques ?

ARNO MUNSTER *.

* Chercheur associé au CNRS chargé de conférences au Collège international de philosophie. Auteur de *Figures de l'utopie dans la pensée d'Ernst Bloch* (Aubier, 1985).

(1) Notamment le colloque international « Réification et Utopie. Ernst Bloch et György Lukacs. Un siècle après », qui a réuni, au mois de mars dernier, à l'Institut Goethe de Paris, pendant quatre jours, une cinquantaine de philosophes du monde entier.

(2) Cf. l'article nécrologique de Maurice de Gandillac dans *le Monde* du 7 août 1977.

Bibliographie

– Les Œuvres complètes d'Ernst Bloch ont été publiées en allemand en seize volumes (+ 1 volume supplémentaire) aux éditions Suhrkamp. Sont disponibles en traduction française :

– *L'Esprit de l'utopie* (traduit par Anne-Marie Lang et Catherine Piron-Audard), Gallimard, 1977. (C'est la seconde édition, publiée à Munich en 1923, de cette œuvre qui a servi de base pour la traduction française.)

– *Thomas Münzer – théologien de la Révolution* (traduit par Maurice de Gandillac), Julliard, 1964 ; UGE, 10/18, 1968.

– *Traces* (1930) (traduit par P. Quillet et H. Hildenbrandt), Gallimard, 1968.

– *La Philosophie de la Renaissance* (traduit par Pierre Kammnitzer), Payot, 1974.

– *Sujet-objet. Considérations sur Hegel* (traduit par Maurice de Gandillac), Gallimard, 1978.

– *Le Principe Espérance* (traduit par Françoise Wuilmart), tome I, 1976 ; tome II.

– *Héritage de ce temps* (traduit par Jean Lacoste), Payot, 1978.

– *Droit naturel et Dignité humaine* (traduit par Denis Authier et Jean Lacoste), Payot, 1976.

– *L'Athéisme dans le christianisme* (traduit de l'allemand par Eliane Kaufholz et Gérard Raulet), Gallimard, 1978.

– *Experimentum Mundi* (traduction de l'allemand par G. Raulet), Payot, 1981.

– *Utopie-Marxisme selon Ernst Bloch* (Hommages publiés par G. Raulet), Payot, 1976.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Hugo, encore !

(Suite de la page 13.)

En 1969, il reviendra sur ces emportements en même temps qu'il corrigera *les Communistes*. Il gommera les condamnations bêtement assassines de Char et de Gracq. *« L'histoire a rendu l'enthousiasme amer et fait de tout espoir un masque de carnaval »*, écrira-t-il après-coup, avec des *« serrements de cœur »*. Pitié pour les croyants !

La foi en Hugo, elle, n'oblige pas à d'humiliants parjures. Du temps des surréalistes, déjà, Aragon a sauvé l'honneur en faisant revenir Breton et d'autres sur leur hugophobie primaire. Les pages les plus vibrantes concernent le Hugo chantre de Paris, l'éveilleur de la capitale à une vie lyrique réservée, depuis le Moyen Age, à la province.

IL est bien vrai que le thème de la ville figure parmi les innovations de Hugo. Le centenaire est l'occasion de recenser les domaines dans lesquels le poète a exercé son intuition prophétique. Où se situe la « modernité » de Hugo, comme on dit maintenant ?

Je ne voudrais pas alimenter un anti-intellectualisme toujours facile, et qui n'a jamais eu si peu besoin d'aide ; mais sur le thème de la « modernité » s'est glissé dernièrement dans l'édition hugolienne un recueil d'études qui bat tous les records de cuistrerie. Sous le titre *Hugo dans les marges*, les présentateurs assignent à la critique le projet de suivre dans le texte *« le débordement qu'il met en œuvre »*, d'y *« relever une formidable attraction pour toutes les marges du réel »*. La lecture de Hugo devrait conduire aux *« espaces-limites – failles, blancs, interruptions, lignes de points, hors-texte – qui installent la marge au cœur du livre, en font le lieu de son travail et de son événement »*... Où ça ? *« Là où un sens se cherche en repoussant ses bords, en intégrant ses ruptures »*...

C'est ainsi qu'on parle volontiers, en haut lieu universitaire, à propos d'un peu tout. L'avenir dira si c'est ainsi qu'on pense.

L'ESSAI de Victor Bombert sur le *Roman visionnaire* n'évite pas ces modernités lexicales, mais dans les limites d'une démonstration qui les justifie, et que l'on peut suivre sans initiation jargonique. Bombert, rappelons-le, est l'auteur du *Flaubert par lui-même* du Seuil (1971), d'un *Stendhal* aux PUF (1954) et d'une étude sur *la Prison romantique* chez Corti (1976).

Après les grands hugoliens Gaudon, Seebacher, Meschonnic, Annie Ubersfeld, Brombert a relu les romans en cherchant à voir comment jouent, derrière le psychologique et l'historique, les thèmes de l'imagerie et de l'idéologie hugoliennes : la guillotine, la tour de Babel, le parricide, l'araignée, le bouffon, etc.

Si Lamartine a pu voir en Hugo le *« Shakespeare du roman »*, et Dostoïevski, le *« porte-parole de l'idée de régénération spirituelle »*, si Flaubert l'a traité d'*« immense vieux »*, c'est que l'épopée humaine se profile sans cesse derrière les exploits de héros singuliers, que le politique atteint au mythe, l'obsession privée au symbole collectif, et l'enfer social à un espoir de rédemption sublime.

Du point de vue de la technique littéraire, *le Dernier Jour d'un condamné* invente le monologue intérieur. *Notre-Dame de Paris* est un hymne à Gutenberg, à l'imprimerie comme mère des révolutions, à la marche en avant du peuple et à la dynamique interne des textes.

Dans *les Misérables*, Hugo ouvre une réflexion que le vingtième siècle n'a pas achevée, sur le langage populaire, sur l'argot comme langue de combat. Il pose des contradictions dont l'irrésolution est au cœur du roman contemporain : entre l'individuel et le collectif, le moral et le politique, les idéologies (comme celle, ambiguë, du progrès) et le mystère de la vie, du cœur humain, irréductible à aucun projet, à aucune révolution...

L'essai de Brombert est illustré de lavis bouillonnants où Hugo représente sa destinée et la marche de l'humanité sous forme de vagues en furie, de phares perçant à grand-peine des nuées d'encre... On est loin des livres de plage pour petits bains. Avec Hugo, comme avec toute lecture qui se respecte, il s'agit d'abord de perdre délicieusement pied !

★ VICTOR HUGO RACONTÉ PAR ADÈLE HUGO, collection « Les Mémorables », Plon, 864 p., 230 F.
★ AVEZ-VOUS LU VICTOR HUGO ?, d'Aragon, Messidor/Temps actuels, 346 p., 110 F.
★ HUGO DANS LES MARGES, textes réunis par Dallenbach et L. Jenny, éd. Zoe, Genève, 206 p.
★ VICTOR HUGO ET LE ROMAN VISIONNAIRE, de Victor Brombert, PUF, 320 p., 168 F.

JUSTICE

APRÈS UNE TRANSACTION AVEC LES DOUANES

Quitus pour M. Pierre-Jean Latécoère : ses 35 000 pièces d'or vont revenir en France

Audience discrète, mercredi 10 juillet, en fin d'après-midi, à la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. L'homme qui s'y présentait avait pourtant beaucoup fait parler de lui au moment de l'affaire Paribas. C'était M. Pierre-Jean Latécoère, industriel à Toulouse, réputé jusque-là en fuite et que cette même chambre avait condamné par défaut, le 24 avril 1984, à dix-huit mois de prison (*le Monde* du 26 avril 1984).

Client du service de la gestion privée de Paribas, M. Latécoère avait, au printemps 1980, confié au responsable de cette gestion privée le soin de mettre en sûreté à l'étranger, dans la crainte d'un conflit mondial, un lot de trente-cinq mille pièces d'or qu'il tenait de son père, Pierre Latécoère, pionnier de l'aviation, et qui était jusque-là caché sous le plancher d'une salle de bal, au château familial de Ramonville-Saint-Agne, en Haute-Garonne. Ce joli capital de près de 28 millions de francs s'était ainsi envolé jusqu'à Edmonton, au Canada, après un périple par Paris, Luxembourg et Francfort (*le Monde* daté 18-19 décembre 1983).

Lorsque les agents des douanes étaient venus perquisitionner à Paribas, le 28 novembre 1980, ils y avaient découvert un dossier intitulé « OPLATOR » (« opération Latécotère-or »). M. Latécotère avait alors volontiers reconnu les faits et demandé à obtenir de l'administration douanière le bénéfice d'une transaction. Elle lui avait été accordée : qu'il paie le montant de 36 millions de francs, qu'il rapatrie l'or et l'on n'en parlait plus.

L'ennui, c'est qu'en octobre 1981 le ministre du budget portait plainte contre Paribas, qu'une information judiciaire était alors ouverte et que M. Latécoère ainsi que les dirigeants de la banque et bon nombre d'autres clients de sa gestion privée se retrouvaient inculpés. M. Latécoère, qui devait, dès lors, répondre des délits d'exportation en contrebande de marchandises prohibées d'une valeur de 29 154 430 francs et du non-rapatriement des revenus produits à l'étranger par ce capital, 1 855 650 francs, avait choisi de disparaître.

Condamné par défaut, il lui restait la possibilité de faire opposition à ce jugement. Mais, avant de venir devant le tribunal, il avait repris, avec le concours de son avocat, Mᵉ Jean Feissolle, ses négociations avec les douanes. Celles-ci devaient accepter le principe d'une nouvelle transaction, comme elles l'avaient fait entre-temps pour d'autres inculpés de l'affaire Paribas.

Il restait à savoir si le parquet accepterait que l'action publique soit déclarée éteinte par l'effet de cette transaction. En attendant de le savoir, M. Latécoère a dû prendre place dans le box des détenus, en exécution du mandat d'arrêt dont il faisait l'objet depuis sa fuite. Il y est resté ainsi quatre-vingt-cinq minutes, le temps que le tribunal, présidé par M. Pierre Culié, et le ministère public, représenté par M. Jean-Pierre Monestié, examinent, en chambre du conseil, les modalités de la transaction consentie par les douanes.

Ces modalités, un versement semble-t-il de 36 millions et l'assurance d'un retour prochain du magot sur le territoire national ont finalement paru convenables. Aussi M. Culié a pu rendre ce simple jugement : « *Vu l'acte de règlement transactionnel, le tribunal déclare l'action publique éteinte et ordonne la mainlevée du mandat d'arrêt.* » M. Latécoère a pu ainsi repartir comme il était venu, discrètement.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La relaxe de M. Latecoère s'insère dans la droite ligne des jugements rendus par le même tribunal le 24 avril 1984 (*le Monde* du 26 avril 1984). Les jugements, rendus sous la présidence de M. Pierre Culié, avaient été qualifiés de « modérés », mettant un point final à ce qu'il était convenu d'appeler l'« affaire Paribas ». L'ex-président de ce groupe bancaire, M. Pierre Moussa, inculpé d'avoir couvert les opérations d'évasion fiscale à l'étranger organisées par sa direction de la gestion privée, fut acquitté, et les clients de la banque convaincus d'évasion se virent accorder de larges circonstances atténuantes. Dans le cas de M. Latecoère, qui avait été condamné par défaut à cette même audience du 24 avril 1984, le tribunal a entériné le compromis passé originellement avec les douanes, avant l'inculpation. Ainsi se trouve ramenée à ses dimensions habituelles une affaire d'évasion fiscale qui avait pris un tour nettement politique dans le climat passionnel qui régnait à l'automne 1981, et qui avait conduit le pouvoir à refuser tout compromis pour porter cette affaire sur la place publique. L'heure n'est plus aux exécutions en place de Grève. — F.R.

MM. PIERRE DRAI ET YVES MONNET A LA COUR ET AU TRIBUNAL DE PARIS

Juger et comprendre

Le nouveau président de la cour d'appel de Paris et le nouveau président du tribunal ont été installés dans leurs fonctions. Nommés le 2 juillet, respectivement premier président de la cour d'appel et président du tribunal de grande instance de Paris, MM. Pierre Drai et Yves Monnet ont été installés dans leurs nouvelles fonctions le mercredi 10 juillet, en présence, de M. Robert Badinter, garde des sceaux. Ces deux audiences solennelles et successives, au cours desquelles M. Drai d'abord, M. Monnet ensuite ont écouté la célébration de leurs mérites respectifs, ont été l'occasion pour l'un et l'autre d'exprimer leur conception de leur tâche.

M. Pierre Drai, dans une réflexion sur la fonction de chef de juridiction, a insisté sur les nécessités pour ce dernier, avant toute décision *« de la concertation et de la persuasion ». « Le chef,* a-t-il, *est celui qui a besoin des autres, de tous les autres, à quelque niveau qu'ils se situent et quelle que soit la tâche qui leur incombe. »* Il a aussi annoncé son intention de ne pas *« privilégier les belles affaires »* car, *« pour le justiciable, il n'y a pas de belles affaires et d'autres qui le seraient moins ».*

De son côté, M. Yves Monnet a posé la question : *« Qui sommes-nous donc pour juger les autres ? » « Ceux qui participent à l'œuvre de justice,* a-t-il ajouté, *savent qu'ils prennent part à un événement qui les dépasse. »* Pour le nouveau président du tribunal de Paris, *« l'autorité judiciaire est destinée d'abord à assurer la protection des faibles ».* C'est pourquoi, après avoir rappelé la formule : *« Juger, c'est d'abord ne pas comprendre »,* il y a donné cette réponse : *« Juger, c'est sans doute se refuser à comprendre la raison des violents (1) ».*

(1) Cette formule est en réalité la citation, déformée et incomplète, d'une phrase d'André Malraux dans *les Conquérants : « Juger, c'est de toute évidence ne pas comprendre puisque si l'on comprenait, on ne pourrait plus juger. »*

AVANT L'AUDIENCE DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION

Christine et Jean-Marie Villemin ont cessé leur grève de la faim

De notre envoyé spécial

Epinal. — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy se réunira en audience lundi prochain, pour examiner le recours déposé par Mᵉ Henri-René Garaud après le rejet, le 8 juillet dernier, par le juge d'instruction M. Jean-Michel Lambert, de la demande de mise en liberté de Mᵐᵉ Christine Villemin. L'audience, qui débutera à 9 heures et se déroulera à huis clos, sera consacrée à l'examen du dossier d'instruction ayant abouti à l'inculpation de la mère de Grégory.

Les trois magistrats qui composent la cour prendront connaissance des différentes pièces et rapports du dossier. Puis ils entendront les réquisitions du ministère public par la voix de l'avocat général, tant sur l'inculpation que sur la mesure de détention décidée contre Mᵐᵉ Villemin. Enfin, après la ou les plaidoiries de Mᵉ Garaud — car en principe l'avocat parisien représente également M. Jean-Marie Villemin, partie civile, — les magistrats devraient mettre l'affaire en délibéré avant de rendre leur arrêt.

Il semblerait que ce délibéré puisse être bref et que la cour se prononce dans les vingt-quatre heures, sinon dans la soirée suivant l'audience. Quelle que soit sa décision, la rapidité avec laquelle la chambre d'accusation a fixé sa date d'audience, compte tenu des délais légaux, atteste de l'appréciation portée sur l'urgence à statuer. Dans la ligne des réquisitions précédentes du parquet, qui, par deux fois déjà, s'est prononcé pour l'inculpation de Mᵐᵉ Christine Villemin, mais contre la mesure de détention et pour son maintien en liberté sous contrôle judiciaire, il est vraisemblable que l'avocat général va requérir en ce sens.

Au-delà, la cour se prononcera essentiellement sur les éléments du dossier, qui subira ainsi une première véritable épreuve de solidité.

L'annonce de cette audience a coïncidé avec une autre information : Mᵐᵉ Christine Villemin a cessé, mercredi 10 juillet, à la prison de Metz, la grève de la faim qu'elle avait engagée depuis cinq jours. Quelques heures plus tard, M. Jean-Marie Villemin, à la prison de Nancy, décidait d'en faire autant. Il est certain que les avocats du couple, Mᵉ Garaud et son correspondant régional Mᵉ Moser, se sont employés à convaicre leurs clients de mettre un terme à cette action. A l'audience, la chambre d'accusation de la cour d'appel n'aurait que très peu apprécié d'avoir à statuer sous la contrainte ou la pression.

Il n'est pas invraisemblable que Mᵉ Garaud ait pris conscience de l'effet-retour provoqué dans l'opinion publique par cette grève de la faim effectuée par une jeune femme enceinte de six mois, comme si cette épreuve avait suscité au moins autant d'interrogations sur Mᵐᵉ Villemin que d'inquiétudes sur son état de santé.

PIERRE GEORGES.

LE NOMBRE DES DÉTENUS A DIMINUÉ AU MOIS DE JUIN

La présidence de la République va annoncer une mesure de grâce collective — devenus traditionnelle — concernant les prisonniers à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Une telle mesure, que nous avons annoncée dans *le Monde* du 7 juin, contribuerait à désencombrer provisoirement les prisons françaises. On ignore, pour l'instant, le nombre des détenus qui pourraient ainsi être libérés. Vraisemblablement entre mille et deux mille personnes condamnées à des peines maximales d'un ou trois mois par exemple. M. Alain Peyrefitte, ancien garde des sceaux et président du comité éditorial du *Figaro*, écrit aujourd'hui dans ce journal : *« On s'apprête à libérer plusieurs milliers de détenus ? Qui s'opposerait à ce que nos prisons soient moins surpeuplées ? »*

Précisément, le nombre des détenus a enregistré une légère baisse au cours du mois de juin. Il y avait 42 757 prisonniers au 1ᵉʳ juillet dans les prisons françaises contre 43 409 au 1ᵉʳ juin. Les statistiques concernant la population pénale au 1ᵉʳ juillet font aussi apparaître une nouvelle baisse des détenus à titre provisoire par rapport aux détenus déjà condamnés. Ainsi, 47 % des prisonniers sont-ils des prévenus : 39 % sont en attente de leur jugement et 8 % ont déposé un pourvoi en cassation ou ont fait appel de leur premier jugement.

EN BREF

● Le Figaro *devra verser des dommages et intérêts à la famille Madak.* — La première chambre du tribunal de grande instance de Paris a condamné mercredi 10 juillet *le Figaro* à verser à la famille Madak la somme de 26 000 F à titre de dommages et intérêts pour avoir porté atteinte à la mémoire d'Aziz Madak, un jeune Tunisien tué à Menton, le 21 mars (*le Monde* du 28 mars).

Le tribunal, après avoir rejeté la plainte de la famille pour diffamation, a néanmoins estimé qu'il y avait eu préjudice, à la suite de la parution d'articles dans lesquels *le Figaro* soulignait que la victime avait un casier judiciaire.

● *M. Harlem Désir reçu par M. Fabius.* — M. Harlem Désir, président de SOS racisme, s'est déclaré « *satisfait* » de l'entretien qu'il a eu mercredi 10 juillet avec M. Laurent Fabius pour « *faire le point de la situation de la société française vis-à-vis du racisme* ». Outre « *la place des émigrés dans la vie sociale* », M. Désir a évoqué la modernisation de la police et s'est félicité qu'un code de déontologie ait été prévu.

A propos de l'attitude de la France à l'égard de l'Afrique du Sud, « *patrie du racisme* », il a souhaité une « *remise en cause des relations diplomatiques* ».

SPORTS

TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Le miracle Hinault

Un Colombien peut en cacher un autre. Après Luis Herrera, vainqueur à Avoriaz, Fabio Parra a remporté, mercredi 10 juillet, la douzième étape, Morzine-Lans-en-Vercors.

Cette fois, les amateurs sud-américains ont pris les deux premières places, Herrera, leader du Grand Prix de la montagne, ayant terminé dans le sillage de son compatriote. Hinault conserve le maillot jaune : il n'a pas cru nécessaire d'intervenir en dépit, ou à cause, des difficultés que la plupart des coureurs ont jugées excessives. Jean-René Bernaudeau, victime d'une chute, a abandonné.

Lans-en-Vercors. — Faut-il parler de miracle ? Bernard Hinault donnait, l'an passé, l'impression d'être sinon un champion usé, du moins un athlète sur le déclin. Et le voilà reparti pour remporter un cinquième Tour de France, car il surclasse à nouveau ses adversaires dans tous les compartiments de la compétition, que ce soit contre la montre ou en montagne. Comme à ses plus beaux jours.

On pouvait pourtant douter de son retour en forme... et de son retour en force. Contraint de suspendre son activité en 1983 à la suite d'une intervention chirurgicale nécessitée par une tendinite, il avait été nettement dominé par Laurent Fignon sur l'ensemble du Tour 1984, et sa réadaptation, cette saison, s'est révélée des plus laborieuses.

Relégué à un rang modeste qu'il n'abandonnait pas, il se présenta au Tour d'Italie sans avoir obtenu la moindre victoire, mais il s'améliora au fil des étapes et finit pas s'approprier le maillot rose, qu'on destinait à Francesco Moser.

Ce succès le rassura totalement : « *Si j'ai battu Moser sur son terrain,* se dit-il, *je dois être capable de réussir un bon Tour de France.* »

La suite devait justifier son analyse. Après treize jours d'un parcours sans faute, il a écarté la menace de ses principaux challengers et se retrouve pratiquement sans adversaires. Ceux-ci semblent aujourd'hui résignés. La preuve : personne n'a osé l'attaquer au cours de la longue étape Morzine-Lans-en-Vercors (269 kilomètres), qui ne comportait pas moins de sept cols.

Un tel rétablissement était inconcevable il y a douze mois. On lui trouve néanmoins des explications logiques. Sa réussite, presque inespérée, Hinault la doit d'abord à sa santé et à ses dons physiques exceptionnels, au nombre desquels une puissance et des facultés de récupération sans doute incomparables. Il le doit aussi à son orgueil, à sa volonté et à sa conscience professionnelle, car il apporte à l'exercice de son métier une application de tous les instants.

Qui, dans le peloton, peut prétendre à autant de qualités et de vertus, surtout en l'absence de Laurent Fignon ? Le forfait de l'ancien champion de France nous a privés d'un duel passionnant. Nous ne sommes pas certains que le Hinault 1985 aurait devancé le Fignon 1984, mais, en la circonstance, le retrait provisoire de celui qui porta deux années de suite le maillot jaune sans connaître la défaite dans le Tour de France fait mesurer la faiblesse relative de l'opposition.

Les plus valeureux sont par trop intermittents et, à l'exception des Colombiens, il n'existe plus de vrais grimpeurs. L'abus des grands développements les a probablement éliminés. C'est une profonde lacune dans une épreuve qui comporte dix étapes influencées par la montagne.

JACQUES AUGENDRE.

TOUR MASCULIN

Douzième étape, Morzine-Lans-en-Vercors (269 km). — 1. Parra (Col.), 8 h 25 mn 31 s ; 2. Herrera (Col.), même temps ; 3. Kelly (Irl.), à 38 sec ; 4. Ruttimann (Sui.), même temps ; 5. Roche (Irl.), à 29 sec ; 6. Rodriguez Magro (Esp.) ; 7. Arnaud (Fra.) ; 8. P. Simon (Fra.) ; 9. M. Madiot (Fra.) ; 10. Lemond (E-U) ; 11. Delgado (Esp.) ; 12. Van Impe (Bel.) ; 13. Winnen (P-B) ; 14. Zoetemelk (P-B) ; 15. Pino (Esp.) ; 16. Hinault (Fra.), tous même temps que Roche ; ect.

Classement général. — 1. Hinault (Fra.), 64 h 50 mn 08 s ; 2. Lemond (E-U), à 4 mn ; 3. Roche (Irl.), à 5 mn 52 s ; 4. Kelly (Irl.), à 6 mn ; 5. Bauer (Can.), à 7 mn 17 s.

TOUR FÉMININ

Neuvième étape, Saint-Joseph-de-Rivière-Lans-en-Vercors (83,500 km). — 1. Canins (Ita.), 2 h 44 mn 44 s ; 2. Damiani (Fra.), à 8 mn 17 s ; 3. Odin (Fra.), à 8 mn 18 s ; 4. Broca (Fra.), à 8 mn 36 s ; 5. Ranucci (Fra.), à 8 mn 48 s ; 14. Longo (Fra.), à 11 mn 07 s ; etc.

Classement général. — 1. Canins (Ita.), 19 h 08 mn 05 s ; 2. Longo (Fra.), à 13 mn 14 s ; 3. Damiani (Fra.), à 17 mn 19 s ; 4. Odin (Fra.), à 17 mn 24 s ; 5. Chiappa (Ita.), à 17 mn 30 s.

Automobilisme

FERRARI MENACE DE RENONCER A LA FORMULE 1

L'écurie Ferrari envisagerait de renoncer au championnat du monde de formule 1 si « *les règles techniques et sportives de cette compétition ne sont pas réellement garanties pour les trois prochaines années* ». Dans ce cas, la *cuderia* se tournerait vers le championnat CART-Indy et les 500 miles d'Indianapolis, « *une éventualité à l'étude depuis longtemps* », selon le porte-parole de l'écurie, Franco Gozzi. Les dirigeants américains du CART (Championship Auto Racing Team) n'ont, en tout cas, reçu aucune demande d'engagement de la part de Ferrari. Il semblerait, en fait, que ces menaces soient destinées à faire pression sur la FOCA (Formula-One Constructor Association) pour qu'elle ne change pas les règles actuellement en vigueur.

D'autre part, suite aux rumeurs persistantes faisant état d'un retrait prochain de Renault du championnat de formule 1, on indiquait jeudi 11 juillet à la Régie que cette question « *n'est pas d'actualité* ». Elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour du comité d'entreprise qui devait se réunir jeudi 11.

FAITS DIVERS

LES DEUX BOITES NOIRES DU BOEING D'AIR INDIA ONT ÉTÉ RETROUVÉES EN MER

Le sous-marin robot *Scarab*, télécommandé à partir du navire câblier français, le *Léon Thévenin*, a remonté à la surface, le 11 juillet, la deuxième boîte noire du Boeing d'Air India qui s'est abîmé en mer, au large de l'Irlande, le 23 juin, avec 329 personnes à son bord. Cet enregistreur contient les données techniques des trente dernières minutes du vol de l'appareil.

La première boîte noire, contenant l'enregistrement des propos tenus entre eux ou avec le sol par les membres de l'équipage, avait été retrouvée la veille par le même robot sous-marin (*voir nos dernières éditions du 11 juillet*).

Les deux bandes magnétiques seront envoyées en Inde, où elles seront analysées par les membres de la commission d'enquête chargée de déterminer les causes de la catastrophe. Si l'explosion en vol du Boeing ne fait plus de doute, les experts hésitent encore à conclure à un attentat.

هكذا من الأصل

culture

FESTIVALS

AU NOUVEAU THÉATRE D'AIX-EN-PROVENCE

Des « Noces » en demi-teintes

Le Festival d'Aix-en-Provence s'est ouvert le 10 juillet avec *les Noces de Figaro* de Mozart données dans le théâtre tout neuf. Celui de Cassandre, qui datait de 1949, bâti en matériaux légers, livré pendant trente-cinq ans aux intempéries, n'était plus qu'une ruine. « *En 1983,* écrit le maire d'Aix, M. Jean-Paul Peretti della Rocca, *le Festival était au bord du gouffre ; essoufflé financièrement, il allait à sa perte ; sa salle et sa scène étaient obsolètes, incapables de répondre aux besoins actuels.* »

Grâce à l'entente du ministère de la culture, de la région, du département et de la ville, le miracle s'accomplit avec la construction en sept mois de ce nouvel édifice conçu par l'architecte scénographe Bernard Guillaumot. La contenance a été accrue de mille deux cents à mille six cent trente-neuf places ; le mur du fond, reculé de quatre mètres avec l'accord des Monuments historiques, a permis la réalisation d'un théâtre lyrique de dimensions traditionnelles (ce qui était nécessaire pour faciliter les coproductions qui se multiplient avec d'autres établissements), mais entièrement escamotable en dehors des festivals.

Doté de ce magnifique instrument, Aix peut présenter, dès cette saison, trois opéras en alternance et en offrira quatre l'an prochain. L'augmentation du nombre des sièges, tant souhaitée, s'est traduite par une réponse enthousiaste du public : en moins de huit semaines des places ont été vendues dans leur quasi-totalité.

Les fervents du Théâtre de l'Archevêché n'auront pas été déconcertés : mis à part le deuxième balcon, le lieu n'a guère changé apparemment, malgré l'agrandissement du cadre de scène et la forte élévation du plafond et des cintres. Et surtout l'acoustique a gardé sa douceur, sa clarté et son velouté légendaires.

Les Noces de Figaro, mises en scène par Pier Luigi Pier'Alli et dirigées par John Eliot Gardiner, n'ont cependant pas déchaîné l'enthousiasme des grandes productions. C'est un spectacle très soigné, avec d'excellentes voix, qui ne devrait guère donner prise à la critique. *Mais le charme de Mozart n'apparaît qu'à moitié.*

Immenses horloges

Sans doute les décors de Pier'Alli paraissent-ils un peu trop sophistiqués ; de belle matière, avec d'admirables éclairages souvent, ils sont assez étrangers au monde de l'œuvre. Le grand miroir circulaire qui occupe le centre de la scène par lequel souvent entrent et sortent les personnages est sans doute apparenté aux immenses horloges obsessionnelles qui reviennent sans cesse nous dire, on ne sait pourquoi, que le temps s'écoule au cours de cette folle journée. Les costumes, tantôt traditionnels, tantôt extravagants, ne fixent pas précisément un style, pas plus que les danses, assez plaisantes, qui n'ont rien de paysannes bien qu'elles renvoient à la précision *d'Echternach...*

Et l'ensemble de la mise en scène, pour habile et agréable qu'elle soit, paraît assez souvent en marge de la *musique* de Mozart, même *si l'on* aurait quelque peine à dire exactement pourquoi.

La direction de Gardiner pose d'autres problèmes; sans doute le jeune et délicieux orchestre de l'Opéra de Lyon est-il encore un peu novice pour une musique aussi subtile et complexe, en dépit de son apparente limpidité. Mais surtout, le chef, malgré tant d'amour visible, malgré une précision et une perfection de style qu'on ne saurait prendre en défaut, privilégie constamment la ligne aux dépens du phrasé, et mille impondérables échappent dans l'articulation entre les notes, la pulsation, la pulpe, la radioactivité fabuleuse de cette musique, l'effervescence des sonorités, mille secrets qui n'appartiennent qu'à Mozart, et que le talent de Gardiner ne manquera pas à la longue de découvrir.

Dans cette double conjoncture scénique et musicale, il n'est pas facile d'apprécier également le mérite des chanteurs. Lella Cuberli (la comtesse) est sans doute celle qui laisse le mieux s'épanouir le lyrisme à travers cette voix d'une superbe maturité. Diana Montague, énigmatique Mélisande, n'est sans doute pas un Chérubin irrésistible de charme et de gaminerie. Christine Barbaux a la voix délicieuse, piquante, d'une vraie Suzanne, mais ne joue pas à la pointe de l'espièglerie malicieuse de Mozart et dessine plutôt un joli portrait de Greuze. Thomas Hampson incarne un comte jeune mais un peu falot, plutôt antipathique. Et Gilles Cachemaille déploie toutes ses ressources pour camper un *Figaro bondissant,* sans avoir tout à fait l'envergure du personnage. Jocelyne Chamonin, Nancy Argenta, François Loup, Ugo Benelli, complètent honorablement cette distribution, qu'aurait pu transfigurer un animateur implacable, un Strehler par exemple...

J. L.

★ Prochaines représentations les 16, 22, 25 et 31 juillet.

SAINT-SAËNS ET SCHUMANN A MONTPELLIER

Les audaces d'un pari

De notre envoyé spécial

Montpellier. — Avec ses trésors architecturaux, Montpellier se révèle une mine pour les concerts à ciel *ouvert :* après la cour Jacques-Cœur et son théâtre de 1 200 places, après le jardin de Pétrarque où les voix des conteurs populaires résonnent contre les hautes façades médiévales, le Festival inaugurait, mardi, une « salle » de 700 places environ dans la charmante cour des Ursulines.

Dans un arc de cercle de pierres blondes au dessin très pur, avec deux rangs de cellules sagement superposées et un déambulatoire où les nonnes pouvaient méditer à l'abri du soleil, l'atmosphère est intime et l'acoustique excellente, protégée à l'arrière par les murs gigantesques de la caserne Grossetti. Un écrin parfait pour le quatuor Melos, qui devait y jouer mercredi Schubert et Beethoven.

Tout cela, cependant, n'a pas suffi à donner du génie à un opéra de Saint-Saëns, *Dejanire* — défendu avec cœur par Serge Baudo, l'Orchestre de Lyon et des solistes tels que Dunja Vejzovic, — dont le seul mérite est d'avoir été créé non loin d'ici, en 1898, aux arènes de Béziers. L'écriture en est brillante, très dramatique, mais aussi dépourvue de vibration intérieure qu'une tragédie de Voltaire...

Mais comment reprocher aux organisateurs de sortir des sentiers battus, à la recherche d'une formule originale et d'un répertoire nouveau ? Ce premier Festival de Montpellier est né de deux ambitions : celle de Radio-France, qui voulait, selon son PDG, M. Jean-Noël Jeanneney, « *faire, un mois durant, une démonstration de capacité créatrice et de diversité dans les activités* », et celle de Georges Frêche, le dynamique député et maire socialiste, souhaitant « *que se crée une tradition estivale musicale autour de Montpellier l'entreprenante* » en cet été où la ville fête le millénaire de sa fondation. Il s'agissait aussi, pour la capitale du Languedoc-Roussillon, de « *rétablir un juste équilibre le long de la Méditerranée* » face à la Provence, qui a connu « *un extraordinaire afflux de festivals* ».

Tel est l'enjeu de ce programme volumineux (cent vingt manifestations jusqu'au 4 août) qui investit douze lieux différents dans la cité et s'étend à vingt villes, entre Narbonne et Avignon, englobant ainsi, bon gré mal gré, certains Festivals existants (Saint-Guilhem-le-Désert, Villevieille, Le Vigan, etc.) obligés de composer avec ce nouveau géant qui arrive, armé de toute la puissance de Radio-France, avec ses nombreux mécènes (IBM, le Crédit agricole, Air France, la SNCF, Total, *entre autres*).

Au milieu des anges et des anachorètes

Le projet du Festival est fort ambitieux. A côté de vedettes telles que Rostropovitch, Brendel, Leyla Gencer, Giuseppe di Stefano, Ravi Shankar et la fleur des musiciens baroques, dans des programmes classiques, le directeur artistique, *René Koering, n'a pas cherché* à réunir un ensemble d'œuvres célèbres et spectaculaires. Il a misé sur un public averti et exigeant en lui présentant maintes œuvres marginales chez de grands musiciens — tels *Dejanire* de Saint-Saëns, *la Messe canonique* de Brahms, les *Trois Cantates de Rome* de Ravel, *Lenore* de Duparc, *les Inédits* d'Alban Berg, le *Christus* de Liszt, la *7e Symphonie* de Tchaïkovski, — des créations — Ferrari, Rzewski, Decoust, un opéra-rock, — et des pages de compositeurs quasi inconnus — Busoni, Castillon, Gerhard, Reubke.

Pari audacieux et sympathique, certes, qui risque cependant de déconcerter l'auditeur de bonne volonté profitant de ses vacances pour compléter sa culture musicale. Le Festival paraît ainsi répondre davantage à la mission culturelle assignée à une radio de service public qu'à la nécessité de viser le succès *immédiat, dont aurait besoin,* à ses débuts, une manifestation de cette envergure.

Pourtant, le Festival peut s'enorgueillir *du beau succès obtenu dans* la cour Jacques-Cœur par les *Scènes de Faust,* l'une des œuvres les moins connues de Robert Schumann. Car si les faiblesses de cette partition, écrite dans les dernières années de lucidité du compositeur, sont évidentes, elle renferme aussi quelques-unes de ses plus belles pages. Pages d'une poésie quasi métaphysique, sous-tendue par la recherche du sens de la vie et une immense tendresse pour le destin de l'homme, à travers les figures mythiques de Faust et de Marguerite, qui parviennent, en dépit de leurs errances, à la pacification finale. Malgré une certaine inconsistance dramatique, Schumann touche au sublime dans les dialogues avec Ariel, la scène poi*gnante où Faust est aveuglé* par le Souci, sa mort idéalisée dans la plénitude de l'existence et sa transfiguration au milieu des anges et des anachorètes.

L'interprétation en fut, il est vrai, admirable — sous la direction de Cyril Diederich — si intense, avec l'Orchestre de Montpellier d'une jeunesse vibrante, le chœur de Darmstadt, la chorale des Enfants du Marais et d'excellents solistes. Citons en particulier la Gretchen de *Danièle Borst et surtout le Faust de* Ludwig Baumann, baryton d'un lyrisme et d'une qualité vocale exceptionnels, qui atteint les sommets de l'expression schumannienne.

JACQUES LONCHAMPT.

★ On pourra entendre sur France-Musique les *Scènes de Faust* le 15 juillet et *Dejanire* le 16.

CINÉMA

« DAVID, THOMAS ET LES AUTRES », de Lazslo Szabo

La révolte des enfants

De *l'Enfance de Gorki,* de *Mark Donskoï, à Sous le soleil de Rome,* de Renato Castellani, le cinéma a su parfois montrer avec bonheur l'âge où l'on s'éveille au monde et aux responsabilités. Lazslo Szabo, comédien mascotte de l'ex-nouvelle vague (Godard, Chabrol, Rivette, Rohmer), auteur d'un bien joli film policier, *les Gants blancs du diable,* est revenu pour l'occasion dans son pays, la Hongrie, mais a retrouvé en même temps le terrain des souvenirs d'enfance, au lendemain de la guerre, en adaptant le livre d'un ami qu'il a, selon ses propres termes, *« fait sien ».*

Deux ans après la fin des hostilités, *dans un petit village réchappé* d'un conflit souvent terrible, une galerie d'adultes jouent à la comédie de la respectabilité comme si de rien n'était. Le pays a franchi le pas qui le conduit au bouleversement des vieilles structures, sans être encore passé sous les Fourches Caudines du stalinisme.

La vie à la campagne s'axe autour de la ferme et de l'école. Le professeur d'histoire (Jean-Louis Trintignant) a une belle prestance mais une femme bien jeune. Un ci-devant, le baron (Jean Rochefort), accepte philosophiquement la dureté des temps et le renversement de l'histoire. Il y a le gardien du cimetière, un saltimbanque, et puis aussi des dames, un peu frustrées dans ce coin perdu : la vieille fille sans amour que chahutent les gamins et qui fabrique des fleurs de papier, la jeune épouse du prof qui a eu un *bébé et court l'aventure.*

Face à cet ordre social brinquebalant, la fraternité des tout jeunes, des gamins, qui s'amusent avec la carcasse d'un vieux char lunaire, que fascinent ces bombes qui traînent un peu partout dans le paysage. La mort est plusieurs fois frôlée, la guerre laisse peser sa *menace,* même si la violence naturelle, le besoin d'exister, propres à ce moment de l'existence, n'arrêtent pas pour autant de se donner libre cours.

Lazslo Szabo évite toute morale, toute considération oiseuse, progresse sans heurts vers un point *idéal* où, à travers les enfants, c'est le monde des adultes qui est remis en question. Il tourne une œuvre aux antipodes du goût *moderne* pour le *tape-à-l'œil* et les émotions synthétiques. Tout arrive discrètement, pudiquement, à l'image de bien des personnages incarnés par l'acteur Lazslo Szabo.

Nous regrettons le doublage, bien sûr, mais le sens visuel du cinéaste, sa maîtrise du récit et de la *composition dramatique,* ont assez de force pour nous faire passer outre les contraintes de la coproduction. On souhaite voir très bientôt un nouveau film de ce révolté permanent qui a depuis longtemps mis à nu le cache-cache permanent de nos conventions.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

« CRAZY DAY », de Robert Zemeckis

Les derniers jours de l'adolescence

1964. Les Beatles débarquent pour la première fois aux États-Unis, invités par l'émission télévisée la plus prestigieuse — où quelques années plus tôt fut révélé Elvis Presley, — le show Ed Sullivan. Folie, furie, hystérie ; la beatlemania est à son apogée.

Disques et perruques à frange se vendent comme des petits pains. Les filles clament leur amour sans pudeur. Pourtant, *ils étaient* mignons, les Beatles, mais pas vraiment sexy. Rien à voir avec l'animalité de Rod Stewart, l'attrait canaille de Mick Jagger ou le dandysme pervers de David Bowie, pour ne citer que les Britanniques... Toujours est-il que des millions de filles se sont pâmées. La musique y est pour beaucoup, qui n'a rien perdu de son charme ni de sa force.

Crazy Day suit les mésaventures *loufoques de cinq adolescents* venus du New-Jersey. Robert Zemeckis, le metteur en scène, est un champion du burlesque *(A la poursuite du diamant vert),* mais l'absence de scénario pèse, et le film ne tient pas ses quatre-vingt-dix-neuf minutes.

Robert Zemeckis fait de 1964 une date charnière. Ce sont les derniers feux de l'insouciance, les premiers remous de la contestation. Les adultes qui pourchassent les « cheveux longs » pressentent d'autres révoltes plus profondes. Le gamin qui vent détruire l'image des idoles étrangères pressent la fin de son univers rassurant. Le show lui-même, où les spectateurs ne voient rien que les pieds des Beatles et leur image sautillante en noir et blanc — ils sont cachés par les caméras, — préfigure *les distorsions du show-business* saisi par le gigantisme, ces concerts où soixante mille spectateurs reçoivent la prise de son de la musique voient l'image de l'orchestre reprise en vidéo sur grand écran.

Des actualités d'époque montrent les Beatles arrivant à New-York, affrontant l'hystérie. Ils semblent vraiment s'amuser d'une bonne blague, qui, un jour, les a dépassés.

COLETTE GODARD.

★ Voir les films nouveaux.

A PROPOS DE LA CARRIÈRE CHOISIE POUR LE « MAHABHARATA »

L'Attila du Vaucluse

« Une petite fille emmenait son vieil éléphant déjeuner dans la prairie. Sur le chemin, elle traversait chaque jour, à gué, une rivière. Mais les eaux, cette nuit-là, avaient grossi. *La petite fille se pencha, prit deux* pincées de sable dans ses doigts, les jeta en l'air et, à la seconde, se dressa un pont qui d'une seule arche enjambait la rivière ».

« Des contes comme celui-ci, *dit Jacques Callet,* vous en lirez dans le poème indien que Peter Brook a mis en scène. Les poètes bengalis se faisaient, des travaux publics, une image de rêve ».

Jacques Callet est le propriétaire de la carrière que Peter Brook a choisie pour le Mahabharata *à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau du village de Boulbon, dans la garrigue. Jacques Callet est grand, jeune, la peau tannée, avec des cheveux bouclés curieusement blancs.*

« La carrière qu'a choisie Brook, *dit-il,* était fermée depuis trois ans. L'aménager pour en faire un lieu de théâtre a demandé de grands travaux, beaucoup de terrassement, la remise en état d'une route d'accès, et cela d'autant plus que Brook a changé d'idée à plusieurs reprises à propos de choses importantes.

» J'ai été honoré et plus qu'heureux de participer à cette aventure, de la « sponsoriser », comme l'on dit aujourd'hui. Cela m'a même fait du bien, m'a en partie guéri d'une anxiété.

» J'exploite des carrières et je drague des pierres dans les fleuves, dans la Durance. Du sable, de la pierre, du ciment, il en faut de grandes quantités pour ce que l'on construit aujourd'hui dans notre Midi comme ailleurs : barrages, ponts, autoroutes, ports, usines. Les *ponts ne viennent pas par miracle* comme dans les contes indiens.

» Pour cela, j'ouvre des carrières dans des sites à l'écart dans des terres stériles, inexploitables. Et, à chaque nouvelle carrière, je me fais des adversaires. En premier lieu, les écologistes, à commencer par ceux qui siègent dans les « commissions de carrière », — il y en a une par département. Ils me disent : vous défigurez la nature. Je leur réponds : mille fois moins que les autoroutes, et les *autoroutes, vous ne dites rien.* Ils me répondent : les autoroutes sont d'utilité publique. Et je dis : mes carrières le sont aussi, puisque sans elles pas d'autoroutes.

» Il y a aussi les habitants, les fermiers qui résident dans la région des carrières. Une carrière comme celle du *Mahabharata,* nous n'en tirons pas de la pierre de taille. C'est pour faire du ciment, par exemple. Ces carrières-là se creusent au moyen d'explosifs. Une explosion se produit. Cela fait du bruit. Le fermier, assis dans sa chambre, entend l'explosion, lève la tête et, pour la première fois, daigne constater l'existence d'une fissure qui est là depuis vingt-cinq ans. C'est normal. Le bruit de l'explosion suscite chez lui une peur puis un sentiment d'accident qui lui font « découvrir » la fissure que, en état de paix, il ignorait. Il fait un bond dans mon bureau, il m'engueule, il me traite de massacreur. Or, nous prenons toutes les précautions utiles pour ne causer aucun dommage alentour. Nous mettons d'avance des sismographes un peu partout et faisons des essais.

La jupe de la colonelle

» Quand cette carrière du *Mahabharata était en exploitation il* y a cinq ans, des militaires, trois officiers supérieurs, sont venus dans les environs prendre leur retraite à la *campagne. Je me suis dit :* bon, là, je suis tranquille, pas d'insultes en perspectives, les militaires connaissent les explosions, le bruit du canon.

» Une explosion. Dix minutes plus tard entre en coup de vent, chez moi, l'une des trois colonelles. Elle portait une jupe blanche, tachée. Elle me dit : « *Vous voyez, cette jupe ? Elle est neuve ! Je prenais ma tasse de café, et boum ! Tout sur ma jupe ! Vous allez me la payer !* » Je n'avais jamais vu une telle violence. J'essaie de me défendre. Elle me déclare : « *Vous êtes Attila, le fléau de Dieu !* »

» Alors, quand Alain Crombecque et Peter Brook, qui sont des hommes très calmes, me font l'honneur de jouer dans ma carrière un spectacle sublime, qui irradie toute une philosophie et toute une spiritualité, *cela me « déculpabilise »,* si j'ose dire. Ma carrière n'est pas si haïssable puisque des poètes la choisissent pour rêver. Voilà pourquoi je vous disais que Peter Brook m'a fait du bien. »

Propos recueillis par
MICHEL COURNOT.

■ *MORT DU TRADUCTEUR DE MALRAUX ET D'ARAGON.* — L'écrivain et traducteur Haakon Chevalier est mort à Paris le 8 juillet à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

[Victime du maccarthysme, Haakon Chevalier avait quitté les États-Unis en 1950, après avoir été pendant vingt ans professeur de littérature française à l'université de *Californie. Exilé en* France, il a été le traducteur d'André Malraux, de Louis Aragon et de Salvador Dali notamment. Il était, en outre, l'auteur d'essais sur des écrivains français et de romans dont certains ont été traduits en français, en particulier *l'Homme qui voulait être Dieu* (Le Seuil, 1960), *le Dernier Voyage de la goélette, Rosamond.*]

NOTES

« LA NUIT ET LE MOMENT » de Crébillon fils

Libertinage

Dans *la Nuit et le Moment* de *Crébillon fils, le talent de l'auteur* consiste à faire rouler des mots à fleur de chair, d'enrouler des phrases autour des corps et *d'évoquer le plaisir. Ce texte fait* appel aux fantasmes. Sa sensualité est réelle. L'homme (Clitandre) y traque une femme (Cidalise) qui, tout en employant des imparfaits du subjonctif suppliants, ne résiste qu'un instant pour les besoins de cette comédie libertine de la séduction.

Philippe Ferran a situé le couple dans une niche dorée éclairée par des bougies. Durant la première scène, Cidalise s'effarouche. Clitandre tourne autour. Il sait, elle sait. Ils jouent en attendant que l'instant suivant les réunissent dans le même lit. Alors, les baisers de Clitandre au creux de la main de Cidalise peuvent devenir caresses. Au sol sont éparpillés des chaussures, un oreiller, une robe de *chambre. Essoufflés, échevelés,* les amants apparaissent entre les draps qu'ils ont froissés. Mais le désir est-il de l'amour ? Tandis que l'homme s'assoupit, la femme s'inquiète, pleure et s'interroge. Le souvenir des conquêtes passées se mêle à l'aventure de la nuit.

Thérèse Liotard et Alain Paris interprètent ce texte, astucieusement adapté, sans minauderies. Leurs gestes, leurs regards démontrent que l'amour au dix-huitième siècle, malgré ses figures de style, n'est pas démodé. S'il peut combler les corps, il ne laisse pas d'inquiéter les cœurs.

C. Ba.

★ Théâtre 3 sur 4, 20 heures.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h : Robert le Diable.

SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : le Barbier de Séville.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Feydeau, comédies en un acte.

BEAUBOURG (277-12-33) : Cinéma-Vidéo : Marin Karmitz, éditeur de films à Paris. Salle Garance, rez-de-chaussée : programme aux banques d'accueil et en composant le 278-37-29 ; 15 h, pour le film sur l'art ou une certaine genèse confrontée 1914-1970. Un film, un peintre : Max Ernst, une semaine de bonté ou les sept éléments capitaux, de J. Desvilles ; A. Masson ou l'imagination surréaliste, de D. Tual ; Bengt Lindström, de A. Lada ; 18 h : Les contemporains, itinéraire des collections ; Support et surface.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; 22 h : Le regard observe.

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : Doit-on le dire ?

ASTELLE-THEATRE (238-35-53), 20 h 30 : Adrien roi de cœur.

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24). 21 h : Tailleur pour dames.

CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 20 h 30 : Le blé se couche.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.

DIX-HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.

ÉCUME-THÉATRE (542-71-16), 20 h 30 : Explosion dans un sous-marin.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Puttin'on my boots, I'm Goin'to my roots (Farid Chopel).

ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tromb-al-Ca-Zar ; 20 h 30 : D. Jungelfon.

ESPACE THÉATRE DU MOULIN VERT (329-74-71), 20 h 30 : Luigi, vous avez dit Pirandello ?

ESSAION (278-46-42), 20 h 30 : Exposition ; 21 h 45 : Annie Bettie et Cetera.

FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple Mixte.

GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Madame's Late Mother.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort d'un supporter.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 20 h : C'est rigolo ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Commedia dell' Arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des nuits blanches ; 21 h 45 : Poésie iranienne.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MOGADOR (285-28-80), 21 h : le Journal d'Anne Frank.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PLACE DES VOSGES, Chapiteau (277-19-90), 21 h 30 : Lucrèce Borgia.

PORTE ST-MARTIN (607-37-53). 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.

RANELAGH (288-64-44), 21 h : la Seconde Surprise de l'amour.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02). 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE-SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Salomé ; Vol d'oiseaux.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.

THÉATRE DU MARAIS (208-40-94), 21 h : les Fourmidables.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle 20 h : Cinq nô modernes.

THÉATRE DU QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : Rêves d'enfants.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail ; 22 h 30 : Tango pile et face.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

ATHLÉTIC (624-03-83), 20 h 30 : la Libératrice ; 21 h 15 : le Fétichisme.

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 20 h 15 : le Cri du chauve ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.

BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : Les méthodes de Camille Bourreau.

ÉCUME (542-71-16), 22 h : le Watrok's.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Des gratte-cul dans la crème fraîche.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 21 h 45 : Areski et Fontaine.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : l'Opérette à l'Olympia.

TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile ou face.

Les concerts

Théâtre 3 sur 4, 18 h 30 : J. Ballot, F.A. Menard (flûtes) (Bach).

Lucernaire, 20 h : R. Cerri, S. Brodet, R. Séry (Fauré, Debussy, Messager).

La Table verte, 22 h : Duo M. Peylet (clarinette), D. Cuniot (piano) (Bartok, Stravinsky).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC-ATHEVAINS (355-27-10), 20 h 30 : Luc Ferrari, D. Jisse.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Jaky Caroff Dixieland Jazz Band.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Samy et Sion.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : M. Vallois, M. Pecastelli, J. Bardy, E. Dervieu.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Charlie Haden's.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Alligator Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Bob Dorough et Bill Takas.

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 11 juillet

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Stardust.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Quartet Jazz Fusion.

XXIIe Festival du Marais

(887-74-31)

THÉATRE, cave gothique de l'hôtel de Beauvais, à 22 h : A quelque chose hasard est bon (V. Hugo) ; à 20 h 30 : l'Intervention (V. Hugo).

JEUNE PUBLIC, hôtel de Marle, à 15 h 30 : la Page.

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 15 h : A l'ombre des géants.

En région parisienne

FONTENAY AUX ROSES, Travelling (661-27-47), 22 h : Fraise des bois Quartet.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, l'Abbé Constantin, de J.-P. Paulin ; 19 h, Marie des angoisses, de M. Bernheim ; 21 h, Fleuve de la nuit, de K. Yoshimura.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, La comédie américaine : Plus on est de fous..., de G. Stevens, 17 h, Drames et comédies dramatiques : le Monde en marche, de J. Ford ; 19 h, Festival de Pesaro : la Rivière Subarna, de R. Ghatak.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Bastille, 11e (307-64-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (589-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

ASPERN (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

ASSOIFFÉ (Indien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Bré., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

COCAINE (A, v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

LE CONSUL (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Paris Ciné, 10e (770-21-71).

CRAZY DAY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

DESIDERIO (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-99-22).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV. George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.), Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18).

ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

GIGOLO (All., am., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94).

HEAVENLY BODIES (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40). — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

JOY AND JOAN (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cub., v.o.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

MASK (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

NASDINE HODJA AU PAYS DU BUSINESS (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PARTIR, REVENIR (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PATROUILLE DE NUIT (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-47).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Rialto, 19e (607-87-61).

PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

PHENOMENA (A. v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

LES POINGS FERMÉS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Latina, 4e (278-47-86) ; Républic, 11e (805-51-33).

PORTÉS DISPARUS (A. v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94).

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

SANG POUR SANG (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) : V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

STARFIGHTER (A. v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

STARMAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; V.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) : Bastille, 11e (307-54-40) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) : Gambetta, 20e (636-10-96).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES FILMS NOUVEAUX

CONTES CLANDESTINS, film français de Dominique Crèvecœur : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES, film franco-hong. de Laszlo Szabo, Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Trois Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT, film américain de Jerry Paris (v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; (v.o.) : Marignan Concorde Pathé, 8e (359-82-92) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; (v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (335-21-21) ; (v.f.) : Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) : Gaumont Sud, 14e (327-84-50) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Français, 9e (770-33-88).

ROUGE MIDI, film français de Robert Guediguian, Latina, 4e (278-47-86).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN USA (A, v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

L'AS DE PIQUE (A., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

LA 5e COLONNE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-33) ; Balzac, 8e (561-10-60).

DÉLIVRANCE (A, v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

DIEU ME SAVONNE (Bost, v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LA FILLE DE RYAN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE FLINGUEUR (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) : UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GEANT (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

GETAWAY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MACAO LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (Brit.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MOONRAKER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (642-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

POLTERGHEIST (A., v.f.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SAUVE QUI PEUT LA VIE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Images, 18e (522-47-94).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).

THE GLENN MILLER STORY (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES VALSEUSES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

Les festivals

TEX AVERY ET Cie (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89).

BUSTER KEATON, Action Ecoles, 5e (325-72-07), Sherlock Junior.

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et ma belle en promenade.

CINÉASTES DE NOTRE TEMPS, Olympic, 14e (544-43-14), la Première nouvelle vague + M. L'Herbier.

CINÉMATON DE G. COURANT, Studio 43, 9e (770-63-40), Derniers cinématons inédits.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), Roberta.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01) : India Song ; Aurélia Steiner.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action rive-gauche, 5e (329-44-40), l'Homme des hautes plaines ; mar. : Magnum Force. — Salle 2, José Wales hors-la-loi.

JEAN-LUC GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40), 18 h, 19 h : Scénario du film Passion.

A. KUROSAWA (v.o.), St-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chiens enragés, Dersou Ouzala.

QUATRE FILMS MEXICAINS (v.o.), Le Latina, 4e (278-47-86), N'entends-tu pas les chiens aboyer ?

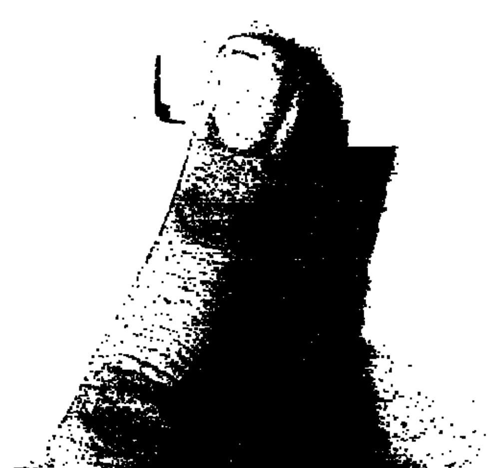
LA NOUVELLE VAGUE EN COURTS MÉTRAGES, Olympic, 14e (544-43-14).

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07), le Meilleur de la vie.

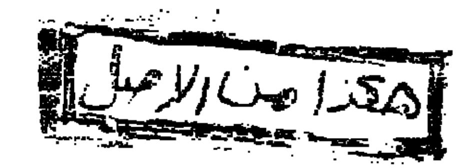
CYCLE TCHEKHOV (v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80), 16 h : Accident de chasse ; 18 h : Récit d'un inconnu ; 20 h : le Succès ; 20 h : Partition inachevée pour piano mécanique.

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30), la Route au tabac.

VIVE LA REPRISE ! cinq films pour le prix d'un, (v.o.), Studio-Bertrand, 7e (783-64-66), 16 h : Campus ; 18 h : l'Attente des femmes ; 20 h : Angel ; 22 h : la Soif du mal.



هكذا من الأصل



COMMUNICATION

L'AFFAIRE DU « MARGINAL »

La Cour européenne de justice reconnaît l'intérêt culturel de la réglementation française

La Cour européenne de justice a décidé, ce jeudi 11 juillet, que la réglementation française sur les délais vidéo n'était pas contraire au traité de Rome. C'est la première fois que l'instance de Luxembourg admet qu'un impératif culturel — en l'occurrence le soutien à la production cinématographique — peut justifier une entrave à la libre circulation des marchandises.

On continue à l'appeler l'affaire « Lang-Belmondo », même si la polémique entre le ministre de la culture et l'acteur s'est depuis longtemps calmée. Reste le fond de l'affaire qui mettait gravement en cause une partie de la politique du gouvernement sur l'audiovisuel.

Le 15 janvier 1984, le film de Jean-Paul Belmondo, *le Marginal*, sort en vidéocassette sans attendre le délai légal d'un an ni avoir demandé de dérogation. La Fédération nationale des cinémas français fait saisir les cassettes en référé. L'éditeur demande la mainlevée de cette mesure auprès du tribunal de grande instance de Paris, qui s'en débarrasse au profit de la Cour de Luxembourg.

Dès lors le débat se politise. Si les juges européens estiment que les dispositions de la loi sur la communication audiovisuelle gênent les importations de cassettes et contreviennent au traité de Rome, c'en est fini non seulement des délais vidéo mais aussi des délais imposés pour la programmation des films sur Canal Plus ou sur les chaînes publiques de télévision. C'est toute la politique de M. Jack Lang sur la chronologie des médias qui se trouve menacée.

L'issue est incertaine car les juges de Luxembourg font profession de libéralisme. Six mois auparavant, sur le prix du livre, la France n'a pas obtenu qu'un impératif culturel puisse entraver la libre circulation des marchandises (*le Monde* du 12 janvier). Les éditeurs vidéo de Jean-Paul Belmondo mobilisent de leur coté. De l'autre, les professionnels du cinéma apportent leur soutien au ministère de la culture. Le gouvernement allemand vient appuyer la France à Luxembourg.

La décision du 11 juillet représente un tournant important dans la jurisprudence européenne. Non seulement la Cour a jugé légale la réglementation française,mais elle a admis explicitement que la culture n'était pas une marchandise comme une autre. Le combat que mène M. Lang depuis juin 1984 pour bâtir une Europe de la culture s'en trouve conforté.

L'enjeu est particulièrement urgent pour le cinéma, qui connaît une situation désastreuse dans la plupart des pays européens. En, reconnaissant la priorité de la diffusion des films en salles et l'intérêt d'une chronologie dans l'exploitation sur les médias, la Cour de Luxembourg favorise une harmonisation des législations permettant peut-être de sauver un marché du cinéma en voie de déréglementation meurtrière.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

● *Sursis pour « Femmes d'aujourd'hui »*. — Les actionnaires de la société *Femmes d'aujourd'hui* se sont prononcés, le mercredi 10 juillet, contre la dissolution de la société, dont les difficultés financières sont dues, selon la direction, au déficit de la filiale française. La société du Hénin, qui a en effet enregistré des pertes de 28 millions de francs sur l'exercice 1984, devrait à terme être défilialisée. Les négociations continuent.

● *Le maintien d'« Apostrophes »*. — La direction d'Antenne 2, en accord avec M. Bernard Pivot, dément les rumeurs concernant l'arrêt prochain d'« Apostrophes » (*le Monde* du 11 juillet).

L'émission est maintenue le vendredi à 21 h 30. Elle sera rediffusée le samedi matin à 9 h 45 et non plus le lundi après-midi.

M. JACQUES BAUMEL : Bravo Pierre Desgraupes !

M. Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine et président de l'Association pour une télévision de libre expression (ATELE), a salué, mercredi 10 juillet, le projet de chaîne par satellite présenté par M. Pierre Desgraupes : « *Dans la triste grisaille de l'audiovisuel d'aujourd'hui, enfin un projet d'avenir pour la télévision* », a-t-il déclaré, ajoutant : « *Tandis que le gouvernement empêtré dans ses contradictions diffère de plus en plus la bien timide libération de la télévision pourtant promise par le président de la République, alors que l'échec financier de Canal Plus pèse lourdement sur le choix de solutions de bon sens, Pierre Desgraupes fait un pied de nez à la télévision de papa en présentant un projet intelligent et moderne de télévision culturelle européenne de haute qualité à la portée de centaines de millions de téléspectateurs par-delà les frontières et les absurdes clivages. Bravo Pierre Desgraupes !* »

AUGMENTATION DE CAPITAL DE « PARIS-CABLE »

La société *Paris-Câble*, qui équipera la capitale en câble, a procédé à une nouvelle répartition de capital adoptée par le Conseil de Paris le 8 juillet. Elle s'ouvre ainsi à la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 10 %, 51 % restant à l'actif de la Ville de Paris, et 31 % à la Lyonnaise des eaux. Le capital sera parallèlement augmenté de huit millions de francs dans un premier temps, puis de trente millions ultérieurement.

A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de *Paris-Câble*, qui a adopté ces propositions, M. Georges Sarre, conseiller de Paris (PS), a tenu à protester contre la représentation de la Ville de Paris dans la société qui ne respecte pas, selon lui, le pluralisme. Dénonçant le « *monopole de la majorité municipale* » sur l'organisme « *qui pilotera les télévisions locales* », M. Sarre estime : « *Il n'y a pas de démocratie locale sans pluralisme, il n'y aura pas de télévison locale respectant la liberté d'expression si* Paris-Câble *est une chasse gardée de la majorité municipale.* »

Vice-président depuis 1946

M. PHILIPPE VIANNAY A QUITTÉ LA DIRECTION DU CFJ

Après avoir été l'un des fondateurs du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, il y a près de quarante ans, en 1946, M. Philippe Viannay, qui en était le vice-président, vient de quitter ses fonctions à la tête du CFPJ. Mme Claire J. Richet abandonne également le poste de secrétaire générale qu'elle occupait depuis une trentaine d'années. Pour célébrer l'événement, ainsi que l'arrivée du nouveau directeur général, notre ancien collaborateur Daniel Junqua, une réception amicale a eu lieu, le mercredi 10 juillet, sous les voûtes de la Conciergerie.

Les milieux professionnels et syndicaux de la presse étaient représentés par quelques-unes de leurs grandes figures, notamment M. Hubert Beuve-Méry, fondateur du *Monde* et président d'honneur du CFPJ. Plus d'une centaine des quelque mille anciens élèves de l'établissement de la rue du Louvre s'étaient associés à cette cérémonie ; parmi eux, M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication.

Jeudi 11 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : le Ravi.
De J.-M. Comolli et M. Failevic, avec A. Dupon, A. Gregorio, Y. Hugues...
Une commune du sud-ouest de la France, chaque année confrontée aux problèmes de la sécheresse et de la répartition de l'eau, décide de constituer un syndicat et de placer à sa tête un naïf, facile à manipuler. Au-delà de l'anecdote, le réalisateur Maurice Failevic montre les déchirements dramatiques que peuvent causer les querelles vaines et les entêtements obstinés. Une superbe fresque sur la société française.

22 h 5 D'homme à homme : Bonjour M. Dumézil.
Emission de P. Dumayet.
Conversation extraordinaire dans un fouillis de livres avec un homme modeste, l'auteur de Mythe et épopée. Georges Dumézil n'est ni exactement un historien, ni un linguiste, ni un sociologue, mais à la frontière — et faisant la jonction — de toutes ces disciplines. Cet homme, qui comprend une trentaine de langues, a interrogé les civilisations indo-européennes afin de leur faire avouer ce qu'elles avaient en commun. Une émission un peu difficile mais quelle récompense ensuite !

23 h 5 Journal.
23 h 20 Choses vues : Hugo, par Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : la Grande Chevauchée de Robin des Bois.
Film italien de G. Ferroni (1970), avec G. Gemma, M. Adorf, M. Damon, S. Dionisio (rediffusion).
L'écuyer du roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion, retenu en captivité, organise, dans la forêt de Sherwood, une armée secrète pour lutter contre l'usurpateur du trône. Malgré le traitement de la couleur, ce Robin des Bois à l'italienne n'a rien pour faire rêver.

22 h 20 Des chiffres et des lettres : Coupe des clubs.
En direct d'Antibes.
23 h 5 Journal.
23 h 25 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 25 Téléfilm : Gaspard de la Meije.
De B. Choquet, d'après un scénario de B. Gallet et I. Scheibli, avec R. Jendly, J.-B. Guillard... (rediff.).
A la fin du dix-neuvième siècle, un paysan pauvre parmi les pauvres, défie son destin et sa misère : chasseur de chamois depuis toujours, il utilise sa connaissance de la montagne pour guider les premiers alpinistes. La Meije est le sommet convoité de tous. Gaspard, accompagné d'un jeune aristocrate passionné de montagne, réussira à l'atteindre en août 1877, après plusieurs tentatives. Telle est la trame de cette histoire vécue et remarquablement contée.

22 h 15 Journal.
23 h 40 Série : Histoire de l'art.
Art du Levant : la coupe de la chasse.
22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, 2019 après la chute de New-York, film de M. Dolman ; **22 h 10**, Toute une nuit, film de C. Akerman ; **23 h 45**, Harlequin, film de S. Wincer ; **1 h 5**, Les pionniers du Kenya ; **1 h 55**, Festival de jazz d'Antibes 1984 (Miles Davis).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 « Tuba », de Y. Givert. Avec B. Valdeneige, C. Alers, P. Mazzotti...
21 h 30 Vocalyse : libre-parcours voix.
22 h 30 Nuits magnétiques : le sommeil.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 34 Avant-concert.
21 h 30 Concert : *Symphonie n° 9 en ut majeur « La Grande »*, de Schubert ; *Spring Symphony*, de Britten, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. G. Rodjestvenski sol. E. Harry, soprano, L. Finnie, contralto, R. Tear, ténor.
0 h 5 Une soirée chez Pauline Viardot : œuvres de Gluck, Saint-Saëns, Bellini, Meyerbeer...

Vendredi 12 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.
11 h 45 La Une chez vous.
12 h 2 Le grand labyrinthe.
12 h 35 De port en port.
13 h Journal.
13 h 40 Choses vues : Hugo, par Piccoli.
13 h 55 Croque-vacances (et à 16 h 40).
Variétés, bricolage, feuilletons...
14 h 30 Reprise : France Gall au Zénith.
15 h 25 Images d'histoire.
15 h 50 La sierra de Guara.
Marche à pied dans la sierra de Guara.
16 h 5 ANTIOPE 1, jeux.
17 h 40 La chance aux chansons.
18 h 5 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 40 Les vacances de monsieur Léon.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Formule 1.
Emission proposée par Maritie et Gilbert Carpentier. *Avec Enrico Macias, Yves Duteil, Linda de Suza, Marthe Villalonga, Karim Kacel...*

21 h 55 Variétés : Chapeau.
Marie-Paule Belle.
Décidément, on se gorgera des produits Carpentier, ce soir. Ce sont eux, aussi, qui proposent cette deuxième tranche de variétés, animée par Alice Dona et Yves Le Coq, et que pimentera la présence de Raymond Devos... le temps d'un sketch.

22 h 50 Histoires naturelles : Pêcheurs des Landes.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
Deux authentiques Landais, passionnés de pêche, explorent ensemble toutes les ressources de la région, que ce soit pour aller pêcher, au point du jour, dans le lac de Soustons, ou planter leur canne à la pointe de la jetée du port de Biarritz, ou encore pour pratiquer leur art en « mer du bord », tout au long des plages qui vont de la frontière espagnole au bassin d'Arcachon. Une belle histoire d'amour de leur pays, aussi.

23 h 10 Journal.
23 h 25 Choses vues : Hugo, par Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.
10 h 30 ANTIOPE.
11 h 45 Récré A 2.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Les petits génies.
14 h 25 Aujourd'hui la vie.
Légion, le dernier Far-West ?
15 h 25 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le journal du Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Tendre comme le rock.
De H. Baker, réal. J. Espagne, avec P. Norbert, A. Gattegno, M. Laborit...
Deuxième épisode des aventures de Jo, le chanteur des Flambeurs, qui séduit successivement une actrice, une productrice — qui finance son premier 45 tours — et la jolie Babeth. Une série de déboires dont Jo ne se sort que grâce à son charme...

21 h 35 Des chiffres et des lettres : Coupe des clubs.
En direct d'Antibes.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Ciné-été : la Vie facile.
Film français de F. Warin (1971), avec H. Serre, M. Bompart, M. Eggerikx, B. Haller, Rufus...
Un ancien baroudeur des guerres coloniales, retiré dans un château du Midi avec un butin, voudrait vivre comme les gens du Magic Circus campant à proximité. Un certain délire visuel n'empêche pas ce film d'auteur, portant la mythologie gauchiste de Jérôme Savary et sa troupe, d'être décevant.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 5 Dessin animé : la Panthère rose.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Coups de soleil.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Série : Manimal.
Transformé en aigle, Jonathan Chase réussit à éviter un attentat meurtrier.
21 h 15 Quelques mots pour le dire.
Rendez-vous hebdomadaire de la Sécurité routière.
21 h 20 Vendredi : Les médicales.
Les dépressions nerveuses. Magazine d'A. Campana et I. Barrère.
Une personne sur cinq souffre plus ou moins d'états dépressifs. Comment soigner cette maladie qui s'attaque aux fondements de la personnalité ? Par la psychanalyse ou la chimiothérapie ? Aves les professeurs Leroux, Attali, Widelcher et Pélissier.
22 h 15 Journal.
22 h 35 Spécial tropiques.
Suite de la sélection de concerts enregistrés à l'occasion du Festival d'Angoulême 1984. Cette semaine, 6e Continent, un des groupes préférés de la jeunesse martiniquaise qui se reconnaît dans la musique, les textes et l'art de vivre de ces cinq musiciens revendiquant, haut et fort, leur identité antillaise et caraïbe. Ironie, distance, une manière très personnelle de revisiter le reggae dans une musique qui marie étrangement synthétiseurs et tambours.
23 h 30 Série : Histoire de l'art.
Art hellénistique : la Victoire de Samothrace.
23 h 45 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

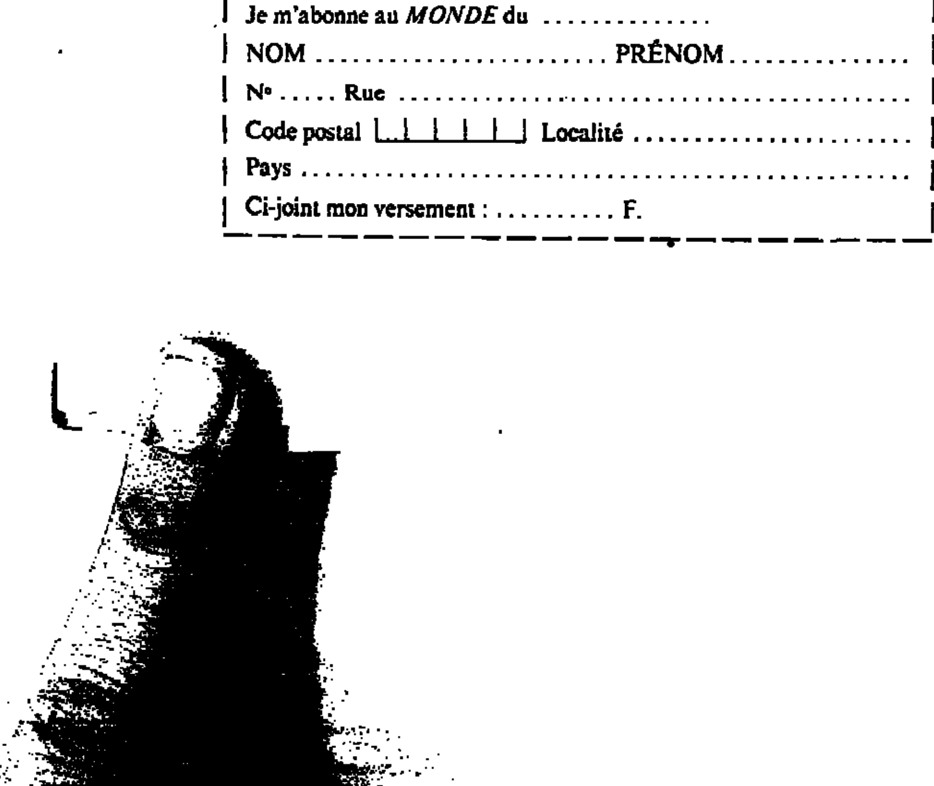
7 h, Gym à gym ; **7 h 10**, Top 50 ; **7 h 45**, Ellis Island ; **8 h 30**, Dancin'days (et à 13 h 5) ; **9 h**, l'Homme à tout faire, film de J. Rich ; **10 h 50**, Massacre à Kansas City ; **12 h 25**, Cabou Cadin (et à 17 h 30) ; **14 h**, Liste noire, film de A. Bonnot ; **15 h 25**, Hercule et la reine de Lydie, film de P. Francisci ; **17 h**, Festival de jazz d'Antibes 1984 (Miles Davis) ; **18 h 40**, Jeu : Les affaires sont les affaires ; **19 h 5**, L'esclave Isaura ; **19 h 45**, Top 50 ; **20 h 55**, Attila, fléau de Dieu, film de P. Francisci ; **22 h 15**, Psychose, phase 3, film de R. Marquand ; **23 h 50**, Toute une nuit, film de C. Akerman ; **1 h 20**, The Bette Midler show ; **2 h 10**, P'tit con, film de G. Lauzier ; **3 h 40**, Le monde fabuleux des effets spéciaux ; **4 h 40**, Dortoir des grandes, film de P. Unia.

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; **7 h**, Le goût du jour ; **8 h 15**, Les enjeux internationaux ; **8 h 30**, Les chemins de la connaissance : les juifs viennois, de la fin du siècle à la seconde guerre mondiale (et à 10 h 50 : le matin des mathématiciens) ; **9 h 5**, Matinée du temps qui change : les matières premières ; **10 h 30**, Musique : miroirs (et à 17 h) ; **11 h 10**, L'école hors les murs ; **11 h 30**, Feuilleton : le dossier n° 113 ; **12 h**, Panorama ; **13 h 40**, On commence... festivals de Bussang et de Martigues ; **14 h**, Un livre des voix : « le Beau Rivage », de Max Gallo ; **14 h 30**, Sélection prix Italia : « le Cœur révélateur », d'après Edgar Poe ; **15 h 30**, L'échappée belle : à la force du mollet (les grandes heures de la petite reine) ; **17 h 10**, Le pays d'ici, à Miramas ; **18 h**, Subjectif : agora ; **19 h 30**, Les grandes avenues de la science moderne : l'homme et le climat ; **20 h**, Musique, mode d'emploi : Huguette Dreyfus, Scarlatti.
20 h 30 André du Bouchet (2e partie ; écart, non déchirement).
21 h 30 Black and blue : l'histoire du piano.
22 h 30 Nuits magnétiques : le sommeil.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Richard Strauss ; **7 h 10**, Réveille-matin ; **7 h 30**, Idée fixe ; **9 h 8**, Le matin des musiciens : Richard Wagner, un mythe de l'Allemagne, « La violence et le sacré » ; œuvres de Wagner ; **12 h 5**, Le temps du jazz : feuilleton « Tubes du rhythm'n blues » ; **12 h 30**, Concert : (en direct de Montpellier) œuvres de Corelli, Vivaldi, Arne, Haendel, Mozart, par le London Baroque, dir. C. Medlam ; **14 h 4**, Les après-midi de France-Musique : les écrivains russes et la musique, Pouchkine, Dostoïevski, Blok ; œuvres de Moussorgski, Prokofiev, Janacek, Chostakovitch ; **16 h 45**, Sonates, de Scarlatti, par Scott Ross ; **17 h**, Récital Rostropovitch : œuvres de Glazounov, Brahms, Bernstein ; **18 h 30**, Jazz d'aujourd'hui (en direct de la Grande Parade du jazz à Nice).
20 h Concert : *Concerto pour piano et orchestre n° 2 en si bémol majeur*, de Brahms ; *Ainsi parlait Zarathoustra*, poème symphonique de R. Strauss, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. F. Leitner, sol. C. Zacharias, piano.
22 h 25 Concert (en direct de Montpellier) : musique traditionnelle du Japon, satsuma-biwa.
0 h 5 Gabriel Fauré.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

CARNET DU Monde

Décès

– Bourg-en-Bresse. Paris.

M. et Mme Eugène Ferrieux,
leurs enfants et petites-filles,
M. et Mme Paul Boitier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Daniel Boitier
et leurs enfants,
Les familles Mathon, Cotte, Suchet,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Auguste BOITIER,
née Clémentine Anne Mathon,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame le samedi 13 juillet 1985, à 9 heures.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Paul Calamaro,
M. et Mme Lucien D. Fayman,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Calamaro
et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Calamaro
et leurs enfants,
Mme veuve Jean Volcovici-Nadelar,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Calamaro, Blin, Douek, Eliachar, Aboudaram, Chavanne,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul CALAMARO,

survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année le 9 juillet 1985.

Les obsèques ont été célébrées à Marseille le 11 juillet.

365, rue Paradis,
13008 Marseille.

– Lyon.

M. Pierre Camus,
son mari,
Pauline, Julie, Antoine, Basile Camus,
ses enfants,
M. et Mme Henri Ancel,
ses parents,
M. et Mme Jean-Noël Ancel,
M. et Mme Georges Ancel,
M. et Mme José Ancel,
M. et Mme Robert Maggiar,
M. et Mme Marc Vial,
ses frères et sœurs,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Mme Pierre CAMUS,
née Isabelle Ancel,

le 10 juillet 1985, dans sa trente-troisième année.

Une messe sera célébrée le vendredi 12 juillet, à 10 heures, chez les petites sœurs des pauvres, 81, rue Hénon, 69004 Lyon.

Obsèques dans l'intimité à Suzette (84), vendredi 12 juillet, à 17 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Collecte pour la recherche sur le cancer.

– Carlux. Rouffillac. Périgueux.

Sa famille,
Ses amis,
Ses élèves,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Pierre Paul GRASSÉ,
ancien combattant
de la guerre 1914-1918,
professeur honoraire de la Sorbonne,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien président
de l'Académie des sciences,

survenu à Rouffillac dans sa quatre-vingt-dixième année, muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques ont lieu en la cathédrale Saint-Front le jeudi 11 juillet 1985, à 16 heures.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

– Les membres de l'association L'Image et la Mémoire
ont la douleur de faire part du décès de leur président,

M. Jean-Paul LE CHANOIS,
cinéaste.

29, rue du Colisée,
75008 Paris.

– Mme Jacques Plessis,
M. et Mme Alain Plessis
et leurs enfants,
M. et Mme Massalski
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques PLESSIS,
ancien inspecteur des finances,

survenu le 2 juillet 1985, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

42, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

– *Marie-Christine Tardif,*
sa fille,
William-Edouard,
son petit-fils,
font part du décès de

M. Robert-Marie TARDIF,

survenu le 1er juillet 1985, à l'âge de *soixante-deux* ans.

4, rue Saint-Gilles,
75003 Paris.
14, avenue Foch,
64200 Bayonne.

– M. Camille Weill,
Ses filles,
Ses petits-enfants,
Et ses parents par alliance,

ont la douleur de faire part du décès, survenu à la suite d'un cancer, de

Mme Jeanne WEILL,
née Chabert,

le 30 juin 1985.

La messe célébrée à cette occasion et l'inhumation se sont déroulées dans la plus stricte intimité familiale.

Priez pour elle.

Pleumeur-Bodou (22).

Remerciements

– Mme Hélène Ahrweiler

remercie profondément tous ceux qui lors du décès de sa mère

Mme Calliroe GLYKATSI,

lui ont exprimé leur sympathie.

Messes anniversaires

– Une messe à la mémoire de

Madeleine HANTZBERG,
agrégée de l'Université,

sera concélébrée le vendredi 12 juillet 1985, à 8 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, à Paris.

Distinctions

– Le 6 juillet 1985 à Reading (Grande-Bretagne), Lord Sherfield, chancelier de l'Université, a remis, au cours d'une cérémonie solennelle, le diplôme du grade honoris causa de Master of Philosophy, que cette université a conféré à M. Jean Alfred Arneodo, secrétaire général à l'université de Poitiers.

M. Chouraqui, conseiller culturel près l'ambassade de France à Londres, honorait de sa présence cette cérémonie.

LÉGION D'HONNEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
est nommé *chevalier* :
Marcel Angier, adjudant de gendarmerie, blessé dans l'accomplissement de son devoir le 21 mai.

INFORMATIONS « SERVICES »

14 JUILLET

LES SERVICES OUVERTS OU FERMÉS

Banques : *fermées lundi 15.*

Sécurité sociale : fermée vendredi 12 à 15 h 30.

Allocations familiales : fermées vendredi 12 à 12 heures.

Bibliothèque nationale : fermée dimanche 14 et lundi 15.

Archives nationales : fermées du dimanche 14 au dimanche 28 inclus (fermeture annuelle).

Musées : ouverts dimanche 14 : le musée Delacroix, le Grand Palais, les Invalides, le musée Rodin, le Musée de l'holographie ; les châteaux de Chaalis, Chantilly, Compiègne, Fontainebleau, le Marais (musée Talleyrand), La Malmaison, Port-Royal, Rambouillet, Vaux-le-Vicomte.

∴

Les Archives nationales seront fermées le samedi en août et jusqu'au 14 septembre inclus.

BREF

ENFANCE INADAPTÉE

POINT VERT. – Point vert, association à but non lucratif régie par la *loi de 1901, organise des vacances* cyclotouristes du 5 au 29 août pour les enfants inadaptés. Au programme, randon*nées pédestres ou à vélo* à travers le Morbihan, équitation, voile, judo, baignades, pêches, etc. L'encadrement prévu est de cinq personnes (un directeur, quatre animateurs) pour vingt jeunes de 12 à 16 ans.

★ **Prix (tout compris) : 3250 F. *Inscriptions Point vert, 81, rue de* Réaumur, 75002 Paris. Tél. : (1) 236-60-08 heures de bureau.**

EXPOSITIONS

LA TOUR ET L'INFINI. – Le premier étage de la tour Eiffel accueille *jusqu'au 6 août une exposition*, sous forme de bandes dessinées et de maquettes, de toutes les réalisations effectuées par les industriels français dans le domaine de l'espace (satellite Giotto, TDF, projet Hermès, lanceur Ariane, etc.).

★ **Ouvert tous les jours de 10 heures à 23 heures. Droit d'ascension au premier étage de la tour Eiffel : adultes, 10 F ; enfants de moins de douze ans, 5 F. Entrée à l'exposition gratuite.**

INFORMATIQUE

L'ORDINATEUR PÉDAGOGUE. – La Conselleria d'Educacio du gouvernement d'Andorra a élaboré un projet d'informatique et d'enseignement pour développer l'utilisation de l'ordinateur comme outil pédagogique. En conséquence, *elle demande aux entreprises* intéressées de bien vouloir transmettre leurs offres en matière d'éducation.

★ ***Centre nacional d'informatica.* Edifici de la Casa Planta Baixa. Andorra-la-Vella Telf. : 22400 (avant le 30 juillet).**

MÉTÉOROLOGIE



Évolution probable du temps en France entre le jeudi 11 juillet à 0 heure et le vendredi 12 juillet 1985 à minuit.

Situation générale :

Les hautes pressions se décalant vers l'est protégeront encore la France du courant perturbé qui circule sur les îles britanniques, mais une situation orageuse se développera progressivement par le Sud-Ouest.

Prévisions :

Vendredi matin, les régions allant du Cotentin à la plaine des Flandres verront un ciel souvent très nuageux, et le retour aux éclaircies ne se fera qu'au cours de l'après-midi.

Ailleurs le ciel sera en général dégagé mais la matinée brumeuse. Au cours de la journée le beau temps régnera mais deviendra lourd puis orageux sur les régions du Sud-Ouest.

Les températures seront en nette hausse par le Sud-Ouest, atteignant *23 °C à 27 °C sur la moitié nord et 28 °C à* 32 °C et même localement jusqu'à 35 °C, sur la moitié sud.

Le vent faible soufflera de secteur *sud-ouest.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 juillet ; le second, le *minimum dans la nuit du 10 au 11 juillet*) : Ajaccio, 28 et 21 degrés ; Biarritz, 23 et 14 ; Bordeaux, 27 et 13 ; Bréhat, 19 et 14 ; Brest, 21 et 13 ; Cannes, 26 et 19 ; Cherbourg, 19 et 13 ; Clermont-Ferrand, 24 et 9 ; Dijon, 24 et 12 ; Dinard, 20 et 13 ; Embrun, 27 et 12 ; *Grenoble-St-M.-H., 28 et 11 ; Grenoble-*St-Geoirs, 28 et 12 ; La Rochelle, 26 et 16 ; Lille, 22 et 10 ; Limoges, 22 et 13 ; Lorient, 25 et 12 ; Lyon, 26 et 11 ; Marseille-Marignane, 30 et 17 ; Menton, (non données) ; Nancy, 20 et 13 ; Nantes, 25 et 13 ; Nice, Côte d'Azur, 26 et 22 ; Nice ville, 27 et 11 ; Paris-Montsouris, 21 et 13 ; Paris-Orly, 21 et 15 ; Pau, 26 et 21 ; Perpignan, 30 et 12 ; Rennes, 22 et 8 ; Rouen, 20 et 9 ; Saint-Étienne, 25 et 14 ; Strasbourg, 23 et 15 ; Toulouse, 28 et 15 ; Tours, 23 (max).

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 33 et 17 ; Genève, 25 et 12 ;* Lisbonne, 28 et 17 ; Londres, 22 et 13 ; Madrid, 34 et 17 ; Rome, 31 et 18 ; Stockholm, 25 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EXPOSITION

VOITURES ANCIENNES A CANNES

Du 14 juillet au 11 août, au nouveau palais des festivals de Cannes, l'association Auto-collection organise le Salon international de la voiture ancienne, avec le concours de la plupart des clubs du Midi de la France, tels que l'Aveca, la collection Car club de Cannes et l'Automobile-club de Cannes qui est l'un des plus anciens de France. Sont également présents le club Rolls-Royce, les Anciennes automobiles varoises, l'amicale Sénéchal, le Véteran car-club ligure de Gênes, l'International club d'Antibes-Juan-les-Pins. *Au programme de ce* salon des rétrospectives (Gabriel Voisin, Design Italie, Peugeot, Ford) et une bourse d'échange de *jouets anciens et de miniatures* (le 21 juillet de 10 h à 19 h).

★ **Auto-collection, 27, boulevard Albert-Ier, 98000 Monte-Carlo.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4007

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III			■		■				■
IV								■	
V			■		■		■		
VI									
VII			■						
VIII						■			
IX				■			■		
X		■							■
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Nul ne peut prétendre à dominer le Français s'il ne possède pas son accord. – II. Admettent le vol, mais réprouvent les détournements. – III. Article. Belle, chez les Bretons. – IV. Bourre la pipe. – V. Abréviation. Premier degré d'une échelle. – VI. La maison du décor et du rideau. – VII. Parallélisme. Se maintiennent souvent avec un piquet. – VIII. Fondateur d'une communauté de sœurs. Peut porter l'auréole là-haut ou l'écharpe ici-bas. – IX. Passion passée. Eclat d'un « tendre » qui fait le « dur ». Personnel. – X. Des mots d'explication. – XI. Faisaient passer une nuit blanche à l'occasion d'une nuit très noire.

VERTICALEMENT

1. D'une contrée du Proche-Orient. – 2. *Passé composé.* – 3. Une part de vérité. La désunion fait sa force. – 4. C'est parfois une femme qu'on a dans la peau jusqu'à *la mort. Réunis dans* une communauté. – 5. En Italie. Un conseil s'y tint dans l'Antiquité et un concile au Moyen Age. – 6. Se charger d'une affaire de taille. Tête de liste territoriale. – 7. Bien plus fort que Triplepatte. Fille originaire de la côte. Cent un ou la moitié de cinq. – 8. Quelque chose de pressé. Tirée des foudres. – 9. Préposition. Quand ce diplomate s'éteint, on transfère ses cendres.

Solution du problème n° 4006

Horizontalement

I. Nivelage. – II. Panetiers. – *III. Agape. Rus.* – IV. Reprisage. – V. Pénates. – VI. Est. IS – VII. Set. Ego. – VIII. Personne. – IX. Pane. Os. – X. Incidents. – XI. Edenté. EU.

Verticalement

1. Parvis. Pie. – 2. Nage. Epand. – 3. Inappétence. – 4. Vêpres. Rein. – 5. Eteintes. *Dt.* – 6. *Li. Sa.* Gobée. – 7. Aération. – 8. Grugés. Note. – 9. Esses. Fessu.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 13 JUILLET

« Le Père-Lachaise à la carte », 10 h 30, 10, avenue du Père-Lachaise.

« Le Père-Lachaise par les timbres-*poste* », 14 h 45, *sortie escalier mécanique*, métro Père-Lachaise.

Promenade dans l'île Saint-Louis », 15 h 30, métro Pont-Marie (S. Rojon).

« Versailles : à la recherche du premier village de Versailles », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« La crypte archéologique de Notre-Dame », 15 heures, devant entrée Crypte (Paris autrefois).

« La Cour des comptes », 10 h 30, 13, rue Cambon.

« Le château de Vaux-le-Vicomte aux chandelles », inscriptions (1) 887-24-14 ou 274-22-22.

« Pour les sept à douze ans : « La vie au temps d'Henri IV », réservation (1) 277-23-31 (Paris Baskets).

« Le Marais : l'hôtel de la Brinvilliers et l'affaire des poisons », 10 h 30, métro Pont-Marie.

« Les hôtels du quartier Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel.

« L'Académie française et l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti.

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice.

« Versailles : le potager du roy, le jardin de la comtesse de Balbi », 14 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES F.
1	841	1 000
	4 801	2 000
	70 461	10 000
2	2	100
	92	300
	542	600
	782	600
	962	600
	64 032	10 100
3	13	200
	183	500
	443	500
	623	500
	6 303	2 000
	81 273	10 000
4	94	200
	024	500
	144	500
	914	500
	5 044	2 000
5	45	200
6	64 016	10 000
7	177	500

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES F.
7	277	500
	5 577	2 000
8	8	100
	48	300
	638	600
	718	600
	8 228	2 100
	59 198	10 100
	83 498	10 100
	95 348	10 300
	378 088	1 000 100
9	029	500
	039	500
	189	500
	1 389	2 000
	01 089	10 000
	38 169	10 000
	48 029	10 500
0	010	500
	200	500
	0 850	2 000
	1 980	2 000
	4 140	2 000
	6 940	2 000
	053 460	4 000 000

LOTO N° 28 TIRAGE DU MERCREDI 10 JUILLET 1985

17 18 23 36 42 49 — 24 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 17 ET DU SAMEDI 20 JUILLET 1985 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

85 — TRANCHE ERIK SATIE — TIRAGE DU MERCREDI 10 JUILLET 1985 — 57e

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 26/03/85)

Le numéro 454667 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille: 054667, 154667, 254667, 354667, 554667, 654667 gagnent 50 000,00 F

LES NUMEROS APPROCHANTS AUX Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
404667	450667	454067	454607	454660	10 000,00 F
414667	451667	454167	454617	454661	
424667	452667	454267	454627	454662	
434667	453667	454367	454637	454663	
444667	455667	454467	454647	454664	
464667	456667	454567	454657	454665	
474667	457667	454767	454677	454666	
484667	458667	454867	454687	454668	
494667	459667	454967	454697	454669	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	4667	5 000,00 F
	667	1 000,00 F
	67	200,00 F
	7	100,00 F

85 — TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 10 JUILLET 1985 — 58e

économie

REPÈRES

Dollar : stabilisation à 8,93 F.

Sur des marchés des changes très calmes, après l'extrême agitation qui a régné mercredi 10 juillet, le dollar s'est stabilisé, jeudi 11 juillet, aux environs de 8,93 F et 2,9350 DM. La veille, il avait fléchi brutalement de 9,03 F à 8,94 F, et de 2,97 DM à moins de 2,94 DM, et ce recul avait déclenché immédiatement des ventes abondantes en provenance du monde entier. A un moment, le dollar était revenu à 8,88 F et 2,92 DM. Maintenant, les opérateurs attendent la publication des chiffres des indicateurs économiques pour les Etats-Unis au mois de juin qui pourraient marquer une amélioration de la conjoncture. La prudence s'impose donc, mais la reprise de la baisse du « billet vert » n'est pas exclue : les milieux financiers internationaux sont, pour l'instant, vendeurs de dollars.

Agro-alimentaire : nouvel excédent record attendu en 1985.

Selon la dernière estimation de l'Institut national de la statistique (INSEE) l'excédent de la balance commerciale agro-alimentaire dépassera en 1985 les 30 milliards de francs, contre 29,8 milliards en 1984 et 25,4 milliards en 1983. Après les résultats brillants du second semestre 1984, l'année 1985 a connu un bon départ qui devrait être confirmé par des ventes soutenues d'ici à la fin de l'année. Elles le seront notamment avec les céréales dont on prévoit que l'exploit réalisé en 1984 (32,7 milliards de francs de ventes) pourrait être renouvelé, malgré une baisse des prix attendue. Au cours du premier semestre, ces ventes ont été importantes en dehors des pays de la CEE, du fait de la relative stabilité des cours mondiaux et du niveau élevé du dollar.

Automobiles : 13,2 milliards de francs d'excédent commercial.

Selon la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, les exportations françaises d'automobiles ont atteint 40,4 milliards de francs au cours des cinq premiers mois de 1985, en hausse de 8,6 % sur la même période de 1984. Elles ont permis de dégager un solde positif de 13,2 milliards, contre 12,6 milliards un an plus tôt, soit une progression de 4,7 %. Renault indique que ses immatriculations dans l'ensemble de l'Europe (dont la France) ont progressé de 1,9 %, alors que celles de Peugeot ont augmenté de 16,6 %, sur un marché européen en recul de 1,5 %.

Chine : forte baisse des réserves de devises.

Les réserves en devises de la Chine ont diminué de 30 % en six mois, vient de révéler un rapport de la Banque populaire de Chine, passant de 16,3 milliards de dollars en octobre 1984 à 11,3 milliards au 1er mars. Selon certains milieux bancaires étrangers, à Pékin, les réserves chinoises auraient même baissé jusqu'à 7,5 milliards de dollars en juin, ce qui expliquerait les nombreuses annulations de contrats à l'étranger.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,9200	8,9230	+ 175	+ 190	+ 360	+ 390	+1 000	+1 100
$ can.	6,5971	6,6018	+ 32	+ 53	+ 85	+ 127	+ 235	+ 333
Yen (100) ...	3,6693	3,6720	+ 119	+ 128	+ 241	+ 258	+ 702	+ 750
DM	3,0397	3,0418	+ 128	+ 139	+ 266	+ 283	+ 757	+ 803
Florin	2,6981	2,6998	+ 77	+ 85	+ 165	+ 178	+ 505	+ 544
F.B. (100) ...	15,0880	15,0981	+ 155	+ 206	+ 328	+ 429	+ 794	+1 064
F.S.	3,6438	3,6465	+ 157	+ 172	+ 323	+ 344	+ 904	+ 970
L (1 000) ...	4,7403	4,7438	− 141	− 119	− 278	− 244	− 914	− 828
£	12,3747	12,3878	− 285	− 246	− 495	− 426	−1 102	− 912

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 11/16	7 13/16	7 11/16	7 13/16	7 13/16	7 15/16
DM	4 7/8	5 1/8	4 15/16	5 1/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 5/16
Florin	6 1/2	6 3/4	6 9/16	6 11/16	6 1/16	6 9/16	6 3/16	6 5/16
F.B. (100) ..	8 1/2	9 1/2	8 3/4	9	8 13/16	9 1/16	9	9 1/4
F.S.	1 1/2	2 1/2	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16
L (1 000) ..	13	14	13 1/8	13 1/2	13 1/4	13 5/8	13 15/16	14 1/4
£	12 5/8	12 7/8	12 11/16	12 13/16	12 1/2	12 5/8	12	12 1/8
F. franç. .	10	10 1/4	10	10 1/4	10 1/16	10 5/16	10 1/2	10 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

Le monopole syndical en question

L'opposition n'a pas intérêt à supprimer la « préférence » accordée aux cinq grandes organisations

Les dirigeants des cinq centrales syndicales représentatives devraient arborer un nouveau badge avec un slogan simple, « *Touche pas à mon monopole* ». Depuis plusieurs semaines, en effet, des voix s'élèvent de nouveau dans l'opposition, dans la perspective d'une éventuelle alternance politique en 1986, pour mettre en cause ce qu'elle appelle le « monopole syndical ». M. Yvon Gattaz lui-même a entonné récemment ce refrain en jugeant que « *ce monopole ou ce privilège* », pour les cinq centrales représentatives (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO) « *est dépassé* ». Depuis, toutefois, le président du CNPF s'est fait plus discret sur ce point. Si l'opposition, malgré les voix plus modérées qui commencent à s'exprimer en son sein, maintient ce projet, elle risque de se mettre à dos dès son arrivée au pouvoir tous les syndicats qui y verront une occasion de réveiller une combativité bien assoupie.

Faut-il donc en finir avec le « monopole syndical », et sait-on exactement de quoi on parle ? « Monopole » ? Le terme paraît abusif. En France, la notion de représentativité est apparue dans le décret du 16 janvier 1925 sur la constitution du Conseil économique. A la suite des accord de Matignon en 1936, le ministre du travail se vit doter du pouvoir d'étendre une convention collective conclue par les « *organisations syndicales les plus représentatives* ». L'article L.133-2 du Code du travail (non modifié par la loi du 13 novembre 1982) a énuméré les critères de représentativité des organisations syndicales : effectifs suffisants, indépendance (vis-à-vis du patronat), cotisations automatiques et régulières, expérience et ancienneté, attitude patriotique pendant l'occupation.

Conformément à cette définition du code du travail, un arrêté du 31 mars 1966, sous la présidence du général de Gaulle, Georges Pompidou étant premier ministre, a désigné la CGT, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO comme « *représentatives de droit au niveau national* ». Il en résulte notamment que les syndicats affiliés à une de ces organisations représentatives au niveau national n'ont pas à faire la preuve de leur représentativité pour conclure une convention ou un accord collectif d'entreprise ou pour constituer une section syndicale d'entreprise (ce qui avait été contesté, lors du débat sur la loi du 27 décembre 1968, par certains membres de la majorité). Et surtout ces syndicats affiliés bénéficient d'une « *présomption irréfragable de représentativité pour les élections professionnelles* ».

C'est autour de cette présomption irréfragable que se cristallise la contestation du « monopole ». Ce qui est abusif, affirme-t-on, c'est qu'ainsi des syndicats peuvent présenter des candidats au premier tour des élections professionnelles sans même avoir implanté une section syndicale au préalable dans l'entreprise. Les syndicats qui n'ont pas prouvé leur représentativité ou qui ne sont pas affiliés à une organisation représentative doivent attendre un éventuel deuxième tour pour présenter des candidats. C'est l'abrogation de cette présomption que la CSL réclame en demandant que le premier tour des élections professionnelles soit ouvert aux syndicats ayant six mois d'ancienneté dans l'entreprise. Proposition qui pourrait trouver un écho dans l'opposition.

Plutôt que de parler de « monopole », il serait pourtant plus juste d'évoquer un « *privilège* », ou, selon l'expression de la CFTC dans un dossier consacré au sujet, une « *préférence* » accordée aux centrales représentatives. En France, tout d'abord, les syndicats « *peuvent se constituer librement* », aux termes de l'article L. 411-2 du code du travail, dès l'instant où ils désignent des dirigeants et rédigent des statuts. Comme le montre l'existence de nombreux syndicats autonomes et indépendants, les portes des entreprises ne leur sont pas fermées, mais, en dehors du « club des cinq », ils doivent, pour constituer une section, prouver leur représentativité.

Une représentativité incontestable

On peut objecter alors que les critères de représentativité sont dépassés, au moins pour ce qui concerne l'attitude patriotique pendant l'occupation, difficile à opposer à un nouveau syndicat, quarante ans après la fin de la guerre. Mais une jurisprudence constante fait intervenir d'autres éléments que ceux de l'article L. 133-2 en tenant compte pour l'appréciation de la représentativité, de l'influence et de l'activité « réelle ».

La préférence concédée aux « cinq » n'empêche pas un syndicat qui aurait conquis sa représentativité dans une entreprise en apportant la preuve de son influence et de son activité d'être en lice dès le premier tour d'une élection professionnelle. Par ailleurs, si une « *présomption irréfragable* » permet aux « cinq » d'être présents dès le premier tour, elle ne peut les empêcher de mordre tous les cinq la poussière si aucun d'entre eux ne recueille les faveurs des salariés de l'entreprise.

Ainsi, aux élections aux comités d'entreprise en 1983, les « non-syndiqués », avec 22,2 % des suffrages exprimés, sont arrivés en deuxième position derrière la CGT et devant la CFDT, progressant par rapport à 1981 dans onze régions. Quant aux « autres syndicats » (CSL exceptée), ils obtenaient 4 %, soit autant que la CFTC. Le jeu syndical dans les entreprises est donc moins fermé que ne le disent les adversaires du « monopole ».

Au niveau national, le « club des cinq » dispose d'une représentativité incontestable. Lors des dernières élections prud'homales en 1982, où 13,5 millions de salariés avaient pu élire des conseillers prud'homaux, les cinq centrales représentatives, qui n'avaient nullement bénéficié d'un « monopole » avaient totalisé ensemble 96,18 % des suffrages. Dans un pays où moins d'un salarié sur cinq est syndiqué, les syndicats ont une bonne audience. Si le nombre de syndiqués est faible, il est supérieur au nombre de Français qui sont membres de partis politiques. Remet-on pour autant ces derniers en question ? Sur un autre plan, peut-on considérer que le pouvoir syndical dans les entreprises est abusif alors qu'au 1er juillet 1981 seulement 51,02 % des entreprises de 50 à 149 salariés avaient une section syndicale ?

Mettre en cause le « privilège » des centrales représentatives serait donc à beaucoup d'égards une erreur. Ni le patronat ni le ministère du travail ou les pouvoirs publics n'ont intérêt à multiplier le nombre d'interlocuteurs syndicaux. Un émiettement aboutirait à affaiblir le partenaire syndical dans une période où il a justement besoin d'être renforcé. Les syndicats ne sont pas seulement des instruments de dialogue, ce sont aussi des régulateurs de tensions. Pour jouer ce double rôle, ils ont besoin d'être forts.

La mise en cause serait d'autant plus paradoxale qu'elle provoquerait l'hostilité immédiate des syndicats réformistes dans lesquels l'opposition se flatte de compter, à la CFTC et à la CGC notamment, de nombreux sympathisants. Les plus véhéments à réagir ont, d'ores et déjà, été les dirigeants de FO (M. Bergeron a pris son bâton de pèlerin pour tenter de convaincre les leaders du RPR et de l'UDF), de la CGC et de la CFTC, qui savent que de nouveaux syndicats chasseraient sur leurs terres (davantage que chez les non-syndiqués). Comme le soulignait M. Raymond Barre, le 29 janvier dernier, à un colloque de Liaisons sociales, « *aucun gouvernement n'a intérêt à prendre de loi antisyndicale. Il doit, en revanche, créer un environnement dans lequel les syndicats ont à prouver leur représentativité par la confiance de la base* ».

MICHEL NOBLECOURT.

RECTIFICATIF. — A la suite d'une erreur de transmission, nous avons rapporté dans *le Monde* du 10 juillet une déclaration de M. Claude Quin, président de la RATP, selon laquelle la Régie ne pourrait pas embaucher plus de vingt bénéficiaires de TUC (sur six cents actuellement et treize cents à la fin de l'année) à la fin de leur contrat. M. Quin a en fait déclaré : « *Nous souhaitons pouvoir les embaucher, mais cela ne pourra de toute façon représenter plus de 20 % des tucistes.* »

Drôle de drame

Drôle de drame. Certains syndicats ont été en ébullition toute la journée du 9 juillet. M. Calvetti, pour la CGT, faisait savoir que le gouvernement préparait un projet de loi « *abrogeant l'article 4 du code de la sécurité sociale sur lequel repose le fondement même des régimes complémentaires de retraite et de prévoyance* ». La CGC évoquait « *un scandaleux projet de spoliation qui assurerait la mainmise de l'Etat sur les caisses de retraite complémentaire* » et annonçait « *des manifestations puissantes* » à l'automne... Le 27 juin, déjà, M. Bergeron s'était inquiété d'un texte « *mettant en cause la base juridique des caisses de retraites complémentaires* ».

Renseignements pris, l'émotion serait née du rapport Gisserot sur la protection sociale complémentaire et du pré-projet de loi, toujours en préparation, sur l'assurance de groupe (*le Monde* du 29 mai). Simples « *documents d'études* » ? Ni l'un ni l'autre ne prévoient un développement de la retraite par capitalisation ou l'entrée en force des compagnies d'assurance dans les régimes de retraites complémentaires. Le ministère des affaires sociales a publié un démenti catégorique : « *Ces informations*, indique-t-il, *expriment exactement l'inverse des objectifs poursuivis en cette matière par le gouvernement.* » Tempête dans un verre d'eau ou « *anguille sous roche* » ? Le 11 juillet au soir, Mme Dufoix a répondu à une lettre de M. Marchelli protestant avec véhémence contre un projet qui « *introduisait (...) des éléments relevant d'un système de capitalisation* » dans le fonctionnement des régimes complémentaires. Le ministre des affaires sociales a opposé de nouveau au président de la CGC le « *démenti le plus formel* ».

LES CONGÉS DE CONVERSION

Accueil favorable de la CFDT et de FO

L'Assemblée nationale doit examiner dans la soirée du 11 juillet le projet de loi sur les congés de conversion adopté, le mercredi 10 juillet, par le conseil des ministres (*le Monde* du 11 juillet). M. André Bergeron, secrétaire général de FO, a souhaité, le 11 juillet, que « *le Parlement vote le projet de loi* » plutôt que de « *se retrouver dans le vide avec les conséquences qui en résulteraient pour les licenciés économiques* ». M. Bergeron souhaite également que les négociations nationales reprennent, estimant que le récent contre-projet de FO « *permettait un accord* ».

La CFDT s'est également déclarée favorable au projet tandis que la CGT y reste hostile, considérant que « *ces congés de conversion ne vont en fait que rendre plus faciles les licenciements* ». Quant à M. Chotard, il s'est déclaré « *déçu* » par la distance qui sépare « *le projet de loi du gouvernement de notre projet, car le nouveau mécanisme dépend toujours d'une décision de l'administration* ».

En présentant son texte à la presse, M. Michel Delebarre, ministre du travail, a souligné qu'il pourrait être « *adapté ou complété par la négociation collective professionnelle ou interprofessionnelle* ». L'allocation de conversion sera soumise à l'impôt sur le revenu. La prise en charge par l'Etat de cette allocation pourra atteindre 50 % au maximum. Elle pourra être dégressive dans le temps et sera « *modulable en fonction des difficultés de l'entreprise et de la qualité du dispositif de reclassement proposé* ». Le taux de 50 % pourra être dépassé, après accord des ministres du travail et du budget, « *en cas de restructuration importante* ». Pour les actions de formation, la contribution de l'Etat sera de 50 %.

D'ici à la fin de 1985, le Fonds national de l'emploi disposera de 250 millions de francs pour la mise en œuvre des congés de conversion.





SOCIAL

Selon un premier bilan du CNPF

50 000 JEUNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE FORMATION EN ALTERNANCE

« Le premier bilan de la formation en alternance est satisfaisant puisque 50 000 jeunes en bénéficieront d'ici à la fin juillet », a affirmé le 10 juillet, devant la presse, M. Yvon Chotard, vice-président du CNPF. A la fin du mois de juin, 32 876 contrats ou stages de formation alternée pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans avaient été signés. Ce sont les stages d'initiation à la vie professionnelle (trois mois dans une même entreprise pour des jeunes sans formation) qui ont le plus séduit les chefs d'entreprise : fin juin, 21 699 stages étaient signés par les entreprises contre 10 212 contrats d'adaptation (d'une durée d'au moins un an) et 965 contrats de qualification.

Par région, l'Ile-de-France vient en tête avec 4 790 jeunes concernés, puis le Nord-Pas-de-Calais (2 963), Rhône-Alpes (2 883), l'Aquitaine (2 663), la Lorraine (2 544). Les secteurs en difficulté tels que le bâtiment hésitent a faire appel à des stagiaires. La formation en alternance marche mieux dans les PME et dans les services.

Le CNPF a multiplié les campagnes d'information tant du côté des entreprises qu'à l'intention des jeunes. 250 000 guides pratiques ont été distribués. A Valenciennes et à Rouen, des préretraités ont été mobilisés pour faire des démarches auprès des entreprises. En région parisienne, 400 000 établissements ont été contactés. A Marseille, un numéro de téléphone « vert » (gratuit) fonctionne.

M. Chotard a évoqué les problèmes rencontrés par le CNPF lors de cette mise en place : l'administration a des difficultés à s'adapter à cette réforme complexe, et les organismes de formation doivent proposer des stages correspondant aux besoins des entreprises.

Après avoir souligné le rôle de l'entreprise dans la formation des jeunes (111 000 personnes ont été accueillies en apprentissage et 70 000 en contrats emploi-formation entre le 1er juillet 1984 et le 31 mai 1985 M. Chotard a déclaré que fin octobre la formation en alternance concernerait 100 000 jeunes et que l'objectif des 300 000 jeunes au 1er avril 1986 serait atteint.

M. Ch. R.

CEE

LE « LIVRE VERT » SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Un projet qui demande à mûrir

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — La commission de Bruxelles a arrêté le 10 juillet, en marge de la session de l'Assemblée européenne, ses orientations sur la réforme de la politique agricole commune (PAC). En présentant mercredi après-midi le « livre vert », M. Frans Andriessen, le commissaire chargé de l'agriculture, a pris un soin infini à expliquer qu'il ne s'agissait que d' *« options »* destinées à alimenter, d'ici à la fin de l'année, les discussions avec les gouvernements des Dix et les organisations professionnelles de la CEE. Au terme de ces consultations, Bruxelles a l'intention de formuler des propositionsprécises avec l'idée de les mettre en œuvre dès la campagne 1986-1987.

Les précautions prises par M. Andriessen illustrent le débat difficile qui a eu lieu au sein du collège bruxellois au cours de ces dernières semaines et qui doit se poursuivre peut-être dans les jours qui viennent (la mise au point définitive du texte n'est prévue que pour le 15 juillet). L'exemple des céréales est significatif des vives oppositions qui sont apparues, notamment entre M. Delors, président de la commission, et le responsable des affaires agricoles.

Désaccords

Dans la version qui date d'une semaine, il était dit : *« Rien ne s'oppose à ce qu'un régime de quotas s'applique pour les céréales. »* Le texte remis à Luxembourg défend la voie opposée : *« L'agriculture européenne n'a pas intérêt à long terme, si elle veut exploiter son potentiel de production, à étendre l'empire des quotas. »* *« On courrait le risque,* ajoute-t-il, *d'une résistance des consommateurs, et du développement des produits de substitution. »*

Ces désaccords latents expliquent sans doute certaines omissions. Constatant les contraintes budgétaires de la CEE et l'existence de productions excédentaires, le « livre vert » affirme la nécessité d'appliquer au cours des prochaines années *« une politique des prix restrictive »*. Consciente qu'une catégorie d'exploitations ne pourra survivre avec un système de garanties moins favorable que celui qui est offert aujourd'hui, la commission envisage des aides directes au revenu pour les agriculteurs qui ne pourront supporter une compétition fondée sur le respect des cours mondiaux. Bruxelles se limite toutefois à indiquer qu'*« un élément essentiel de tout système d'aide au revenu résiderait dans une participation financière de la Communauté »*. Autrement dit, la contribution du budget européen ne serait pas entière. Dans ces conditions, on ne voit pas d'autre solution que de faire appel aux trésors nationaux.

Coresponsabilité

S'agissant du financement des exportations, la commission est plus explicite. Elle opte notamment pour la participation des producteurs : *« Il est évident que les exportations doivent se faire dans des conditions concurrentielles, et se pose alors la question de la coresponsabilité financière des producteurs. »* Bruxelles est presque aussi clair en ce qui concerne l'utilisation à des fins industrielles et énergétiques de produits agricoles. A l'évidence, la commission a les plus grands doutes quant à la possibilité d'élargir les débouchés actuels : *« L'analyse montre qu'il existe un accroissement potentiel de la demande, mais que sa portée reste limitée, de même qu'elle pose d'importantes questions en matière de financement. »*

Interrogé sur le contentieux agricole avec les Etats-Unis, M. Andriessen s'est montré évasif en rappelant que la Communauté avait déjà largement pris en compte les préoccupations américaines et qu'une *« réflexion approfondie »* était nécessaire avant d'envisager de nouvelles initiatives.

MARCEL SCOTTO.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ANNONCES CLASSÉES

L'immobilier

appartements ventes

6e arrdt

Mº DUROC
STUDIO, cuis. américaine, bains, w.-c., 2e ét., calme. 18, RUE MAYET jeudi de 15 h à 18 h.

7e arrdt

VANNEAU, 90 m² 4 P., cuis., bains, rez-de-ch. BEL IMM. PIERRE DE TAILLE Profession libérale possible GARBI 567-22-88.

11e arrdt

PARMENTIER, bel imm. stand., possib. prof. lib., 5 pces, 2 bains, 2 chbres serv., park. 1.940.000 F. REGY. 577-29-29.

15e arrdt

VILLAGE SUISSE
SUR BD DE GRENELLE
107 m² refait complètement grand stand. : 1.450.000 F. Profession libérle possible Mme PINTO-GUÉRIN Téléphone : 783-75-35.

RUE LECOURBE
DBLE LIV. + CHBRE, tt cft. REFAIT NEUF, asc., 64 m². 690.000 F. 280-26-23.

VILLAGE SUISSE
SUR BD DE GRENELLE
Ds imm. p. de t., gd stand., profession libérale 7 m² à rénover : 45.000 F. 14 m² à rénover : 99.000 F. M. PINTO 783-75-35.

VOUILLE imm. 78. 9e. asc., séj., 3 chbres, s. de bns, s. d'eau, cuis., balc., bowindo, park. 555-02-87
AGENCES Nº 1.

17e arrdt

Mº VILLIERS Belle rénovation caract., studio, 2 P., kitchenette équipée, bains, état neuf. Téléphone : 336-82-82.

18e arrdt

STUDETTE, rénovée, louée 99.000 F. Rapport locatif : 11.000 F Dominique GUÉRIN Téléphone : 783-75-35.

RUE CUSTINE
Dans imm. p. de t., 2/3 P. occupés, loi 1948
48 m² : 175.000 F.
48 m² : 199.000 F.
34 m² : 99.000 F.
Contrat de rachat
ROSE-BRIGITTE 783-75-35.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY (près lycée)
APPT 5-6 P., plein sud. Tél. : 742-08-00.

94 Val-de-Marne

FACE BOIS
Mº CHATEAU DE VINCENNES Imm. récent, tt cft, park., living dble en marbre, 2 chbres, entrée, cuis., bains, s. d'eau, 2 w.-c., balc. Tél. pptaire : 873-57-80.

Province

DEAUVILLE « Tourgeville » Dans résidence grand standing, emplacement 1er choix : appartement 4 P. (83 m²). Prix : 700.000 F. (16-31) 22-51-01.

LIMOGES, plein centre, 90 m², 5e ét., asc., gd séjour, 3 chbres, soleil, 500.000 F. 16 (55) 33-36-91, apr. 19 h.

immobilier information

ANCIENS RÉCENTS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : FNAIM de Paris-Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. : 227-44-44.

appartements achats

Recherche 1 à 2 p. PARIS, prét. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. 873-20-67 même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. La Motte-Piquet, 15e. 566-00-75. Recherche pour clients sérieux APPTS à partir de 100 m² dans 15e et 7e arrdts.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS. Pour clientèle française, étrangère et diplomates APPTS HAUT DE GAMME et Hôtels particuliers.
562-16-40

locations non meublées offres

Paris

BEAUX APPARTEMENTS 2 à 5 pièces et STUDIOS tt cft. PARIS - 504-91-11.

Région parisienne

BANL. OUEST verdure RER, belles villas et gds appartem. Libres à la rentrée. 504-56-29.

locations non meublées demandes

Paris

Pour loger cadres supérieurs et employés déplacés IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE INFORMATIQUE rech. APPTS 2 à 8 PCES, STUDIOS, VILLAS, PARIS et ENVIRONS. Tél. : 504-48-21.

PROPRIÉTAIRES trouvez tous vos locataires + nombr. autres services sans verser aucune commiss., seuls frais d'adhésion 150 F TTC par an. Rens. : HESTIA, 224-88-88.

Cherche 2 pièces à louer dans 5e, 6e, 13e, 14e soit en particulier ou possibilité profess. libérale pour 5 pièces. 337-75-11.

Région parisienne

Pour sté européenne cherche villas, pavillons pour CADRES (1) 889-89-66 - 283-57-02.

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES (1) 889-89-66 - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing. 4 pièces et plus. Tél. : 285-11-08.

EMBASSY SERVICE
rech. appts pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE et appts de STANDING pour DIPLOMATES et MULTINATIONALES. Tél. : 562-78-99.

maisons individuelles

Maison F 5 à vendre en pierre de le Périgord, 160 m² sur 2.200 m² jamais habitée. Vue imprenable. Px : 930.000. Ecrire à Mme BEAUFREMEZ, 7, rue Berggren, 24110 Bergerac ou tél. : (53) 57-19-18.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire Centre d'information FNAIM de Paris-Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. 227-44-44.

Maison F 3 tout confort, plain-pied, 300 m² jardin à Briec-de-l'Odet, 15 km Quimper. Tél. notaire : (98) 57-92-14, M. Sparfel Jean.

villas

LE PRADET (83)
Près TOULON maison sur 2 niv. 150 m² + balc. + terrasse 32 m², dble liv., 3 chbres, cuis. équipée, s. de bains, gar., cave. Vue sur mer, plage 300 m sur terr. 1.000 m², arboré et clôturé. Possib. terr. mitoyen 650 m². Prix 1.050.000 F. Tél. : 588-19-64.

maisons de campagne

85 KM PARIS SUD DE NEMOURS
CHAUMIÈRE cuis. équip. + 4 PCES s. d'eau, s. de bns, w.-c., chfl. préau. parc paysagé 2.000 m², berge sur rivière non inondable. Px : 735.000, à débattre. IMMOBILIÈRE SUD 45680 DORDIVES. T. : (16-38) 9270-73, m. dim.

propriétés

NORD CREUSE Sur 26 ha paysagés
MAISON DE MAITRE
DE CARACTÈRE et dépendances, futaie de hêtres, étangs — ferme, etabulation, — moulin, chute d'eau, maison de régisseur loués. Prix : 2.100.000 F. Tél. : (54) 30-30-60, 19 h à 21 h.

Demeure fin 17e siècle restaurée, A. sud, 1 h 30 Paris, 1,2 ha, 4.000 m² de vigne chablis, 8 p., tt cft, cuis. aménagée. Tél. : (86) 42-12-79.

BRETAGNE SUD
3 km mer, près Quimper, maison fin 19e s., en pierres entièrement restaurée par architecte 230 m² habitables + studio indép. 35 m² de jardin clos aménagé très clair, très ensoleillé. Beau volume. Finition soignée. 2 s. de b., living 100 m². Tél. vendredi matin : 329-46-49 ou laisser message sur répondeur.

SOLOGNE A vendre petits TERRITOIRES avec bons étangs de chasse. Ecr. s/nº 203725 à HAVAS, B.P. 1519, 45005 Orléans Cedex.

châteaux

Vds DRAGUIGNAN, château + 3 ha., piscine, eau, tél. E.D.F. 4.000.000. Téléphone : (94) 68-50-67.

terrains

17 km de la plage de Saint-Raphaël (83)
b. terrain de 1 064 m² sur colline, exposé sud, boisé, viabilisé, belle vue dégagée, permis construire, 250 000 F TTC. Tél. : (18) 1-260-03-97 heures repas, jusqu'au 13 juillet 1985.

viagers

F. CRUZ - 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e Conseil 47 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Libre 25 km nord, ville 5 p. princ., harmonie volumes, parc 1.500 m². Site rare. 500.000 + 9.750/m. (3) 980-13-82.

Libre Conflans-Ste-Honorine (78). beau pav. récent tt cft, ss-sol, gar., jard. 700 m². 120.000 + 4.800 F/mois. Viagers F. Cruz. 266-19-00.

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

RECTORAT ANTILLES-GUYANE (Fort-de-France) recherche

UN CHARGÉ D'ÉTUDES ET D'ANALYSE DE GESTION

PROFIL SOUHAITÉ : Niveau grandes écoles (HEC, ESSEC, Centrale) ou diplôme 3e cycle, Sc. éco. ou de gestion.

EXPÉRIENCE SOUHAITÉE : Un an au moins. Techniques d'analyse de gestion, capacité animation de réunions.

Envoyer candidature Ministère de l'Education nationale, DOAG, 142, rue du Bac, 75007 PARIS.

emplois régionaux

MATTEI
LOCATION DE VÉHICULES rech. pour son siège social de MARSEILLE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET SOCIAL
10 ans expérience dans contentieux commercial et social exigés Ecrire lettre manuscrite avec prét. + C.V. + photo à MATTEI, directeur du personnel 121, av. du Prado. B.P. 25 13266 Marseille Cedex 8.

SEM recrute
CHARGÉ D'ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT OU URBANISME
Formation sup., première exp. profess. souhaitée pour animation O.P.A.H., études aménagement, montage, opérations construction sociale.
Poste à pourvoir Sud-Ouest.
Envoyer C.V., lettre manuscrite et prétentions à RÉGIE PRESSE sous réf. 309.112 7, r. de Monttessuy, 75007 Paris.

enseignement

ÉTUDIEZ L'ANGLAIS A DUBLIN (IRLANDE) Pour les examens de Cambridge. Les cours commencent le 9 septembre 1985. Les élèves sont logés dans d'excellentes familles et en pension complète pendant qu'ils étudient l'anglais de manière intensive. Pour information, écrivez à : Mrs Griffin, English Language Academy, Rockton, Bray Road, Foxrock, Dublin 18 (Ireland). Tél. : 01-898340.

propositions diverses

DEMANDEURS D'EMPLOI, si vous souhaitez évaluer vos aptitudes à persuader, innover, vous adapter et débattre, venez tester avec nous un nouveau jeu d'entreprise télévisé. Expérience gratuite mais non rémunérée Téléphoner lendemain de parution au : 299-51-87 ou 54-13, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée. FRANCE CARRIÈRES (C 16), B.P. 402-09 PARIS.

travail à domicile

J'effectue dactylo, rédaction, correct., rewriting, doc. à domicile. Tél. 258-49-17.

DEMANDES D'EMPLOIS

Titulaire DEA philosophie mention très bien ch. poste enseignant français philosophie ds établissement privé à Paris ou RP pour rentrée septembre. Téléphone : 739-35-89.

J.F. 20 a., dipl. DUT techniques de commercialisation rech. poste COMMERCIAL ADMINISTRATIF dans région Compiègne-Beauvais. Libre de suite. Tél. 16 (4) 420-34-17.

Professeur d'arts plastiques ch. travaux d'art graphique ou art décoratif Téléphone : 343-31-75.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

PEUGEOT 205 diesel année 80. 80.000 km 20.000 F Téléphone : 886-29-58.

A vendre VW Getta C. Diesel, 5 CV, boîte 5 (1983), 39.500 km. Prix 39.000 F. Crédit poss. Tél. : 080-36-47.

plus de 16 C.V.

Vds JAGUAR 4,2 l Sovereign, modèle 85, radio Pioneer Alarme. Roues cloutées, état impeccable, 17.000 km, sous garantie usine. Prix intéressant. Tél. : (54) 78-82-12.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL** loc. bureaux, secrét., télex **CONSTITUTION STÉS** ou création ttes entreprises. **ASPAC 293-60-50 +**

16e Domiciliation, siège social, constit. stés, secrét. tél., location burx, télex. 851-29-77.

V/SIÈGE SOCIAL
TÉLEX SECRÉTARIAT DÉMARCHES CONSTITUTIONS (sans frais honoraires)
AGECO 294-95-28
STATIONNEMENT AISÉ

CHAMPS-ÉLYSÉES
Loue directement 1 bur. ou + dans immeuble stand. Tél. : 563-17-27

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de Sociétés et tous services. 355-17-50.

fonds de commerce

Ventes

Particulier vend commerce, bar, restaurant dans petite ville de Touraine. Belle affaire tenue 25 ans, très bien située, avec appartement de 4 pièces + salle d'eau. Conviendrait à jeune couple professionnel débutant. Prix 250.000 F. Possibilité achat murs. Téléphone : (47) 24-60-29.

AFFAIRES

L'EFFORT DE REDRESSEMENT DE RENAULT

Dépouillement...

Juillet est la saison où fleurissent les rapports d'activité. Chaque société rivalise d'imagination dans la présentation et le graphisme. Au milieu de ce débordement de couleurs et de formes, un document austère, blanc barré de noir, à la manière d'un faire-part de décès : le rapport de Renault. *Exit* la couverture gris métallisé ou turquoise des années précédentes. Disparus les photos et les graphiques en couleur. Aucune illustration. Du noir et du gris pour les quelques courbes indispensables. La chasse aux économies est passée par là. Et puisque, en cette période, les exemples de redressement ne manquent pas, de Fiat à Chrysler, M. Georges Besse n'aurait fait précisément que suivre, dans le dépouillement, l'exemple de M. Lee Iacocca, à l'époque des années noires de Chrysler. Comble d'ironie, pour la première fois, le document publié par la Régie porte le titre de « Rapport de gestion », au lieu du traditionnel « Compte rendu d'activité ». De là à penser que, auparavant, la gestion ... non, l'appellation, n'est qu'une mise en conformité aux normes internationales.

Aucun PDG – ni l'ancien, M. Hamon, démissionné en janvier dernier, ni le nouveau, M. Besse – n'a préfacé, comme c'est l'usage, le rapport. Seul le paragraphe final des « Perspectives » porte la marque du président : *« Dans le contexte économique actuel et compte tenu, notamment, de l'aggravation des frais financiers, il est peu vraisemblable que la situation financière puisse s'améliorer d'une façon significative en 1985. Les mesures – en cours – de réduction des coûts ne feront connaître leurs effets au niveau des résultats qu'à partir de 1986. »*

C'est une partie de ces « mesures en cours » que M. Besse présente devant le comité central d'entreprise ce jeudi 11 juillet. Il ne fera en fait que rappeler les décisions annoncées au conseil d'administration le 17 juin (*le Monde* du 19 juin) : la filialisation de la division machinisme agricole (DMA) et la cession de Renix (électronique automobile) à l'Américain Allied. Ces décisions devraient être officialisées lors du conseil d'administration du 23 juillet.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec les autres industriels européens du machinisme agricole. Fiat déclare toujours n'être pas intéressé. L'allemand Deutz, qui fournit à la DMA ses moteurs, aurait une nette longueur d'avance sur les autres partenaires potentiels : les allemands Fendt et Steyer, et les italiens Same et Carrero ; ce dernier vend des transmissions à la DMA. Détenant sur son marché national 15 % à 18 %, tout comme Renault sur le sien, Deutz serait le plus susceptible de former avec la Régie un deuxième pôle européen du machinisme agricole, à côté de Fiat. Le seul problème, c'est que la DMA avec ses 200 millions de francs de perte en 1984, et son manque d'argent – comme tout le groupe Renault – est en position de faiblesse. Et la structure de filialisation envisagée n'apparaît pas, aux yeux de la CGC notamment, suffisante pour inverser la tendance.

La cessation d'activité de Mecagir (Mécanique de Gironde, quatre-vingt-cinq personnes) et la situation de l'automobile en Amérique du Nord sont également à l'ordre du jour du comité d'entreprise.

CLAIRE BLANDIN.

Matra cède ses activités machines-outils à une entreprise bulgare

Les ambitions de Matra dans la branche productrique étaient à la hauteur de celles du gouvernement, lorsqu'il lança le programme productique dans cette même branche en 1983. Mais l'argent a fait défaut. Les sociétés créées par Matra n'ont pas « décollé », et les pertes se sont accumulées. Aussi, en vertu de la politique de « recentrage » tracée par M. Lagardère, son PDG (*le Monde* du 29 juin), la branche automation du groupe va se séparer de trois de ses cinq sociétés. Robotronics (1,4 million de francs de chiffre d'affaires et 10,6 millions de pertes en 1984) rejoindra la société américaine Allen Bradley (dans le groupe Rockwell), intéressée par ses systèmes de vision.

M. Veil, PDG de Manurhin, a annoncé, le 10 juillet, en comité d'entreprise, un deuxième désengagement. Un protocole d'accord, soumis à l'approbation des pouvoirs publics, a été signé avec la société d'Allemagne de l'Ouest Webo, filiale de Machino Export, organisme d'Etat bulgare dans la machine-outil, pour la création d'une société, Manucentre Automatic, qui reprendra l'activité de Matra Manurhin Automatic. Celle-ci, créée en 1984, avait repris en location-gérance le fonds de commerce machines-outils et commandes numériques de Manurhin filiale de Matra. Elle emploie deux cent cinquante personnes à Mulhouse, a réalisé 184 millions de francs de chiffre d'affaires et 110 millions de francs de pertes en 1984. La société Manucentre Automatic sera détenue à 49 % par Webo et à 51 % par Manurhin, permettant le maintien de deux cent vingt-cinq emplois à Mulhouse.

Enfin, les robots d'assemblage de Sormel (cent trente-cinq personnes, 33 millions de chiffre d'affaires et 20 millions de pertes) ne peuvent logiquement trouver un partenaire qu'avec le suédois Asea, spécialiste de ce secteur. Mais Matra entend rester majoritaire dans la filiale commune.

Matra Automation se repliera alors sur deux sociétés. D'une part, Datavision (conception et fabrication assistées par ordinateur), qui, avec cent soixante-dix personnes, 140 millions de francs de chiffre d'affaires et 7 millions de francs de bénéfices, connaît, depuis quelques années, une expansion de 40 % par an. D'autre part, Matra GCA (équipements pour la fabrication des circuits intégrés), dont Matra détient 49,9 % aux côtés de l'américain GCA. Cette filiale, qui a atteint l'équilibre en 1984, connaît une étonnante progression de son chiffre d'affaires : 75 millions en 1983, 230 millions en 1984 et 400 millions prévus en 1985. La branche automation ainsi réajustée devrait alléger les sources de pertes de Matra, tout comme ses besoins en investissements.

C.B.

ÉNERGIE

Pétrole : le Mexique donne le signal de la baisse

(Suite de la première page.)

La baisse annoncée le mercredi 10 juillet au soir par la Compagnie nationale mexicaine Pemex (de 1,24 dollar par baril en moyenne pour le brut léger, et de 0,77 dollar par baril pour les qualités lourdes) devrait permettre au pays de regagner quelque peu ses clients, notamment aux Etats-Unis (qui absorbent plus de la moitié de ses ventes). Bien que relativement modérée, elle devrait accroître les pressions du marché sur les producteurs membres de l'OPEP, notamment le Vénézuéla, concurrent direct de Mexico.

Le brut léger mexicain sera désormais vendu, selon les destinations, de 26,25 à 26,75 dollars par baril, contre 28 dollars pour les qualités comparables de l'OPEP. Le prix du pétrole lourd Maya variera, lui, de 22,50 à 23,50 dollars par baril, contre 25,50 dollars pour les bruts venezueliens, et 26,50 dollars pour les bruts lourds de l'Arabie saoudite.

Ayant perdu désormais leur principal allié, on ne voit pas comment les treize pays membres de l'Organisation parviendront à appliquer leurs tarifs officiels. S'ils ne le font pas et continuent à pratiquer des rabais, ils pousseront toutefois l'Arabie saoudite à reprendre sa liberté, risquant alors de provoquer une très grave chute des prix sur le marché mondial.

Le Royaume saoudien a, en effet, fait savoir à ses partenaires de l'OPEP et à certains pays occidentaux qu'il s'apprêtait à adapter librement ses tarifs afin d'accroître ses ventes – tombées récemment à leurs plus bas niveau depuis vingt ans, à moins que les autres pays membres de l'OPEP ne parviennent le 22 juillet prochain à s'entendre pour renoncer à tout rabais. Inquiet de cette évolution, le marché pétrolier au jour le jour a commencé le mercredi 10 juillet à montrer de nouveaux signes de faiblesse à Londres et à New-York.

VÉRONIQUE MAURUS.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Sicav information



1810 guichets à votre service

Situation au 28.6.1985	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative de l'action (en francs)	Dernier dividende mis en paiement (en francs)	Répartition de l'actif (en %) : Valeurs françaises	Valeurs étrangères	Autres emplois	Liquidités
Sicav actions							
Valeurs françaises : FRUCTIFRANCE	1.721,65	484,52	25,49 (1985)	90,99	3,36	0,32	5,33
A.A.A. Actions agro-alimentaires	151,98	502,74	—	7,22	—	—	92,78
Valeurs internationales : PLANINTER	313,79	689,41	26,19 (1985)	47,10	45,96	—	6,94
Valeurs diversifiées : VALOREM	305,67	381,73	11,07 (1985)	54,43	42,77	—	2,80
FRUCTIVALOR	400,14	378,86	16,16 (1985)	50,58	39,98	—	9,44
Sicav obligations							
Obligations françaises et étrangères : FRUCTIDOR	244,57	224,83	15,38 (1985)	81,53	9,99	—	8,48
Obligations françaises : SICASDEN (Casden BP)	101,99	672,61	56,47 (1983-84)	85,27	—	—	14,73
Obligations françaises de première catégorie : FRUCTI-PREMIERE	588,32	11.616,57	—	92,73	—	5,38	1,89
Sicav court terme							
FRUCTIVAR	3.175,79	69.001,34	422,39 (1985)	77,63	—	21,05	1,32
FRUCTI-ASSOCIATIONS	1.405,85	1.158,06	—	70,81	—	20,52	8,67
VALORG (Casden BP)	990,92	1.293,36	2,93 (1985)	62,94	—	26,59	10,47
PARNASSE VALOR	119,68	1.015,35	—	96,52	—	—	3,48

Le groupe Lafarge-Coppée se rapproche de son associé américain National Gypsum

Lafarge-Coppée (premier cimentier français avec 40 % du marché, premier canadien, deuxième aux Etats-Unis et troisième dans le monde) va acquérir, par l'intermédiaire de sa filiale Lafarge Corporation, six stations de distribution de ciments appartenant à National Gypsum et en exploiter huit autres dans une association à 50-50 avec Huron Cement, filiale de National Gypsum.

Ces unités sont situées autour des grands lacs, alors que les moyens de production de General Portland, filiale aux Etats-Unis de Lafarge-Coppée, sont surtout installées dans les Etats du Sud. En contrepartie, Lafarge Corporation va émettre au profit de National Gypsum des actions d'un montant de 20 millions de dollars.

Dans le même temps, National Gypsum apportera à Lafarge-Coppée les actions qu'il détiendra dans Lafarge Corporation, ainsi que sa participation (depuis 1964) de 40 % dans la Compagnie du plâtre en France. Ces apports seront rémunérés par une émission de 910000 actions, qui correspondront à une participation de 10 % de National Gypsum dans le groupe Lafarge-Coppée.

Cette opération répond à deux objectifs : une meilleure structure de l'actionnariat du groupe, détenu à 40 % par des investisseurs institutionnels et par environ 60000 petits porteurs dont aucun ne dépassait 5 % ; un renforcement en France, par un contrôle total de sa filiale plâtrière de ce secteur, qui reste rentable malgré la baisse d'activité du bâtiment. Lafarge, en effet, a augmenté en 1984 sa part dans le marché du plâtre, lui-même en baisse de 1 %.

Le groupe Lafarge-Coppée emploie dans le monde 22400 personnes, réalise un chiffre d'affaires de 18,8 milliards de francs, dont 46 % dans les ciments et 6 % dans le plâtre. Les deux tiers du chiffre d'affaires sont réalisés hors de France. National Gypsum, avec 13400 salariés, est un des principaux fabricants et distributeurs de matériaux de construction aux Etats-Unis, dont le chiffre d'affaires s'est elevé en 1984 à 1,7 milliard de dollars (15,3 milliards de francs).

● **Un nouveau PDG pour la FNAC.** – Les nouveaux propriétaires de la FNAC ont pris possession des lieux rapidement. Le conseil d'administration, réuni mercredi 10 juillet, a nommé M. Michel Baroin PDG. Il succède à M. Roger Kérinec, président de la FNAC depuis deux ans. Le président du groupe britannique Habitat-Mothercare, sir Terence Conran, a été nommé vice-président. Par ailleurs, Max Théret, actuellement directeur du quotidien *le Matin* et fondateur en 1954 de la FNAC avec M. André Essel, quitte son poste d'administrateur ; il a atteint la limite d'âge.

M. Baroin, cinquante-quatre ans, est président de la Garantie mutuelle des fonctionnaires depuis 1974. La GMF et Habitat ont pris le contrôle de la FNAC, à la fin de juin, le groupe COOP ayant été contraint de céder cet important actif.

CONJONCTURE

SELON L'INSEE

La situation des entreprises s'améliore

Mais la concurrence étrangère est durement ressentie, notamment dans le secteur automobile

« Après avoir baissé en début d'année, la demande globale et la demande étrangère ont augmenté au printemps », note l'INSEE au vu des résultats de son enquête trimestrielle dans l'industrie. Selon les chefs d'entreprise, cette tendance devrait se poursuivre au troisième trimestre.

L'enquête fait apparaître les cinq points suivants :

● Les capacités de production disponible semblent se réduire, ce qui s'explique par la reprise d'activité qui a suivi la vague de froid ;

● Les prix à la production ont augmenté de 0,4 % par mois entre mars et juin contre 0,7 % en janvier-février. D'ici à octobre, la hausse serait de 0,5 % par mois à cause surtout de l'automobile ;

● La baisse des effectifs dans l'industrie s'est provisoirement ralentie, mais elle devrait – selon les réponses faites à l'INSEE – reprendre au rythme antérieur ;

● Les salaires continuent d'augmenter très lentement : + 0,5 % entre mars et juin ;

● Les entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie sont de moins en moins nombreuses (36 % en juin).

La concurrence étrangère s'est faite plus dure au premier semestre sur les marchés étrangers pour les entreprises françaises, mais ne s'est pas aggravée sur le marché intérieur. Telles sont les principales conclusions d'une autre enquête menée en mai par l'INSEE auprès des chefs d'entreprise sur le thème « concurrence étrangère et exportations ».

● *Sur le marché intérieur*, le *statu quo* enregistré dissimule des évolutions différentes. Pour l'automobile, notamment, la concurrence est très durement ressentie : la compétitivité des prix de revient et le niveau des marges bénéficiaires sont jugés très satisfaisants, les délais de livraison plus élevés que ceux des concurrents.

● *Sur les marchés extérieurs*, le niveau des marges bénéficiaires croît légèrement, malgré la concurrence qui s'intensifie. Les délais de livraison sont presque égaux à ceux des concurrents étrangers. Le volume des commandes continue à progresser et les industriels indiquent que les exportations progressent plus vite que les ventes sur le marché intérieur.

GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

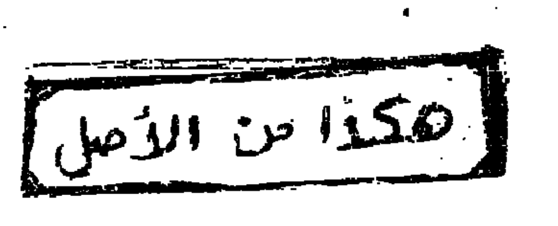
AGF

SITUATION DES SICAV AU 28 JUIN 1985

	C.I.P.	A.G.F.I.M.O.	A.G.F. 5000 60 % minimum en actions françaises (1)	A.G.F. INTERFONDS	PHENIX PLACEMENT
Nombre d'actions	1 256 053 (Nominal de 100 F)	3 255 669 (Nominal de 100 F)	1 439 981 (Nominal de 100 F)	1 239 010 (Nominal de 200 F)	1 067 663 (Nominal de 200 F)
Actif net par action	787,23	440,09	294,25	347,27	238,68
Actif net total	988 817 232	1 432 778 182	423 717 402	430 268 138	254 648 551
Répartition de l'actif (en pourcentage) :					
– Disponible	5,22	3,07	3,61	5,68	7,05
– Obligations françaises	29,95	27,63	27,03	55,20	89,29
– Obligations étrangères	2,43	1,55	–	35,43	3,66
– Actions françaises	23,59	52,69	62,42	3,68	–
– Actions étrangères	38,81	15,06	6,94	0,01	–
Rappel : – Dividende par action :					
– Montant net et avoir fiscal	44,21 + 4,10	28,30 + 1,29	15,59 + 1,78	27,48 + 1,43	27,03 + 1,46
– Date de paiement	29 avril 1985	29 avril 1985	29 avril 1985	29 avril 1985	29 avril 1985

Souscriptions : Service des transferts, 33, rue La Fayette, 75060 PARIS Cedex 02, et Banque générale du Phénix, 31, rue La Fayette, 75009 PARIS

(1) Loi du 13 juillet 1978.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

10 juillet

Peugeot a du plomb dans l'aile

L'événement mercredi à la Bourse de Paris a été le passage du cours de l'action Peugeot à 4,5 F en dessous du prix d'émission (370 F) fixé pour l'augmentation de capital. « C'est une pénalisation pour les mauvais placeurs, qui prenaient indûment une commission au passage », assurait un professionnel, qui, d'autre part, critiquait ouvertement les modalités de l'opération financière (sans droit de souscription et avec une tranche étrangère placée par un établissement britannique). « Du « papier » revient de Londres », ajoutait-il. Et de conclure : « Bien fait ! » Le marché, quant à lui, a réussi à retrouver son équilibre après cinq séances de baisse. A la clôture, l'indicateur instantané s'inscrivait légèrement au-dessus de son niveau précédent (+0,09 %).

Ce jour, pour la première fois, l'action Française des Pétroles était cotée sous la nouvelle dénomination sociale de la Compagnie : Total. « L'introduction peut être considérée comme réussie », disait un spécialiste en blaguant. Le titre est remonté de 1 % à 215 F. D'une façon générale, les pétrolières ont été mieux orientées (Esso, CFR, Elf). De belles valeurs se sont un peu raffermies aussi, comme Carrefour, Roussel-Uclaf, Dassault, Lafarge, CSF.

Recul de la devise-titre en liaison avec la nouvelle baisse du dollar. Celle-ci s'est échangée entre 9,44 F et 9,49 F, contre 9,40 F-9,65 F.

Statu quo sur l'or à Londres : 314,70 dollars l'once contre 314,85 dollars.

A Paris, le lingot a perdu 1 550 F à 90 850 F, son niveau le plus bas depuis octobre 1982. Le napoléon a coté 540 F (– 3 F).

Pour des raisons techniques, seules les éditions du *Monde* portant la mention « *Dernière édition - Bourse* » contiennent les cours du jour de la Bourse.

NEW-YORK

Reprise

Wall Street a recouvré mercredi une partie des forces qui l'avaient abandonné les deux jours précédents. Encore assez lourde à l'ouverture, la tendance a commencé à se raffermir à mi-parcours. *Le terrain perdu a été ainsi regagné* et sur une vague d'achats de dernière minute, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, à 1 332,88, soit à 10,98 points au-dessus de son niveau précédent, effaçant ainsi la plus grande partie de ses pertes antérieures. Le bilan de la séance a été à la hauteur de ce résultat. Sur 1 986 valeurs traitées, 990 ont monté, 566 ont baissé et 430 n'ont pas varié.

Les progrès réalisés au Congrès sur la voie d'un accord pour réduire le déficit budgétaire semble avoir relancé l'espoir d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt. D'autre part, la baisse du dollar a fait bonne impression, les opérateurs, retenant surtout la perspective d'une reprise des exportations, et, partant, d'une amélioration des résultats financiers des entreprises. Ajoutons que le redressement d'IBM, vedette du « Big Board », a contribué au raffermissement général.

L'activité a continué d'augmenter et 108,18 millions de titres ont changé de mains contre 99,10 millions la veille.

VALEURS	Cours du 9 juillet	Cours du 10 juillet
Alcoa	32 7/8	33 1/2
A.T.T.	23 1/4	23 3/8
Boeing	46 1/2	46 3/4
Chase Manhattan Bank	63 1/8	63 3/8
Du Pont de Nemours	58 1/8	58
Eastman Kodak	45 1/8	45 1/2
Exxon	53 1/4	53 1/8
Ford	43 3/8	44 3/8
General Electric	60 3/4	61 1/8
General Foods	80 3/8	81 1/4
General Motors	69 1/2	70
Goodyear	28 1/8	28 3/8
I.B.M.	121 1/8	123
I.T.T.	30 3/4	31 3/4
Mobil Oil	30 5/8	30 1/4
Pfizer	48 7/8	51 1/2
Schlumberger	38	38
Texaco	37 1/8	37
U.A.L. Inc.	55 1/8	55
Union Carbide	45 1/2	46 7/8
U.S. Steel	26 3/4	26 3/4
Westinghouse	33 5/8	34
Xerox Corp.	53 3/8	54 1/2

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LE GROUPE ITALIEN MONTEDISON AUGMENTE SON CAPITAL. – Deuxième groupe privé italien, la Montedison va procéder à une augmentation de son capital de 114 milliards de lires (540 millions de francs), qui passera ainsi de 996 milliards à 1 110 milliards de lires (4,73 milliards à 5,27 milliards de francs). Le produit de cette opération servira à renforcer les fonds propres de l'entreprise chimique et à favoriser son redressement déjà en bonne voie. Pour 1984, la perte du groupe n'atteignait plus que 83 milliards de lires (394 millions de francs), une perte dix fois moindre que la précédente : 859 milliards de lires (4,1 milliards de francs). C'est la seconde fois depuis le début des années 80 que la Montedison fait appel à ses actionnaires. En 1981, son capital avait été augmenté de 640 milliards de lires (3 milliards de francs).

D'autre part, le raid opéré par la Montedison à la Bourse de Milan en rachetant la minorité de blocage dans le capital de BI-Invest, société d'investissement possédant des intérêts diversifiés (dans la Montedison également par la filiale Gemina interposée) et dont les plus grands noms de l'industrie et de la banque italienne sont actionnaires (Fiat, Mediobanca, Pirelli, etc.), continue de soulever des vagues. Il s'avère que le président de la Montedison a agi seul, sans concertation préalable avec lesdits actionnaires de BI-Invest, pour éviter une mainmise indésirable sur cette affaire et assurer l'autocontrôle des titres de la firme. Mais cette dernière opération est interdite par la loi italienne. Après un entretien avec le président de la CONSOB (commission des opérations de Bourse italienne), M. Schimberni propose de revendre à Gemina la participation acquise dans BI-Invest, ce, au prix payé, soit environ 1 milliard de francs.

Rien n'a filtré sur cet entretien. Mais selon les rumeurs circulant dans la capitale lombarde, le poste de M. Schimberni était menacé. On dit que le grand patron de la Montedison aurait cédé aux pressions exercées sur lui pour conserver ses fonctions et assurer le bon déroulement de l'augmentation du capital du groupe.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	9 juillet
Valeurs françaises	117,8
Valeurs étrangères	103,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	9 juillet	10 juillet
Indice général	216,5	216,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 11 juillet .... 10 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10 juillet	11 juillet
1 dollar (en yens)	244,60	243,60

BOURSE DE PARIS — Comptant — 10 JUILLET

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1945	1985
BAPP	638	639
Calberson	334	332
Cap Gemini Sogeti	1020	1010
C.D.M.E.	720	740
C. Equip. Elect.	295	293 50
C. Occid. Forestière	148	145
Dafsa	244	243
Dauphin O.T.A.	1920	1930
Elect. S. Dassault	759	766
Filipacchi	555	555
Guy Degrenne	700	695
Merlin Immobilier	352	357
Métallurg. Minière	228 50	220
M.M.B	400	384 o
Navale-Delmas	377	386
Om. Gest. Fin.	305	305
Petit Bateau	322	322
Petrofigaz	612	637
Pochet	1720	1700
Poron	324	329
S.C.G.P.M.	312	310
S.E.P.	781	781
Sofibus	221	221
Sovac	860	861

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Borie	295	....
Cochery	57 50	58 50
Coparex	475	475
Hydro-Energie	281	282
Rorento N.V.	130 60	131
S.P.R.	130	141
Thann et Mulhouse	107	105 10
Ufiner	349 50	349 50

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

o : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1604	4,5 % 1973	1583	1585	1587	+ 0 25
1031	B.N.P.	1036	1038	1038	– 0 09
970	C.C.F.	985	984	984	– 0 10
4230	C.N.E. 3 %	4275	4275	4280	+ 0 11
1510	Electricité T.P.	1489	1489	1489	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 035	8 943	8 600	9 250
ECU	6 860	6 871	....	....
Allemagne (100 DM)	304 400	304 190	295	310
Belgique (100 F)	15 098	15 103	14 600	15 500
Pays Bas (100 fl.)	270 180	270 050	260	280
Danemark (100 krd)	84 700	84 830	80	88
Norvège (100 k)	105 470	105 590	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	12 262	12 420	12	12 750
Grèce (100 drachmes)	6 820	6 820	6 200	7 700
Italie (1 000 lires)	4 781	4 745	4 600	5 100
Suisse (100 fr.)	362 960	364 420	3 540	3 710
Suède (100 krs)	105 180	105 150	101	108
Autriche (100 sch)	43 350	43 340	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 318	5 307	5 200	5 750
Portugal (100 esc.)	5 300	5 290	5 200	6
Canada ($ can 1)	6 657	6 602	6 350	6 750
Japon (100 yens)	3 672	3 672	3 520	3 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/7
Or fin (kilo en barre)	92100	89700
Or fin (en lingot)	92400	90850
Pièce française (20 fr)	543	540
Pièce française (10 fr)	425	.....
Pièce suisse (20 fr)	530	524
Pièce latine (20 fr)	528	520
Souverain	685	680
Pièce de 20 dollars	3970	3880
Pièce de 10 dollars	2152 50	2160
Pièce de 5 dollars	1420	.....
Pièce de 50 pesos	3445	3420
Pièce de 10 florins	551	540

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Sur
CFM
de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)

« le Monde » reçoit
avec
PHILIPPE BOUCHER

JEUDI 11 JUILLET
PATRICK NEIERTZ
président de l'École nationale d'exportation

Vendredi 12 juillet
« le Monde » en concert avec
MATHILDE LA BARDONNIE
Bach, Brahms, Mozart et Zemlinsky

● *Les passages à niveau automatiques responsables de trois accidents en dix ans.* – Dans une réponse à une question écrite publiée au *Journal officiel* du 8 juillet, le secrétaire d'Etat chargé des transports fait le décompte des accidents survenus à des passages à niveau automatiques et imputables à la SNCF. De 1975 à 1984, la responsabilité de celle-ci a été retenue dans trois accidents ayant fait deux morts et un blessé. Selon le secrétaire d'Etat, « *les passages à niveau automatiques sont beaucoup plus sûrs que les passages à niveau gardés : ils éliminent toute possibilité d'erreur humaine de la part du garde-barrière (...). Aussi la SNCF prévoit-elle d'automatiser deux cent trente-six passages gardés au cours de l'année 1985 et deux cents en 1986* ».

AVANT LA VISITE DE M. NAKASONE A PARIS

M. Mitterrand laisse planer le doute sur sa participation au sommet de Tokyo en 1986

Tokyo (*AFP*). – M. Mitterrand refuse de s'engager clairement sur la question de savoir s'il se rendra au prochain sommet des pays industrialisés, convoqué en juin 1986 à Tokyo. Dans un entretien accordé à la chaîne de télévision japonaise NHK, trois jours avant la visite en France de M. Nakasone, premier ministre, qui est attendu à Paris samedi 13 juillet, il a demandé au gouvernement de Tokyo de « *préparer cette conférence de telle sorte qu'elle permette de redonner leur sens* » à ce type de rencontres, qu'il compare à « *un ring de boxe* ». Le chef de l'Etat fait ainsi allusion aux différends surgis à Bonn sur l'IDS (initiative de défense stratégique) et le GATT. Selon lui, les récents sommets ont perdu le caractère d'« *échanges de vues très fructueux* » permettant aux dirigeants des pays participants d'« *apprendre à se connaître* ».

En matière commerciale, M. Mitterrand, qui affirme que la France est « *tout à fait ouverte* » et assure que l'« *exemple de Poitiers* » (1) est intervenu « *dans une circonstance tout à fait exceptionnelle et qui le restera* », indique qu'il évoquera « *naturellement* » avec M. Nakasone le déséquilibre des échanges commerciaux entre les deux pays, au détriment de la France. « *Des dispositions doivent être prises des deux côtés* » pour y remédier, ajoute-t-il, non sans relever qu'il existe au Japon une résistance de fait aux importations des produits français.

Depuis sa visite au Japon, il y a trois ans, M. Mitterrand a observé un net renforcement des relations bilatérales, qui « *partaient d'assez bas* ». Mais, « *si l'on a fait beaucoup, on doit faire mieux* » pour que le Japon entre « *dans l'horizon habituel et amical de la France* ».

(1) En 1982, et pendant près d'un an, le gouvernement français avait freiné les importations de magnétoscopes japonais en centralisant leur dédouanement dans la seule ville de Poitiers.

En juin

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL S'EST RALENTIE : + 0,4 %

La hausse des prix de détail s'est ralentie en juin. Selon les calculs provisoires de l'INSEE, elle aurait été de 0,4 % par rapport à mai (1). En un an (juin 1985 comparé à juin (1984) l'augmentation est de 6,4 %.

Depuis le début de l'année, c'est-à-dire en six mois, la hausse des prix a été de 3,4 %. Comme aucune hausse des tarifs publics n'est prévue, l'INSEE prévoit une hausse de 2 % seulement au second semestre ce qui porterait à 5,5 % l'augmentation du début à la fin de l'année.

Si la baisse du dollar et celle du prix du pétrole brut se confirment, la hausse des prix cette année pourrait être inférieure à la prévision de l'INSEE (+ 5,5 %). Il est peu vraisemblable pourtant que le nouvel objectif du gouvernement (entre 4,5 % et 5 %) puisse être respecté.

(1) Les hausses mensuelles ont été les suivantes : + 0,5 % en janvier puis encore en février, + 0,7 % en mars puis encore en avril, + 0,5 % en mai.

Sur le vif

Mauvais œil

Vous avez vu le coup du swami hier à l'aéroport de Londres ? Dingue, non ? Le swami débarque, il arrive en Grande-Bretagne pour assister à un festival de culture indienne. Et il exige avant de descendre de la passerelle que toutes les femmes, à cinquante mètres à la ronde, soient écartées, planquées, cachées à sa vue. Et attention, c'est pas fini. Elles n'ont pas le droit de lever les yeux sur lui, ne serait-ce que par le trou de la serrure qui les tient enfermées. Ce serait contraire à sa religion.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce qui se passe à Heathrow en ce moment. Avec Francfort et Amsterdam, c'est la plaque tournante des grandes migrations de l'été. Un formidable tourbillon, une invraisemblable fourmilière – j'y étais la semaine dernière, – une foule compacte, bigarrée, venue de tous les horizons, en short, en sari, en survêt, en papillotes et en turban.

Eh bien les braves bobbies, un peu surpris quand même par les exigences de cet envoyé de Dieu et du tiers-monde, n'ont pas osé le contrarier. Ils lui ont taillé une voie sacrée dans cette masse de grosses Américaines en pantalons rose bonbon et vert pistache, de mères de famille brusquement arrachées à la moitié mâle de leur nichée, et de jeunes êtres unisexe coiffés à la punk, qu'il faut vraiment examiner de très près pour arriver à trier le bon grain de l'ivraie.

Qu'est-ce que vous en pensez ? Vous trouvez ça plutôt marrant ? Ouais, si on veut... Permettez-moi de vous dire que si on m'avait demandé de dégager pour ne pas incommoder cet homme saint – sa religion je n'ai rien contre à condition de ne pas être obligée de la subir – je l'aurais très mal pris. On m'aurait entendu gueuler jusqu'ici.

Enfin sérieusement à quoi ça ressemble ? Imaginez un peu un de nos pourfendeurs d'immigrés se pointant à Rabat et ordonnant qu'on éloigne tous les Arabes qui se trouvent là. Les Arabes, il ne supporte pas, c'est un pur. Ça lui donne de l'urticaire. C'est contraire à ses convictions. Balayez-moi tout ça. C'est pas pareil ? Alors ça ! J'aimerais bien que vous m'expliquiez en quoi.

CLAUDE SARRAUTE.

« NUMERUS CLAUSUS » DANS LA GASTRONOMIE FRANÇAISE

Quand l'Américain est un simple « métèque »

Correspondance

Washington. – Le *Wall Street Journal* se fait l'écho des grosses difficultés rencontrées par les touristes américains pour accéder dans les grands restaurants français...

Anticipant apparemment l'invasion des porteurs de dollars (les experts prévoient que deux millions deux cent mille Américains séjourneront en France cette année), l'élite culinaire française imposerait une sorte de *numerus clausus* n'affectant pas seulement les Américains mais tous les étrangers. Mais, parce qu'ils sont les plus nombreux, les gourmets d'outre-Atlantique sont les premiers visés par des quotas qui varieraient de 40 à 60 %.

En raison de la hausse du dollar, les hauts lieux de la gastronomie française sont maintenant accessibles à d'obscurs Smith ou Brown, habitués à payer pour deux personnes de 80 à plus de 100 dollars dans des restaurants américains de qualité moyenne. Ils déploient donc des ruses de Sioux pour forcer l'entrée des sanctuaires de la cuisine française. Une demande de réservation faite sans accent et en empruntant un nom « bien de chez nous », et les portes s'ouvriront. Ou plutôt s'entrouvriront, non sans difficulté. Mais les Brown et les Smith non camouflés peuvent aller se faire cuire un œuf... Il n'y a plus une place, leur dit-on, ni à déjeuner ni à dîner pendant tout le mois de juillet. En août, il y a de l'espoir... à condition bien entendu que le restaurant n'entre pas dans sa période de « clôture annuelle ».

Mais les bonnes fourchettes américaines, les admirateurs de la culture culinaire française ne se laissent pas décourager. Ils essaient de retenir une table des semaines, des mois, et même dans certains cas des années à l'avance. Ils capitulent devant les exigences de certains restaurateurs qui demandent l'envoi préalable d'une provision. Cela, il est vrai, parce que beaucoup de clients américains, se croyant astucieux, procèdent à de multiples réservations pour la même date. Forcément, il y a des défaillances. En dernier ressort, l'impétrant pourra faire appel à de hautes relations ou alors s'en remettre à la diligence d'un concierge d'hôtel expérimenté.

Les défenseurs des forteresses culinaires françaises se sont expliqués. Non, il ne s'agit pas de xénophobie, encore moins d'anti-américanisme... Mais, a dit l'un d'eux, « *le plaisir d'un client étranger est gâché quand il trouve trop de ses compatriotes autour des tables voisines... Pour les clients français, un restaurant rempli d'étrangers perd son statut pour devenir une gargote pour touristes* »...

Un autre restaurateur lui fait écho : « *Si la clientèle étrangère dépasse 50 %, les Français ne reviendront plus, estimant qu'ils ne sont plus en France.* »

D'autres raisons plus prosaïques sont avancées. Le boom touristique peut ne pas durer. « *En acceptant trop d'étrangers, je risque de perdre ma clientèle française, et que se passera-t-il quand le dollar tombera ? Mon restaurant sera à moitié vide.* »

Il est tout de même réconfortant de constater que le dollar ne peut tout acheter et qu'un possesseur de larges quantités de billets verts ne peut s'attendre comme dans le passé à être reconnu comme « noble étranger ». Pour les gardiens de la flamme gastronomique française, il restera un simple « métèque ». Comme tout le monde.

HENRI PIERRE.

VICTIME D'UNE POLITIQUE TROP LIBÉRALE

La Turquie ne parvient pas à maîtriser son inflation

De notre correspondant

Ankara. – Le premier ministre vêtu en policier, agitant son bâton et demandant : « *Où sont ceux qui se plaignent de l'inflation et nuisent à la tranquillité des citoyens ?* » : pour le caricaturiste du quotidien *Gunes*, la nouvelle loi qui dote les forces de l'ordre de pouvoirs élargis pouvait avoir d'autres ambitions que celle de mater les terroristes et les trafiquants de stupéfiants... M. Turgut Ozol pourra répondre que l'économie du pays se comporte suffisamment bien pour couper court à toutes les insinuations malintentionnées.

Toutefois, les résultats d'une politique libérale, axée sur le développement des exportations aux dépens de la consommation intérieure, ne sont guère encourageants pour le premier semestre, au grand dam des experts du Fonds monétaire international (FMI). Les exportations ont baissé de 4,7 % pour les quatre premiers mois de 1985 par rapport à la même période de 1984. Les prix ont augmenté de 4,6 % en mai, et de 43 % en un an, et les experts les plus optimistes pensent que 40 % d'inflation durant l'exercice actuel constituerait un grand succès pour le gouvernement, après 52,4 % l'an dernier.

En outre, le budget accuse un déséquilibre de quelque 1 000 milliards de livres turques (1). Pour colmater la brèche, le pouvoir émet des bons du Trésor et continue ainsi d'accroître la dette intérieure.

Payer le double

La dette extérieure, avec plus de 20 milliards de dollars, dont 3,3 milliards à rembourser cette année, est un lourd fardeau, et la balance des paiements risque encore cette année de rester dans le rouge d'au moins 1,5 milliard de dollars. Pour un volume global d'échanges de 17 à 18 milliards de dollars, le déficit commercial probable sera de l'ordre de 3 milliards (contre 3,5 milliards en 1984). Et l'accroissement attendu des services, surtout dans le secteur touristique, où le gouvernement espère pour cette année 1 à 1,5 milliard de dollars, sera finalement insuffisant pour boucher le trou.

Enfin, la politique de réajustement quotidien de la livre turque n'a pas donné les résultats escomptés. M. Ozal, qui souhaite l'intégration de l'économie nationale dans le système international, est partisan du rapprochement des prix intérieurs et extérieurs. Mais il fallait 460 livres turques pour 1 dollar au début de l'année ; il en faut 550 à présent. Les firmes du secteur public elles aussi se trouvent dans l'obligation de majorer les prix de leurs produits, lorsque quotidiennement le coût des matières premières, et surtout de l'énergie, augmente.

Paradoxe : alors que le prix du pétrole est en baisse partout, les consommateurs turcs n'en bénéficient guère : par rapport à l'an dernier, il faut pratiquement payer le double pour faire le plein, se plaignait récemment l'ancien premier ministre, M. Demirel, pourtant lui aussi libéral convaincu. Ainsi, la politique fondée sur une valeur excessivement basse de la livre turque constitue un autre facteur d'inflation. M. Ipar, un des pionniers de l'industrie moderne, est en tout cas catégorique : « *On ne saurait freiner l'inflation avec une dévaluation continue.* » La livre turque est vingt fois moins chère qu'il y a sept ans, alors que les exportations n'ont que triplé.

M. Ozal mise par ailleurs sur l'accroissement des investissements étrangers en Turquie, surtout dans les « zones libres », qui vont bientôt être opérationnelles. Mais, pour les petits fonctionnaires, les cultivateurs modestes, les petits commerçants et artisans ainsi que pour les ouvriers – les « piliers » de la société turque selon le premier ministre lui-même, – principales victimes de la politique monétariste, « *les beaux discours ne remplissent pas le panier* ». Et les prévisions, optimistes, d'une croissance de 5 % en 1985 ne les séduisent guère.

« *Heureusement les syndicats sont muselés, sinon les espérances déçues se seraient exprimées d'une manière plus énergique* », soulignent de nombreux observateurs. Evénement significatif : il y a deux semaines, le rassemblement organisé par le Parti de la social-démocratie (SODEP), non représenté au Parlement, a réussi à rassembler des dizaines de milliers de personnes à Istanbul. « *Il n'y a pas de solution de rechange à cette politique libérale* », entend-on répéter dans les milieux gouvernementaux. « *C'est une politique non pas anti-sociale, mais peu productive* », rétorquent ses détracteurs.

Avant 1980 les industriels jugeaient qu'il y avait trop de liberté politique et peu de liberté économique. A présent, les moins nantis estiment qu'il y a peu de libéralisme politique et trop de libéralisme économique.

ARTUN UNSAL.

(1) 1 livre turque = 0,02 F.

A B C D F G H

L'URSS ET LA CHINE DÉCIDENT D'AUGMENTER LEURS ÉCHANGES COMMERCIAUX

L'URSS et la Chine ont décidé de porter leurs échanges commerciaux à près de 12 milliards de roubles (1) pour la période 1986-1990 au terme d'un accord conclu, mercredi 10 juillet, à Moscou.

Le commerce entre Moscou et Pékin atteindra au cours de la seule année 1990 un montant de 3 milliards de roubles.

Les deux pays ont également conclu à cette occasion un accord de coopération économique et technique portant sur la construction et la reconstruction d'installations industrielles en Chine, précise l'agence officielle soviétique. – (*AFP.*)

(1) 1 rouble vaut environ 11 francs au cours officiel.

Selon la Maison Blanche

LA BALANCE COMMERCIALE AMÉRICAINE METTRA DU TEMPS A SE RÉTABLIR

Selon le nouveau représentant de la Maison Blanche pour le commerce, la baisse actuelle du dollar ne suffira pas à réduire le déficit commercial américain, qui devrait approcher 150 milliards de dollars cette année. Ce déficit « *va malheureusement s'aggraver encore avant de diminuer* », estime M. Clayton Yeutter, dont la nomination vient d'être approuvée par le Sénat.

Selon lui, les Etats-Unis doivent tout d'abord contrôler leur déficit budgétaire pour favoriser un retour du dollar à un niveau plus réaliste. Les variations du cours auront des effets marquants sur le commerce extérieur, mais pas avant un délai de six mois.

Les Américains doivent en outre convaincre les Japonais d'ouvrir leur marché. « *Les Japonais ont fait énormément d'ouvertures des marchés sur le papier, mais peu d'ouvertures réelles* », affirme M. Yeutter qui s'inquiète principalement des effets de la levée des limitations des exportations automobiles japonaises vers les Etats-Unis ; celles-ci ont aggravé le déficit commercial américain, qui c'est élevé à 123 milliards de dollars l'an dernier. – (*AFP.*)

Le numéro du « Monde » daté 11 juillet 1985 a été tiré à 445 056 exemplaires

هكذا من الأصل